



Earthstar Geographics

TERRITOIRE

Edition 2025

L'ATLAS DES SOLS

L'Etampois Sud Essonne



www.institutparisregion.fr

Essonne
TERRE D'AVENIRS

**L'INSTITUT
PARIS
REGION**

L'ATLAS DES SOLS

L'Etampois Sud Essonne

Edition 2025

L'INSTITUT PARIS REGION

Campus Pleyad, 4 66-68 rue Pleyel, 93200 Saint-Denis

Tél. : +33 (1) 77 49 77 49

www.institutparisregion.fr

Directeur général : Nicolas Bauquet

Département Urbanisme, Aménagement, et Planification : Sandrine Barreiro, directrice

Atlas réalisé par Jean Bénét et Damien Decelle

En cas de citation du document, merci de mentionner :

Jean Bénét, Damien Decelle / L'ATLAS DES SOLS / L'Institut Paris Region / 2025

Atlas des sols

L'Atlas des Sols de l'Essonne et ses déclinaisons intercommunales ont été réalisées dans le cadre de la convention qui lie le Département de l'Essonne et L'Institut Paris Region. Ils sont le fruit de quatre années de travail partenarial qui ont permis de faire progresser la connaissance sur l'évolution de l'occupation des sols en Essonne, et les enjeux environnementaux et d'aménagement associés. La publication et la mise à disposition de l'Atlas des Sols s'intègrent dans la démarche de lutte contre l'artificialisation des sols et l'étalement urbain pour contribuer à l'objectif Zéro Artificialisation Nette, initié dès 2020 par le Conseil Départemental de l'Essonne. Alors que le Schéma Directeur de la Région Île-de-France, qui fixe la trajectoire francilienne vers l'objectif ZAN, est entrée en vigueur le 10 Juin 2025, il s'agit de mettre à la disposition de l'ensemble des intercommunalités et communes de l'Essonne, les données les plus précises disponibles à l'échelle régionale pour une déclinaison qualitative de cet objectif majeur dans le cadre de la révision des documents d'urbanisme. L'Atlas des Sols peut être décliné pour l'ensemble des autres territoires franciliens dans le cadre du programme partenarial via une adhésion à L'Institut Paris Region.

L'Atlas des Sols est pensé comme une collection de carte et de graphiques utiles à la planification urbaine dans la lutte contre l'artificialisation, la préservation et la restauration des sols et de leurs fonctions. Il se structure en 5 parties, elles-mêmes sous-divisées en indicateurs :

1. La description du territoire (occupation des sols, unités paysagères, reliefs et hydrographie, nature des sols et des sous-sols)
2. Les dynamiques d'évolution de l'occupation des sols (approche historique, focus sur la période 2012-2021 en termes de recyclage urbain, de consommation d'espace, de renaturation, d'échange entre espaces naturels, agricoles et forestiers ou encore de disparitions et d'apparitions d'espaces ouverts urbains)
3. La sobriété foncière (efficacité de l'urbanisation résidentielle, modes de production et densité des extensions urbaines résidentielles, sous-utilisation des logements, efficacité de l'urbanisation économique, caractérisation du foncier économique)
4. Les enjeux écologiques liés à la préservation des sols (végétation et pleine terre, trames vertes et bleues, périmètres de protection et d'inventaire, compensation écologique, trame des milieux humides, stockage de carbone dans les sols)
5. Les enjeux de résilience liés à la préservation des sols, et les services écosystémiques associés (îlots de chaleur urbain, feux de forêts, inondations par débordement des cours d'eau et ruissellement, enjeux agricoles, accès et carence en espaces verts, retrait et gonflement des argiles, ressources et patrimoine géologique, patrimoine archéologique)

Chaque indicateur correspond à une cartographie, et, le cas échéant, à un graphique, permettant ainsi d'associer la lecture spatiale avec une lecture quantitative pour qualifier les enjeux. L'Atlas est décliné à deux échelles :

- Départementale, échelle à laquelle les graphiques permettent de restituer les indicateurs à l'échelle intercommunale
- Intercommunale, échelle à laquelle les graphiques permettent de restituer les indicateurs à l'échelle intercommunale.

Par un jeu de lecture croisée des deux échelles, l'Atlas permet ainsi d'articuler l'analyse des enjeux à l'échelle d'un territoire (quels sont les enjeux à l'échelle du département ou de l'intercommunalité, et quelles sont les communes ou secteurs les plus concernés ?), avec la comparaison de ce territoire avec ses voisins (comment mon intercommunalité ou ma commune se situe-t-elle par rapport à sa voisine ?).

Pour chaque indicateur, l'Atlas intègre un paragraphe explicatif des données mobilisées, des précautions à leur lecture, et des enjeux d'aménagement, de préservation ou de restauration associés. Toutefois, l'Atlas ne présente aucune analyse des cartes ou graphiques présentés, laissant cette interprétation au lecteur.

L'objectif Zéro Artificialisation Nette : vers un développement territorial sobre et respectueux des sols

L'objectif « Zéro Artificialisation Nette » (ZAN) est entré dans le code de l'Urbanisme à la suite de la loi du 22 Août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, dite Loi Climat et Résilience. Le ZAN s'empare du double défi de l'érosion de la biodiversité, dont la destruction et l'artificialisation des milieux naturels est une des cinq causes majeures, et de l'étalement urbain (croissance des espaces urbanisés décorrélée du rythme de croissance démographique et économique), qui accroît la consommation énergétique, les dépenses publiques, la ségrégation, et nourrit le déclin des centres et de l'activité agricole.

A travers la notion d'artificialisation, définie comme « l'altération durable de tout ou partie des fonctions écologiques d'un sol, en particulier de ses fonctions biologiques, hydriques et climatiques, ainsi que de son potentiel agronomique par son occupation ou son usage », le ZAN invite à changer de regard sur les sols, pour les considérer non plus comme de simples supports pour les activités humaines, mais comme un milieu et une ressource à préserver et restaurer. L'objectif est de réduire le rythme de l'artificialisation nette décennie par décennie pour atteindre la neutralité foncière, c'est-à-dire l'équilibre entre les flux d'artificialisation et les flux de renaturation, en 2050.

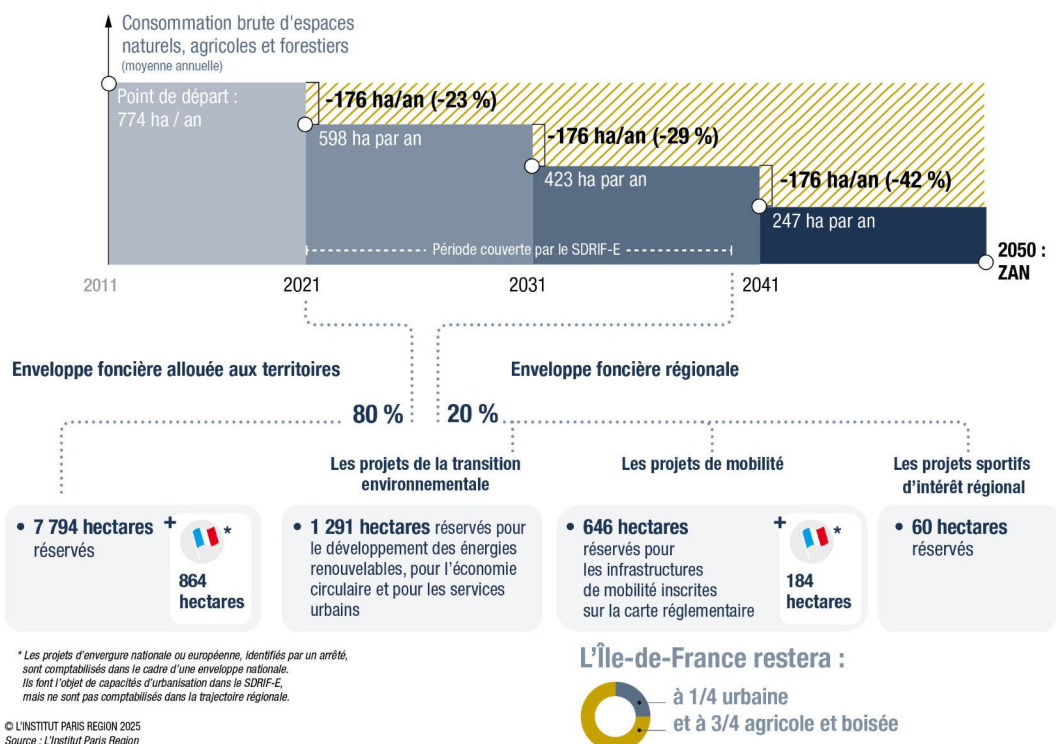
Les indicateurs présentés dans l'Atlas des sols peuvent être lus comme les leviers et marges de manœuvre dont dispose un territoire pour s'engager dans l'objectif Zéro Artificialisation Nette. Après une étape de diagnostic, qui permet de mettre en avant les principaux défis posés par l'artificialisation sur le territoire (partie 2, « Dynamiques d'évolution de l'occupation des sols ») dès lors il s'agit de trouver les moyens :

- D'éviter l'artificialisation des sols, en commençant par questionner les besoins du territoire, qui doivent être qualifiés au regard des dynamiques démographiques réelles, et en cherchant à répondre à ces besoins en priorité dans les enveloppes bâties existantes (recyclage des friches, intensification de l'usage des équipements existants, remobilisation des bâtiments vacants, pour lesquels la présence de logements vacants est qualifiée dans la partie 3 « Sobriété foncière »).
- De réduire l'artificialisation, en répondant en priorité aux besoins dans la tâche urbaine tout en visant des formes urbaines compactes et denses, en renouvellement urbain comme en extension (partie 3 « Sobriété foncière », indicateurs relatifs aux modes de production des logements et à la densité des extensions urbaines, ainsi qu'à la caractérisation du foncier économique). La réduction des impacts de l'artificialisation doit être recherchée en préservant les sols les plus fonctionnels, d'un point de vue écologique (partie 4 « Enjeux écologiques » relatifs à la biodiversité, aux milieux humides ou encore à la séquestration de carbone dans les sols) comme d'un point de vue anthropique, y compris dans les espaces urbanisés (partie 5 « Services écosystémiques et risques », indicateurs traitant des vagues de chaleurs, des risques d'incendies, des inondations, des enjeux agronomiques, de l'accès aux espaces verts, du retrait et gonflement des argiles, ou encore des ressources géologiques, des patrimoines géo- et archéologiques).
- De viser une compensation des impacts générés par l'artificialisation résiduelle, à travers la renaturation, les espaces propices à la renaturation pouvant être appréhendés à l'aide des cartes sur les trames écologiques et les milieux humides (partie 3 « Enjeux écologiques »), sur les vagues de chaleurs, les risques d'inondations, ou encore la carence en espaces verts (partie 5 « Services écosystémiques et risques »).

Le Schéma Directeur de la Région Île-de-France Environnemental, nouveau cadre de l'aménagement francilien à horizon 2040

L'élaboration de trajectoires de sobriété foncière à l'échelle des SCoT et des PLU(i) est cadrée par la planification régionale. La Schéma Directeur de la Région Île-de-France Environnemental (SDRIF-E) est en vigueur depuis le 10 Juin 2025. Il fixe une trajectoire régionale de réduction du rythme annuel moyen de la consommation d'espace, puis de l'artificialisation de -176 hectares par décennie. Cela se traduit par des enveloppes de capacités d'urbanisation à ne pas dépasser à horizon 2040 à l'échelle locale. Les SCoT et PLU(i) définissent ainsi leur propre trajectoire de sobriété foncière dans les limites de ces capacités d'urbanisation. Ces capacités sont soit cartographiées (secteurs d'urbanisation préférentiels, secteurs de développement industriel d'intérêt régional), soit non cartographiées (capacités accordées aux villes moyennes, petites villes et communes rurales, au titre des polarités, au titre des gares, hectare communal garanti et hectare supplémentaire potentiel pour les communes carencées au titre de la loi SRU). Une enveloppe régionale est également prévue pour permettre de réaliser un certain nombre d'installations liées à la transition environnementale (production d'énergie, réseaux, eau et assainissement, gestion des déchets, rétablissement de continuités écologiques), certaines infrastructures de transports listées dans le document, ainsi que des grands équipements sportifs

Vers le « Zéro Artificialisation Nette » en Île-de-France



Le SDRIF-E est consultable sur les sites internet de la Région Île-de-France et de L'Institut Paris Region. Le site internet de L'Institut Paris Region héberge également deux outils d'aide à l'application réglementaire du schéma régional :

- Le SDRIF-Explorer, cartographie interactive permettant la visualisation des cartes à l'échelle de différents périmètres, l'articulation avec les orientations réglementaires et la mise à disposition de données complémentaires et spécifiques au schéma.
- Les fiches-guide des orientations réglementaires visant à faciliter la traduction du projet régional et de ses objectifs dans les documents d'urbanisme locaux.

Le MOS, donnée de référence sur l'occupation des sols et son évolution en Île-de-France

La mise en œuvre de l'objectif ZAN dans les documents d'urbanisme fait appel à plusieurs notions :

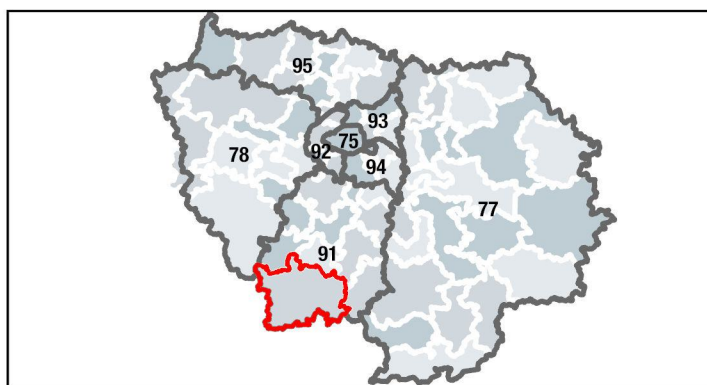
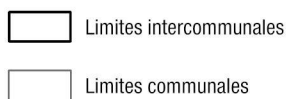
- Dans un premier temps (2021-2031), la trajectoire de sobriété foncière est évaluée à l'aune de la notion de consommation d'espace, définie comme « la création ou l'extension effective d'espaces urbanisés sur le territoire concerné ». Il s'agit donc de la conversion d'espaces naturels, agricoles ou forestiers en espaces urbanisés.
- A partir de 2031, c'est l'artificialisation qui doit être décomptée (L'article R 101-1 du code de l'urbanisme et son annexe précisent la nomenclature de l'artificialisation des sols qui entre en vigueur à compter de 2031.), en considérant comme
 - Artificialisée une surface dont les sols sont soit imperméabilisés en raison du bâti ou d'un revêtement, soit stabilisés et compactés, soit constitués de matériaux composites ;
 - Non artificialisée une surface soit naturelle, nue ou couverte d'eau, soit végétalisée, constituant un habitat naturel ou utilisée à usage de cultures.

Différentes bases de données permettent de mesurer la consommation d'espace à l'image des Fichiers Fonciers retraités par le Cerema et du Mode d'Occupation des Sols (MOS) de L'Institut Paris Region, tandis que l'Occupation des Sols à Grande Echelle (OCS-GE), développé par l'IGN doit à terme permettre de mesurer l'artificialisation des sols. Toutefois, les collectivités sont libres du choix de la donnée pour mesurer la consommation d'espace et l'artificialisation, à condition de respecter les définitions et nomenclatures réglementaires.

Le Mode d'Occupation des Sols, qui a été utilisé de façon transversale dans le SDRIF-E et sa cartographie réglementaire, constitue la donnée de référence sur l'occupation des sols et son évolution en Île-de-France. Outre la mesure de la consommation d'espace, il permet d'analyser l'ensemble des mécanismes d'évolution de l'occupation des sols : renouvellement urbain, renaturation, échanges entre espaces naturels, agricoles et forestiers. Sa nomenclature, qui va de 11 à 81 postes de légendes, reflète les spécificités de l'occupation des sols en Île-de-France. Lors de sa mise à jour de 2026, il sera mis à niveau pour avoir la capacité de mesurer l'artificialisation conformément à la loi. C'est pourquoi le MOS est largement utilisé dans cet Atlas.

Localisation du territoire

L'Etampois Sud Essonne



N 0 2 km

© L'INSTITUT PARIS REGION, 2025
Sources : IGN, L'Institut Paris Region



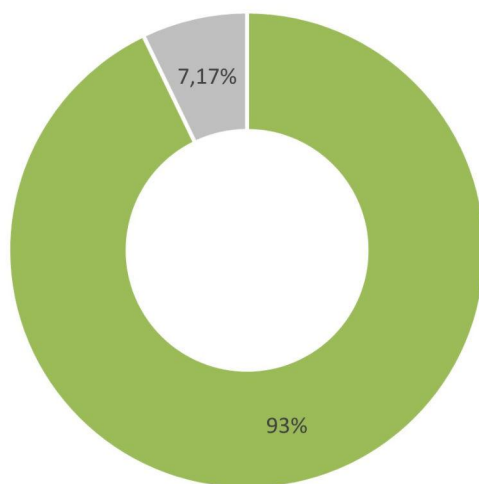
Chiffres clés du territoire

L'Etampois Sud Essonne

54 862 habitants

37 communes

Part des espaces NAF et urbanisés du territoire



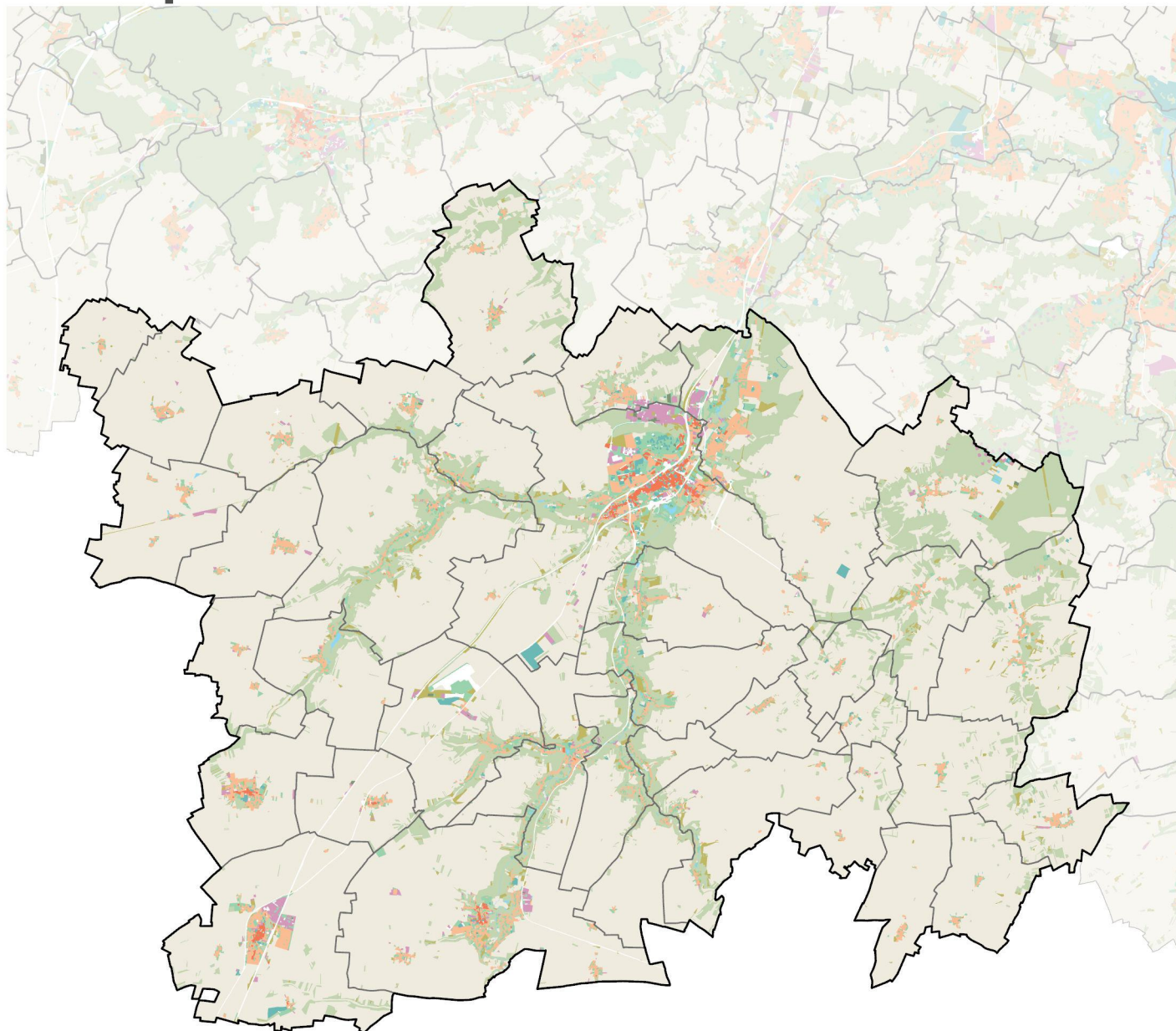
- Espace naturel, agricole ou forestier
- Espace urbanisé

Description du territoire

1. Occupation des sols
2. Usage des sols
3. Couverture des sols
4. Consommation d'espace et artificialisation
5. Paysage
6. Relief et hydrographie
7. Nature des sols
8. Nature des sous-sols

Occupation des sols

L'Etampois Sud Essonne



Limites intercommunales

Limites communales

Occupation des sols

Bois et forêts

Millieux semi-naturels

Espaces agricoles

Eau

Espaces ouverts artificialisés

Habitat individuel

Habitat collectif

Activités

Équipements

Transports

Carrières, décharges et chantiers

N 0 2 km

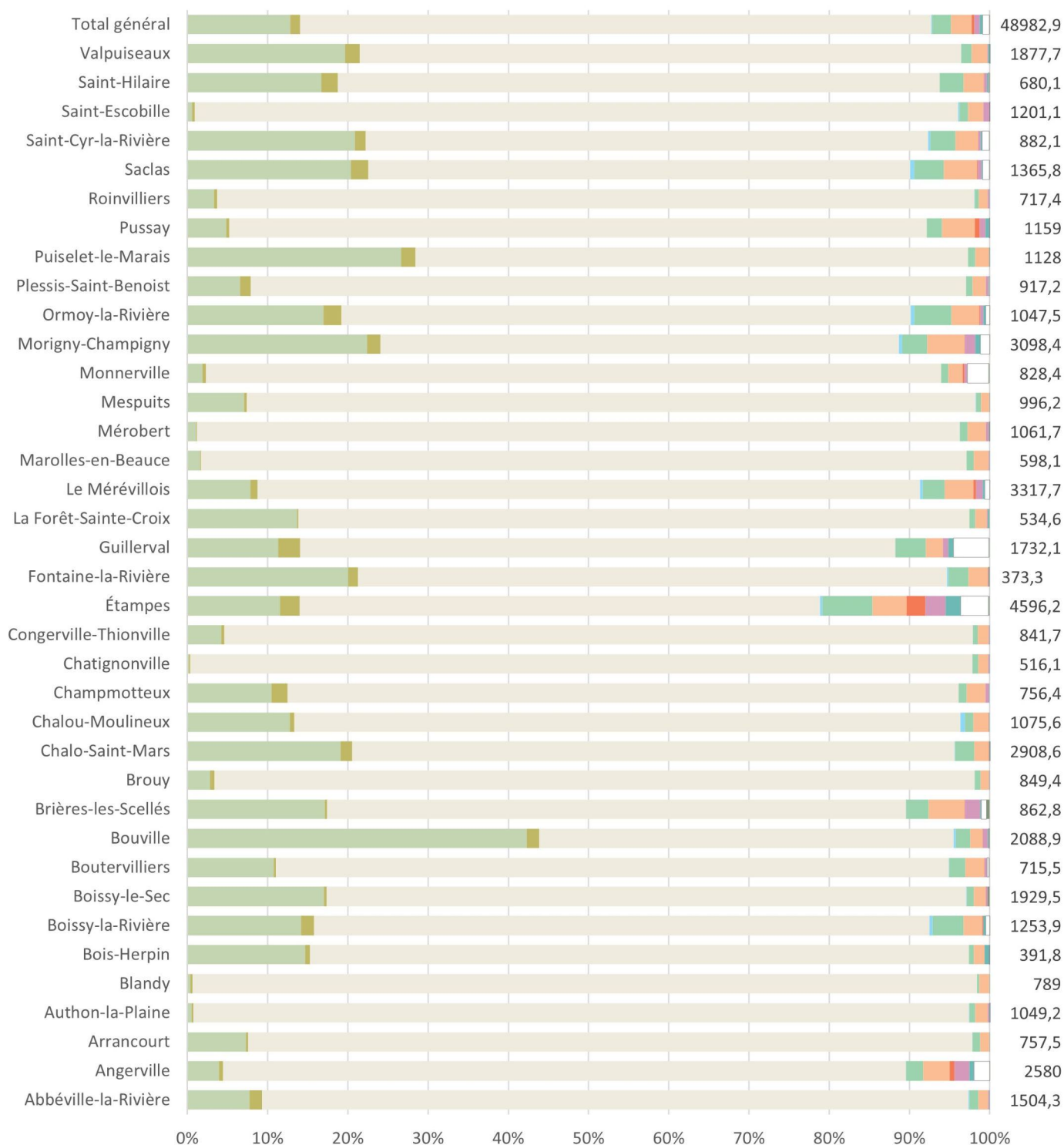
© L'INSTITUT PARIS REGION, 2025
Sources : L'Institut Paris Region (MOS 2021)

L'INSTITUT
PARIS
REGION

L'occupation des sols est caractérisée à l'aide du Mode d'Occupation des sols francilien (MOS). Cette donnée, produite par L'Institut Paris Region, est un inventaire cartographique numérique de l'occupation des sols réalisés tous les 3 à 5 ans depuis 1982 à l'échelle 1/5 000e (Unité minimale de collecte de 500 m²). Il détaille l'occupation des sols de 11 à 81 postes de légende. La donnée présentée ici est issue de la nomenclature simplifiée en 11 postes de légendes, distinguant les espaces naturels, agricoles et forestiers (forêts ; espaces semi-naturels ; espaces agricoles ; eau), des espaces urbanisés (espaces ouverts urbains ; habitat individuel ; habitat collectif ; activités économiques ; équipements ; transports ; carrières, décharges et chantiers).

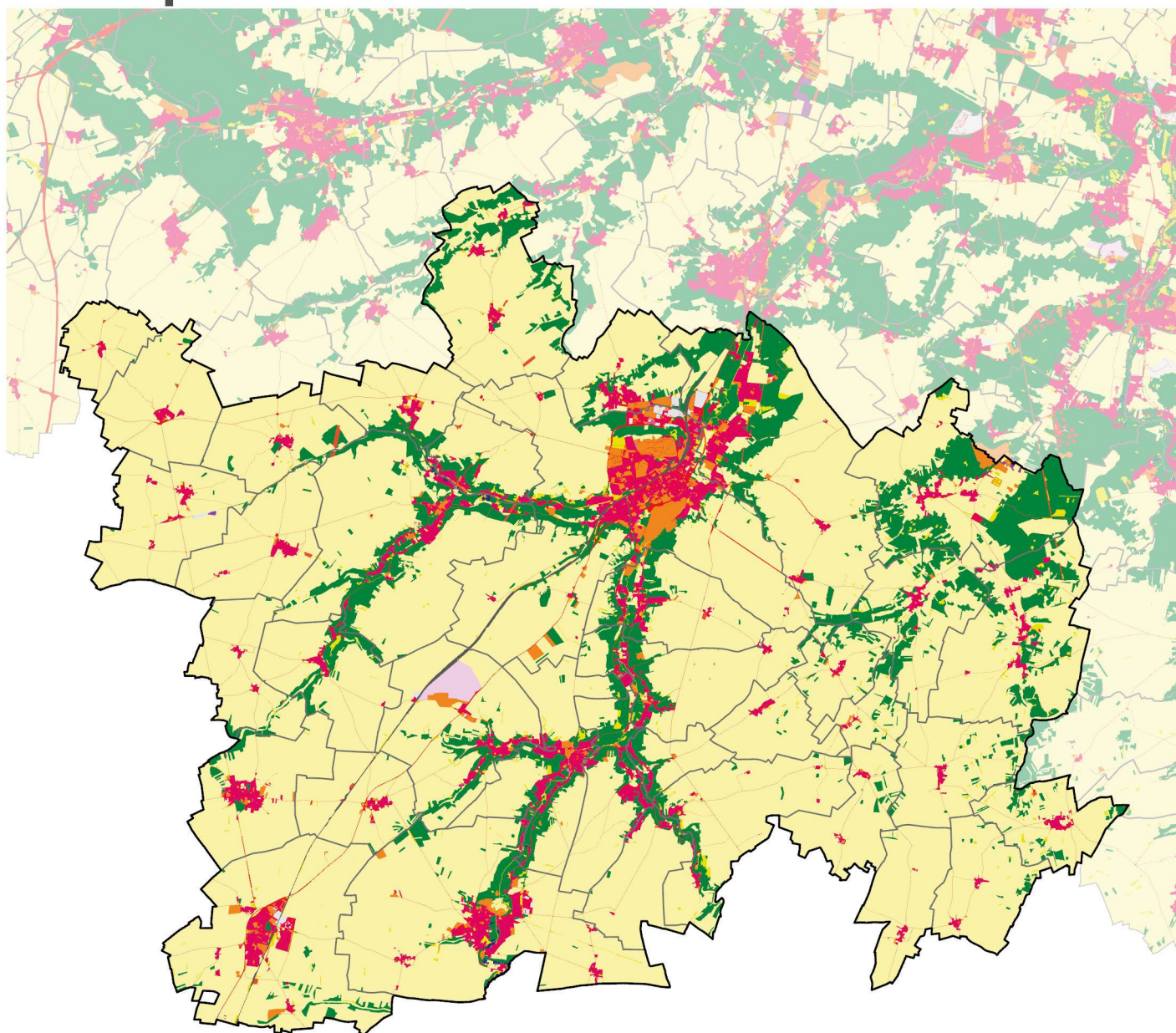
Le MOS permet de caractériser rapidement les occupations dominantes des sols du territoire, son niveau d'urbanisation, et sa part d'espaces ouverts, qu'ils soient naturels, agricoles et forestiers, ou urbains (parcs et jardins, équipements sportifs et de loisirs de plein air, cimetières, autres espaces ouverts type espaces enherbés et terrains vacants).

total des surfaces en ha



Usage des sols

L'Etampois Sud Essonne



Limites intercommunales

Limites communales

Usage des sols

Agriculture

Sylviculture

Activité d'extraction

Pêche et aquaculture

Production secondaire

Usage mixte

Production tertiaire

Transport routier

Transport ferré

Transport aérien

Transport navigable

Transport autre

Services logistiques et de stockage

Réseaux d'utilité publique

Usage résidentiel

Zones en transition

Zones abandonnées

Sans usage

N 0 2 km

© L'INSTITUT PARIS REGION, 2025
Sources : IGN (OCSGE)

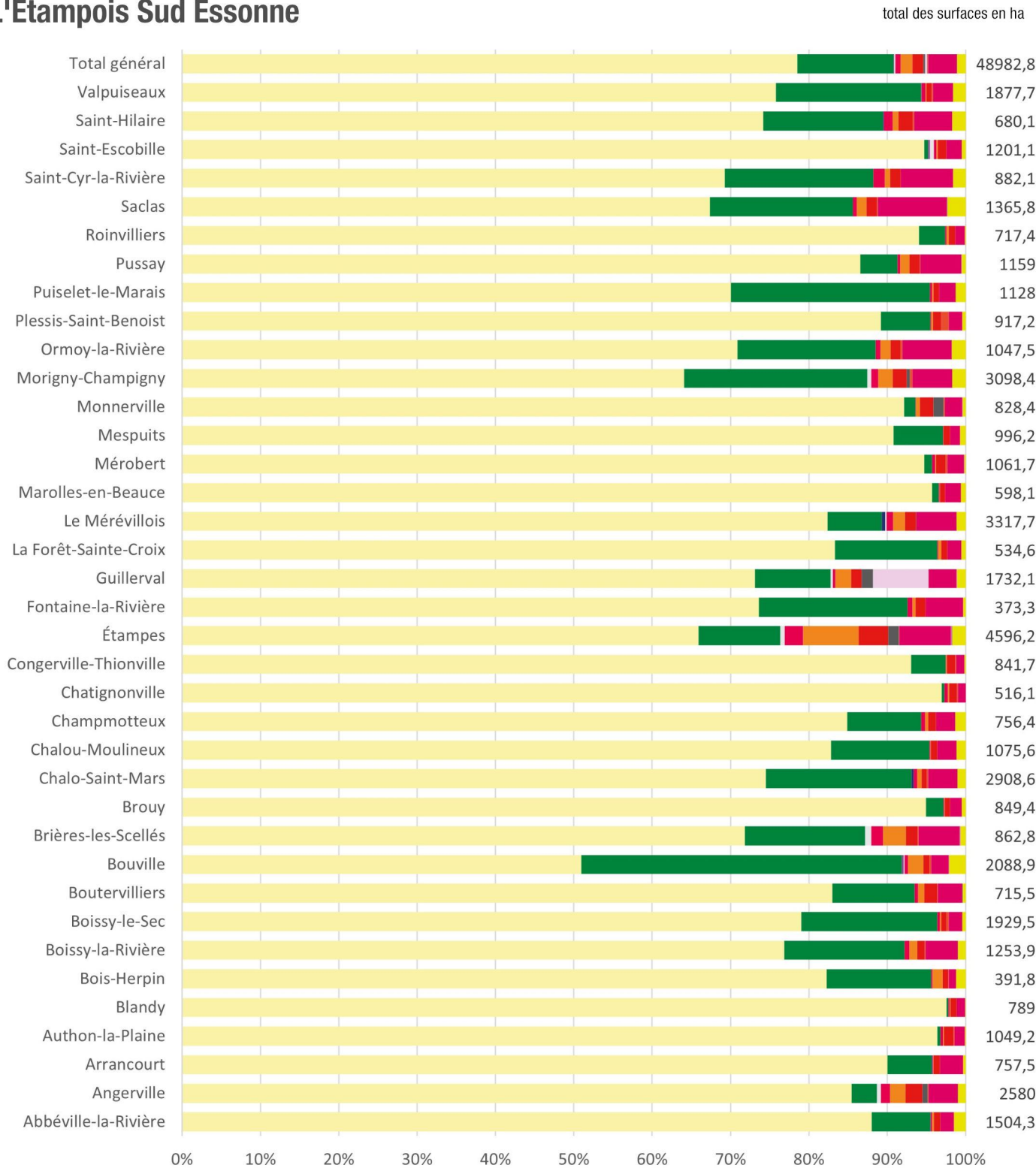
L'INSTITUT
PARIS
REGION

Usage des sols

L'usage des sols est caractérisé à l'aide de l'Occupation des Sols à Grande Echelle (OCS-GE). Cette donnée, produite par l'Institut Géographique National (IGN), est un inventaire cartographique numérique de l'occupation des sols selon deux dimensions : l'usage (production primaire, secondaire, tertiaire, usage résidentiel, mixte, etc.) et la couverture (bâtie, non bâtie, en eau, végétation ligneuse, végétation herbacée). La donnée ici présentée caractérise l'usage des sols.

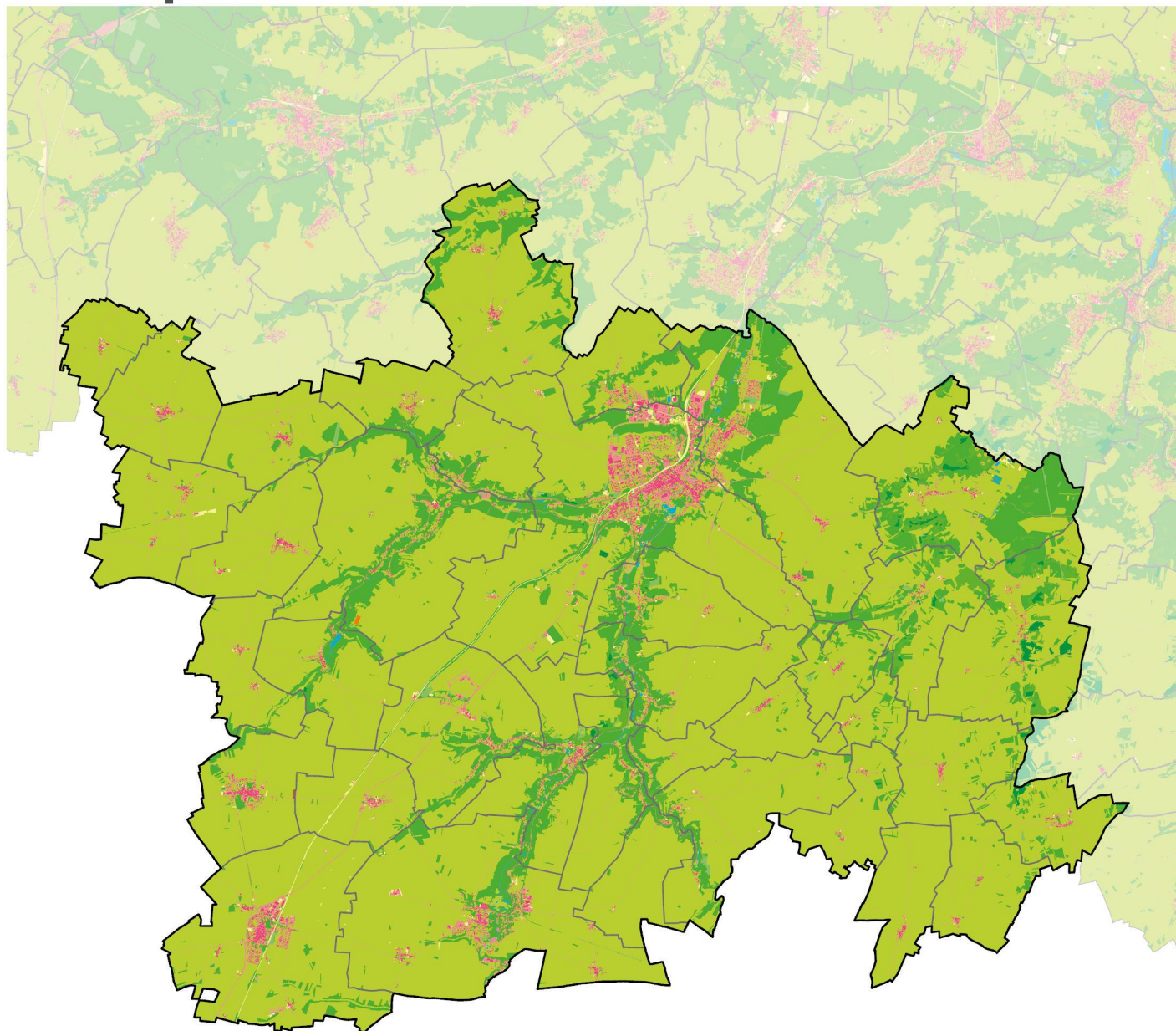
Les deux dimensions de l'OCS-GE sont présentées dans l'Atlas. Le croisement des deux dimensions permet notamment de mesurer l'artificialisation, conformément à la loi et au décret précisant la nomenclature de l'artificialisation. Le Mode d'Occupation des Sols francilien, produit par L'Institut Paris Region, permettra également de mesurer l'artificialisation à partir de son prochain millésime (2025).

L'Etampois Sud Essonne



Couverture des sols

L'Etampois Sud Essonne



Limites intercommunales

Limites communales

Couverture des sols

Zones bâties

Zones non bâties

Matériaux minéraux

Matériaux composites

Sols nus

Surfaces d'eau

Feuillus

Conifères

Peuplement forestier mixte

Formations arbustives, sous-arbrisseaux

Autres formations ligneuses

Formations herbacées

N 0 2 km

© L'INSTITUT PARIS REGION, 2025
Sources : IGN (OCSGE)

L'INSTITUT
PARIS
REGION

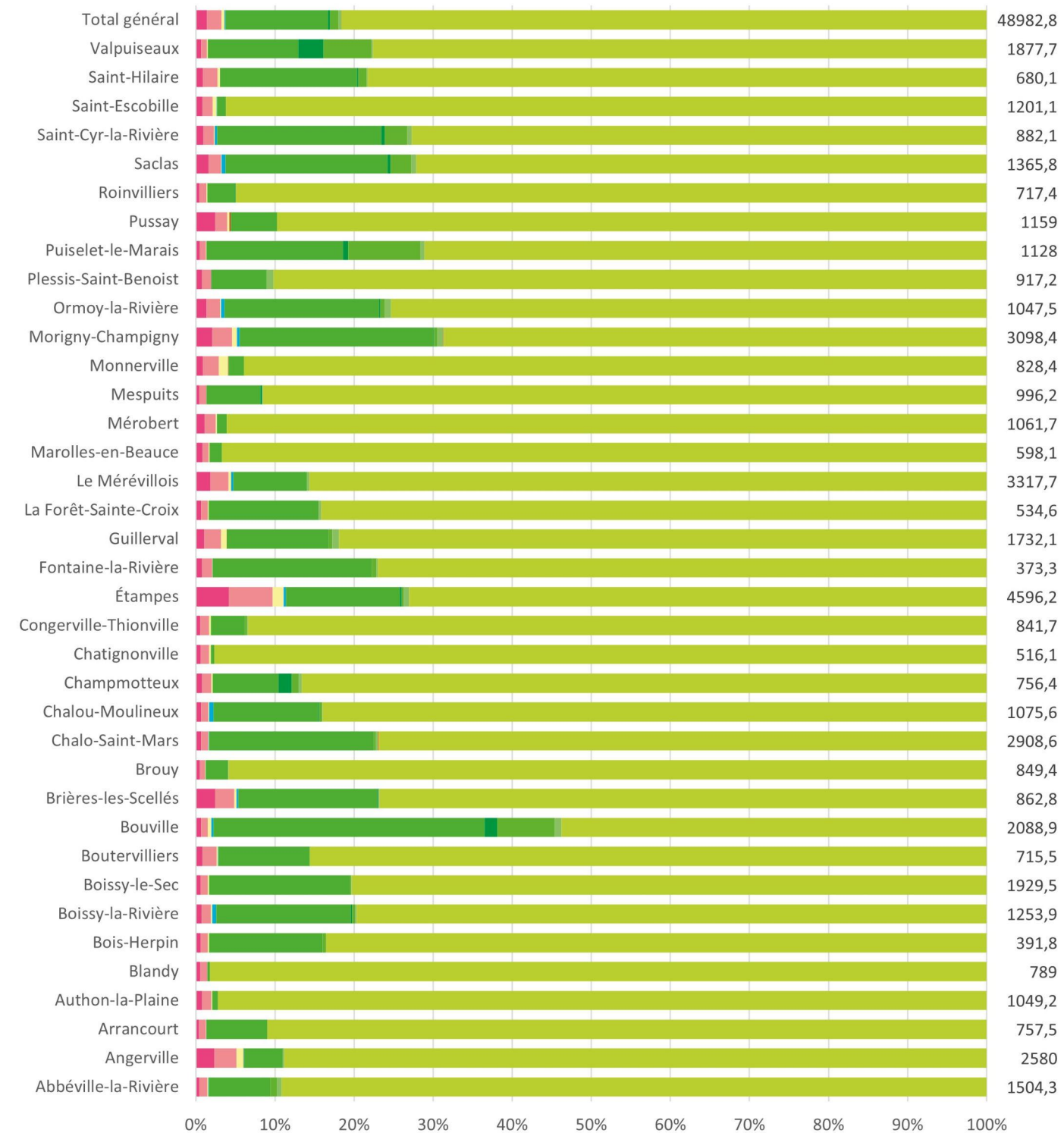
Couverture des sols

La couverture des sols est caractérisée à l'aide de l'Occupation des Sols à Grande Echelle (OCS-GE). Cette donnée, produite par l'Institut Géographique National (IGN), est un inventaire cartographique numérique de l'occupation des sols selon deux dimensions : l'usage (production primaire, secondaire, tertiaire, usage résidentiel, mixte, etc.) et la couverture (bâtie, non bâtie, en eau, végétation ligneuse, végétation herbacée). La donnée ici présentée caractérise la couverture des sols, pouvant notamment renseigner sur le caractère plus ou moins imperméabilisé du territoire, ou encore la présence de végétation.

Les deux dimensions de l'OCS-GE sont présentées dans l'Atlas. Le croisement des deux dimensions permet notamment de mesurer l'artificialisation, conformément à la loi et au décret précisant la nomenclature de l'artificialisation. Le Mode d'Occupation des Sols francilien, produit par L'Institut Paris Region, permettra également de mesurer l'artificialisation à partir de son prochain millésime (2025).

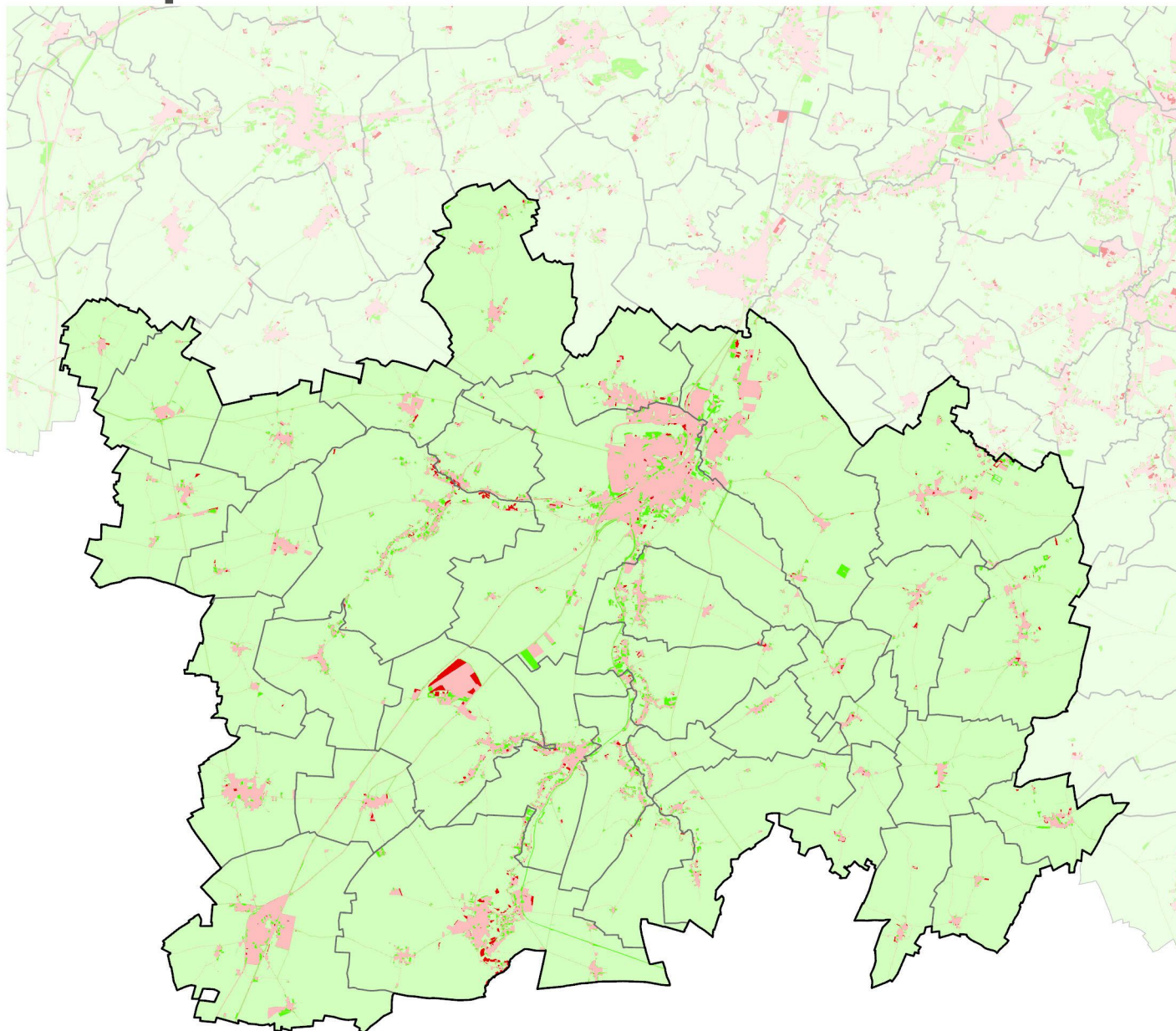
L'Etampois Sud Essonne

total des surfaces en ha



Consommation d'espace et artificialisation

L'Etampois Sud Essonne



 Limites intercommunales

 Limites communales

Typologie des espaces entre MOS PLUS et OCSGE

 Sol artificialisé dans un espace urbanisé

 Sol artificialisé dans un ENAF

 Sol non artificialisé dans un ENAF

 Sol non artificialisé dans un espace urbanisé

N 0 2 km

© L'INSTITUT PARIS REGION, 2025
Sources : IGN (OCSGE), L'Institut Paris Region (MOS)

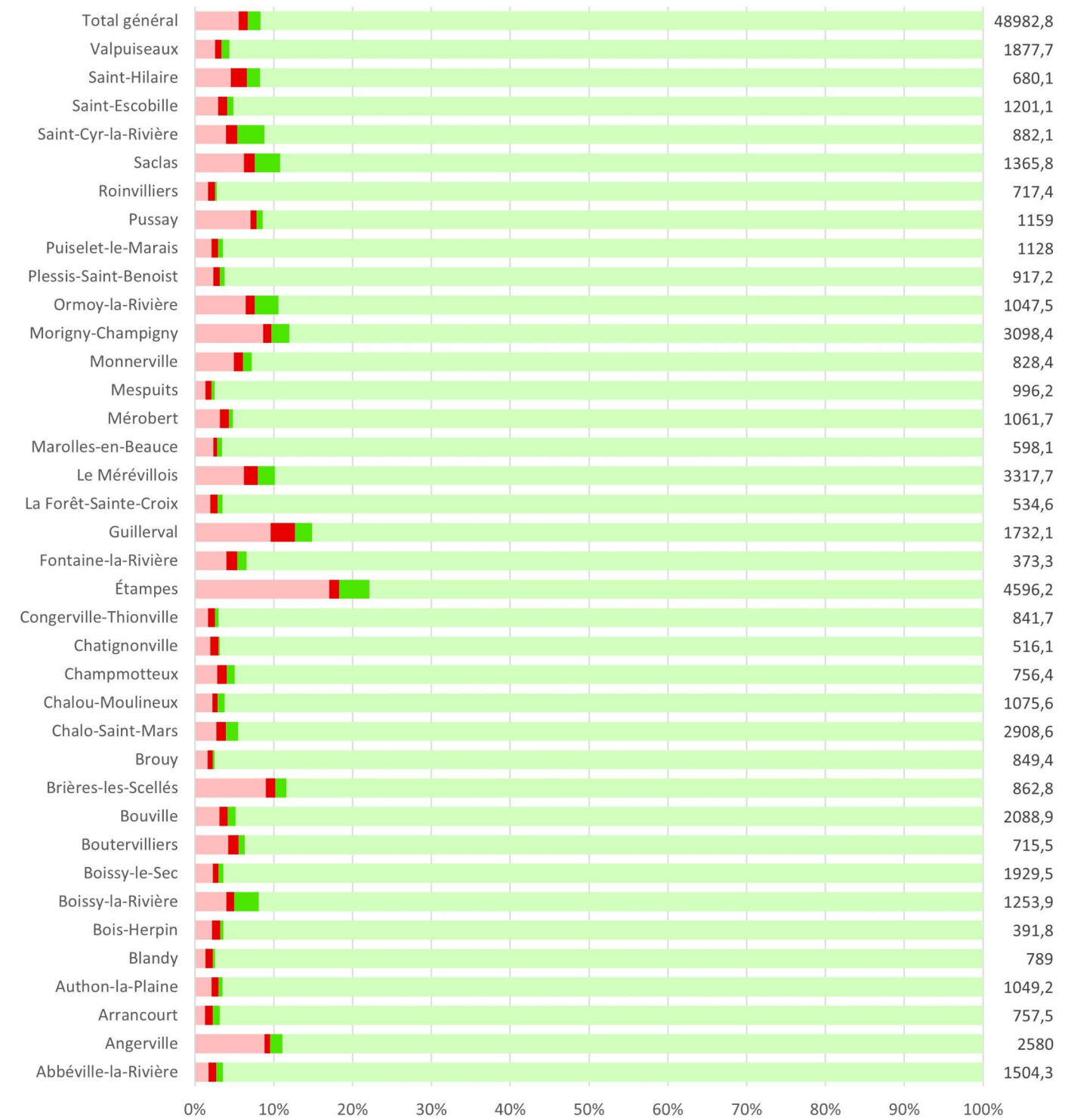
Consommation d'espace et artificialisation

Le Mode d'Occupation des Sols (MOS) constitue la donnée de référence pour caractériser la consommation d'espace en Île-de-France. L'Occupation du Sol à Grande Echelle (OCS-GE) constitue pour le moment la seule base permettant de caractériser l'artificialisation des sols bien que des évolutions du MOS devraient lui permettre d'accomplir le même objectif. La consommation d'espace est définie comme la création ou l'extension effective d'espaces urbanisés sur le territoire concerné. C'est une approche binaire qui différencie les espaces urbanisés des espaces naturels, agricoles et forestiers. La définition de l'artificialisation est plus complexe car elle fait appel à un croisement entre couverture et usage dont la nomenclature est inscrite dans le décret du 27 Novembre 2023 relatif à l'évaluation et au suivi de l'artificialisation des sols.

Cette notion, plus complexe à appréhender, distingue en particulier les espaces boisés situés dans la trame urbaine, ainsi que les parcs et jardins dans leurs parties végétalisées comme des espaces non artificialisés, à condition qu'ils s'étendent sur plus de 2500 m². La donnée présentée met en avant les différences introduites par les deux notions et les deux données dans la manière de qualifier l'urbanisation (approchée à l'aide du MOS) ou l'artificialisation (approchée à l'aide de l'OCS-GE) en Île-de-France. En ressort 4 situations : les espaces urbanisés également considérés comme artificialisés, les espaces urbanisés considérés comme non artificialisés, les espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) également considérés comme non artificialisés, les ENAF considérés comme artificialisés.

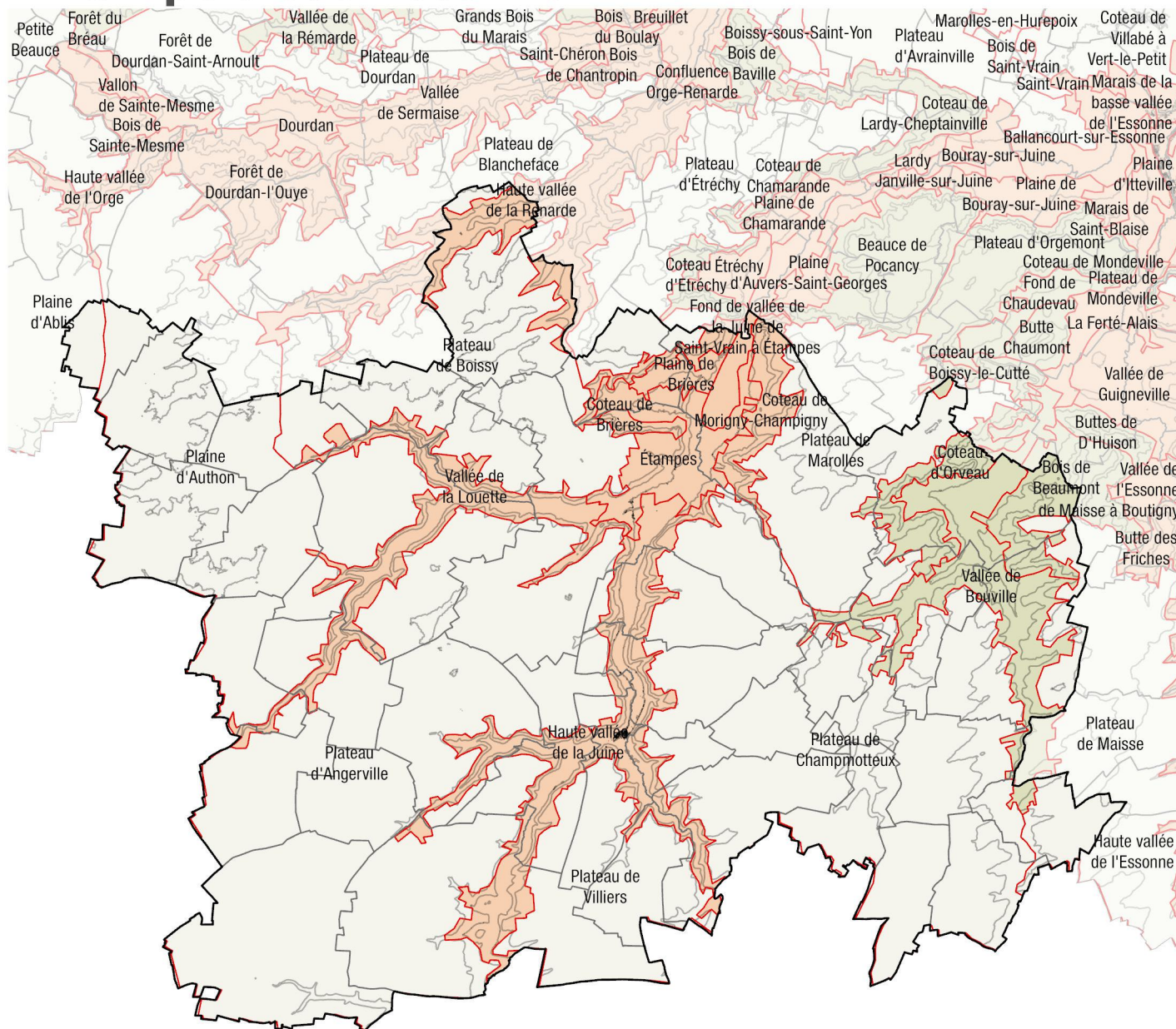
L'Etampois Sud Essonne

total des surfaces en ha



Paysage

L'Etampois Sud Essonne



- | | | | |
|--|---|---|--|
|  | Limites intercommunales |  | Plaine, butte ou plateau urbain |
|  | Limites communales |  | Grande vallée urbaine (Seine, Marne, Oise) |
|  | Petites entités paysagères |  | Petite ou moyenne vallée urbaine |
|  | Courbes de niveaux |  | Plateau boisé |
| Grandes entités paysagères | |  | Grand massif boisé |
|  | Grande vallée rurale (Seine, Marne, Oise) |  | Plaine ou plateau cultivé |
|  | Petite ou moyenne vallée rurale |  | Versant ou collines |
| | |  | Butte boisée |

N 0 2 km

© L'INSTITUT PARIS REGION, 2025
Sources : L'Institut Paris Region

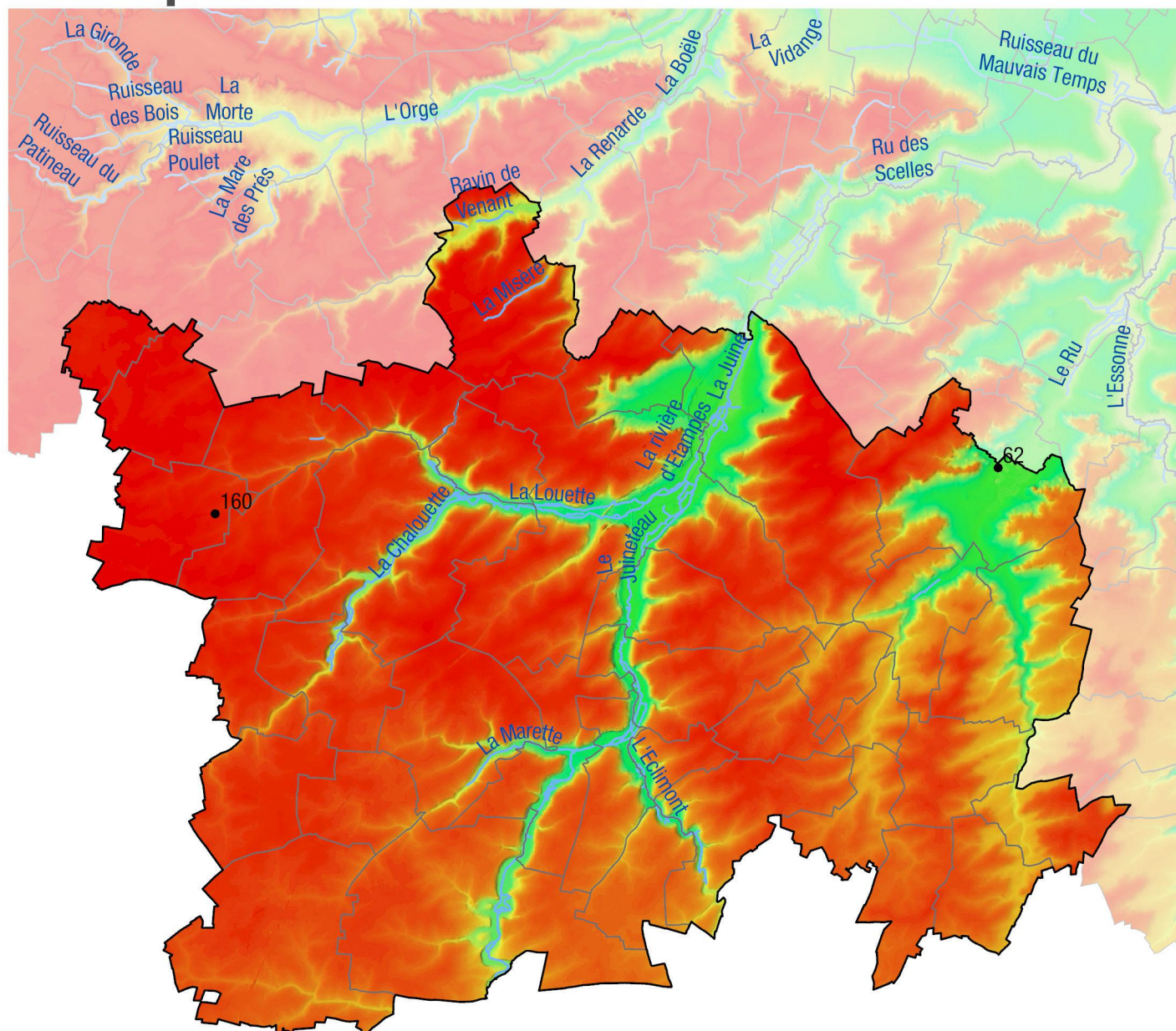


Paysage

Le paysage est caractérisé à l'aide des unités paysagères, un découpage du territoire francilien produit par L'Institut Paris Region. Elaborées à partir de la topographie, de l'hydrographie, de l'occupation des sols et d'aspects historiques et culturels, les unités paysagères permettent d'intégrer le contexte paysager au développement du territoire.

Elles permettent notamment de distinguer les contextes de vallées, de plaines, de plateaux, de versants, de buttes, et le caractère plutôt urbain ou rural du territoire, impliquant des enjeux en matière de coupures urbaines, de silhouettes architecturales ou encore d'intégration dans un ensemble paysager plus vaste.

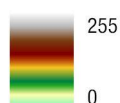
Relief et hydrographie L'Etampois Sud Essonne



-  Limites intercommunales
-  Limites communales
-  Les pays
-  Altitude minimale et maximale

Hydrographie

-  Seine
-  Cours d'eau majeurs
-  Autres cours d'eau



N 0 2 km

© L'INSTITUT PARIS REGION, 2025
Sources : IGN (RGE Alt), L'Institut Paris Region



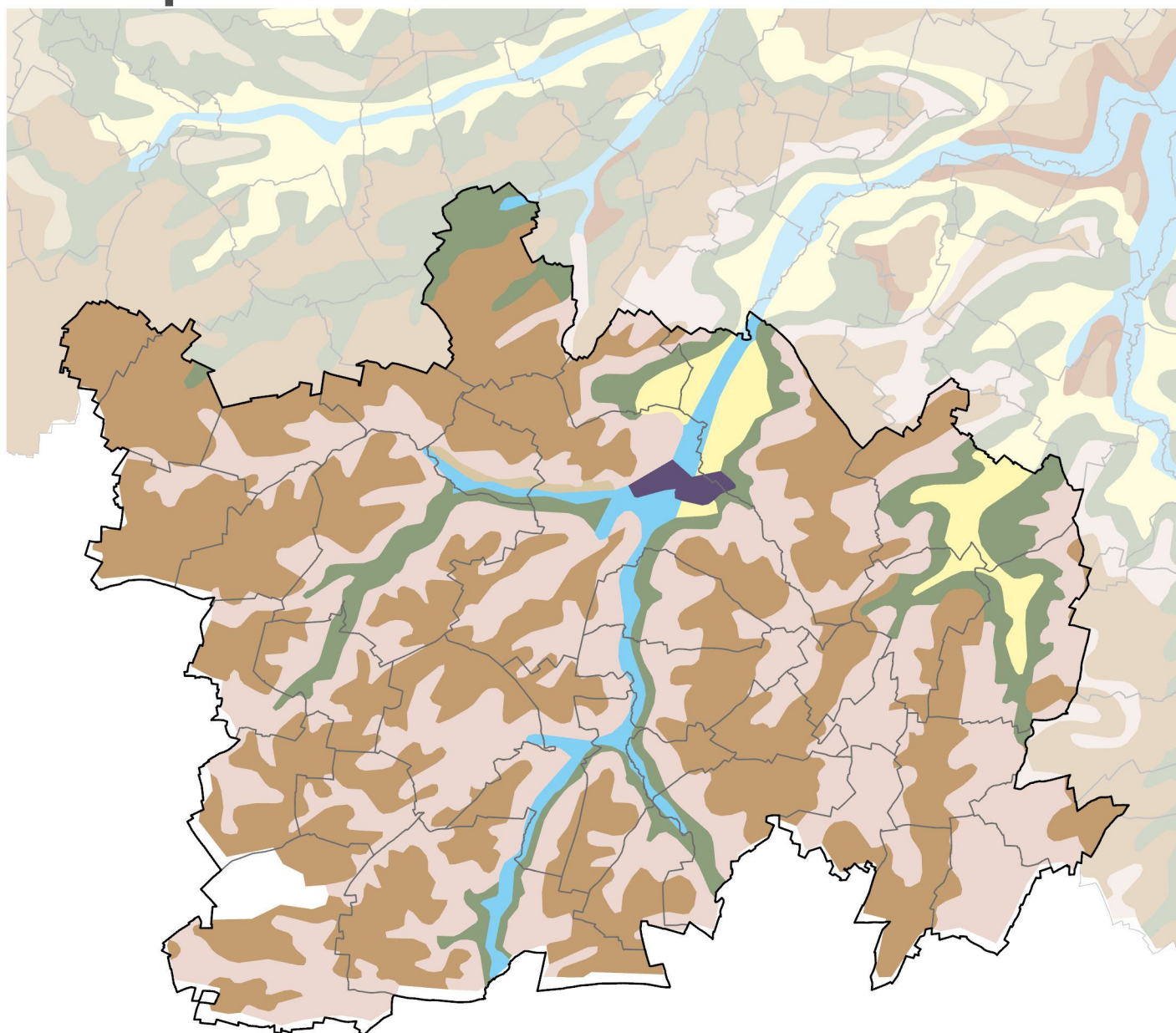
Relief et hydrographie

Le relief et l'hydrographie sont indiqués à partir des données de la BD Alti de l'IGN pour le relief, et de la couche des rivières de L'Institut Paris Region pour l'hydrographie.

C'est une donnée de base pour appréhender le territoire et en situer chacune de ses parties.

Nature des sols

L'Etampois Sud Essonne



 Limites intercommunales

 Limites communales

Nature des sols

 Limon sain épais

 Limon humide sur argile

 Argilo-caillouteux calcaire

 Hétérogène de pente

 Sableux

 Très sableux acide

 Très argileux

 Limon sableux peu épais, très humide

 Caillouteux de terrasse

 Alluvial

 Non renseigné

 0 2 km

© L'INSTITUT PARIS REGION, 2025
 Sources : INRAE (infosol)



Nature des sols

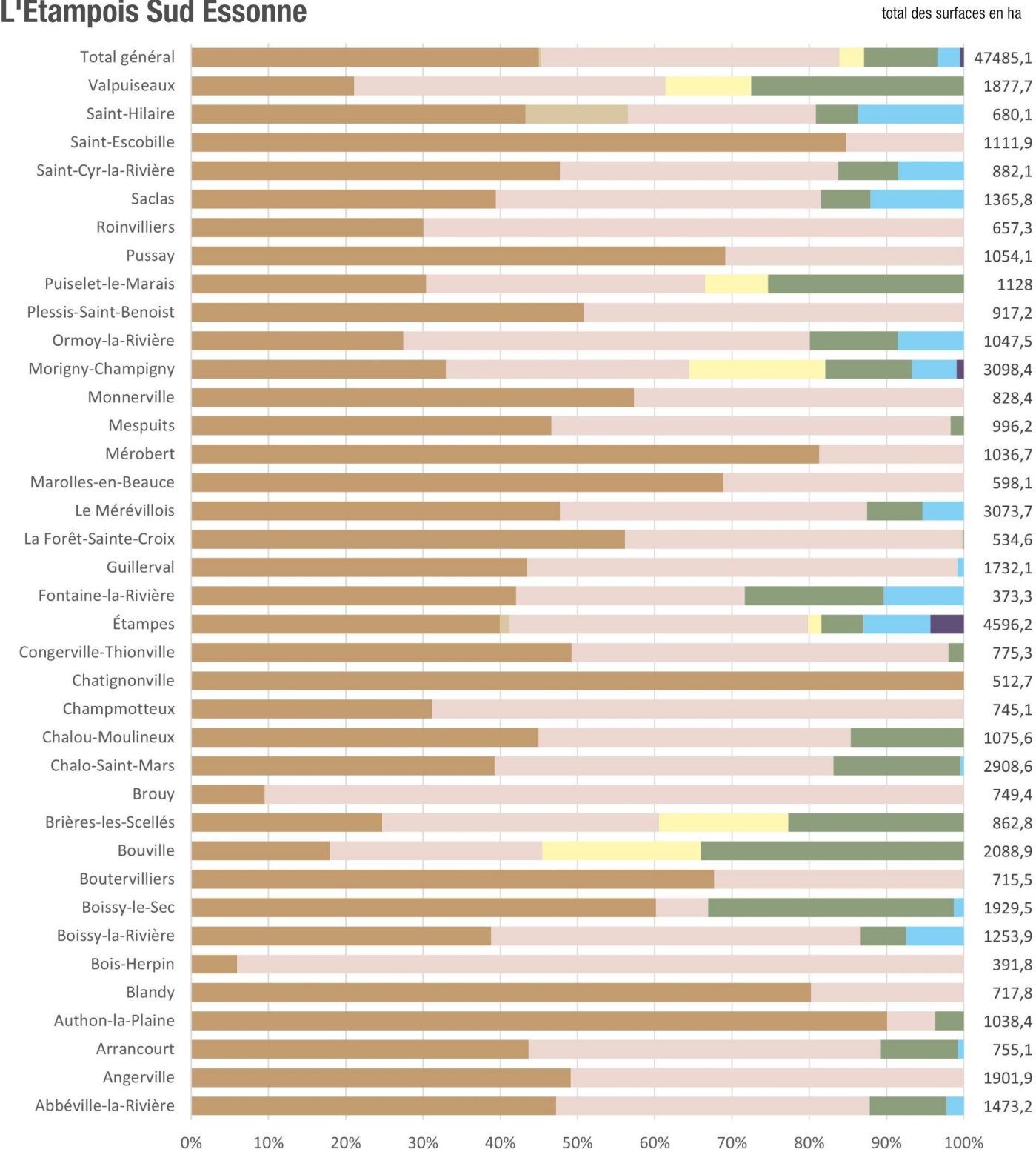
La nature des sols est décrite à l'aide du référentiel régional pédologique de l'unité InfoSol de l'Institut National de Recherches pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement (INRAE) mis à disposition en 2004 en Île-de-France. D'échelle 1/250 000e, cette donnée n'est pas à interpréter à une échelle trop fine. Elle ne renseigne par ailleurs pas sur la nature des sols en milieu urbain.

Près de la moitié des sols de la région se sont développés dans des matériaux limoneux issus des loess (sols éolien, limoneux sains épais et sols limoneux humides sur argiles) déposés durant les périodes glaciaires. Ces sols profonds possèdent de nombreux atouts : une forte réserve utile en eau, des propriétés physico-chimiques favorables – ce qui leur confère une fertilité exceptionnelle à l'échelle de la France, voire du monde –, mais aussi une bonne capacité d'épuration de l'eau, un potentiel de biodiversité important et un pouvoir d'atténuation des pics de température.

Toutefois, la majorité de l'urbanisation a également lieu sur ces sols précieux. D'autres sols franciliens, moins adaptés aux grandes cultures, peuvent néanmoins s'avérer intéressants pour le maraîchage ou l'arboriculture (sols sableux ou caillouteux de terrasse). Par ailleurs, certains sols considérés comme peu fertiles ou contraignants pour l'agriculture accueillent une biodiversité remarquable (sols argilo-caillouteux calcaires, sols très sableux acides et sols alluviaux), ou présentent des avantages en matière de stockage d'eau ou de carbone (sols très argileux ou sols alluviaux).

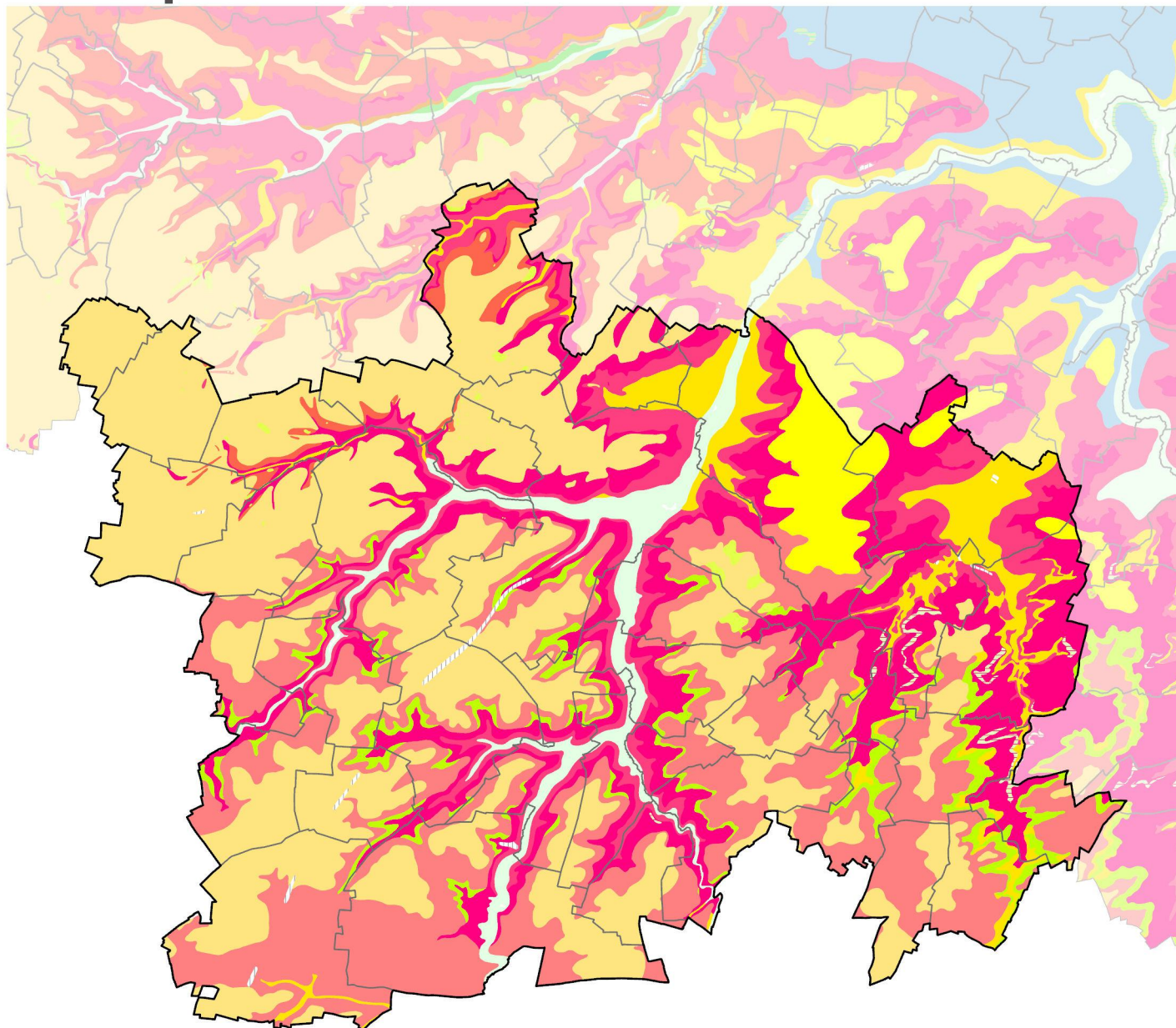
Cette cartographie permet une première approche des principales caractéristiques physico-chimiques des sols du territoire considéré, et ainsi des services écosystémiques qu'ils fournissent.

L'Etampois Sud Essonne



Nature des sous-sols

L'Etampois Sud Essonne



N 0 2 km

© L'INSTITUT PARIS REGION, 2025
Sources : BRGM



Nature des sous-sols

La nature des sous-sols est décrite à partir de la carte géologique du Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM), établie à l'échelle 1/50 000e. L'Île-de-France est entièrement située au sein de la formation géologique du Bassin parisien, accumulation de couches sédimentaires.

C'est une donnée intéressante pour comprendre le paysage, ainsi que la nature des sols, produits par l'altération de ces couches sédimentaires (calcaire, limons, argiles et sables principalement) au contact de l'air, de l'eau et de la vie s'y déroulant.

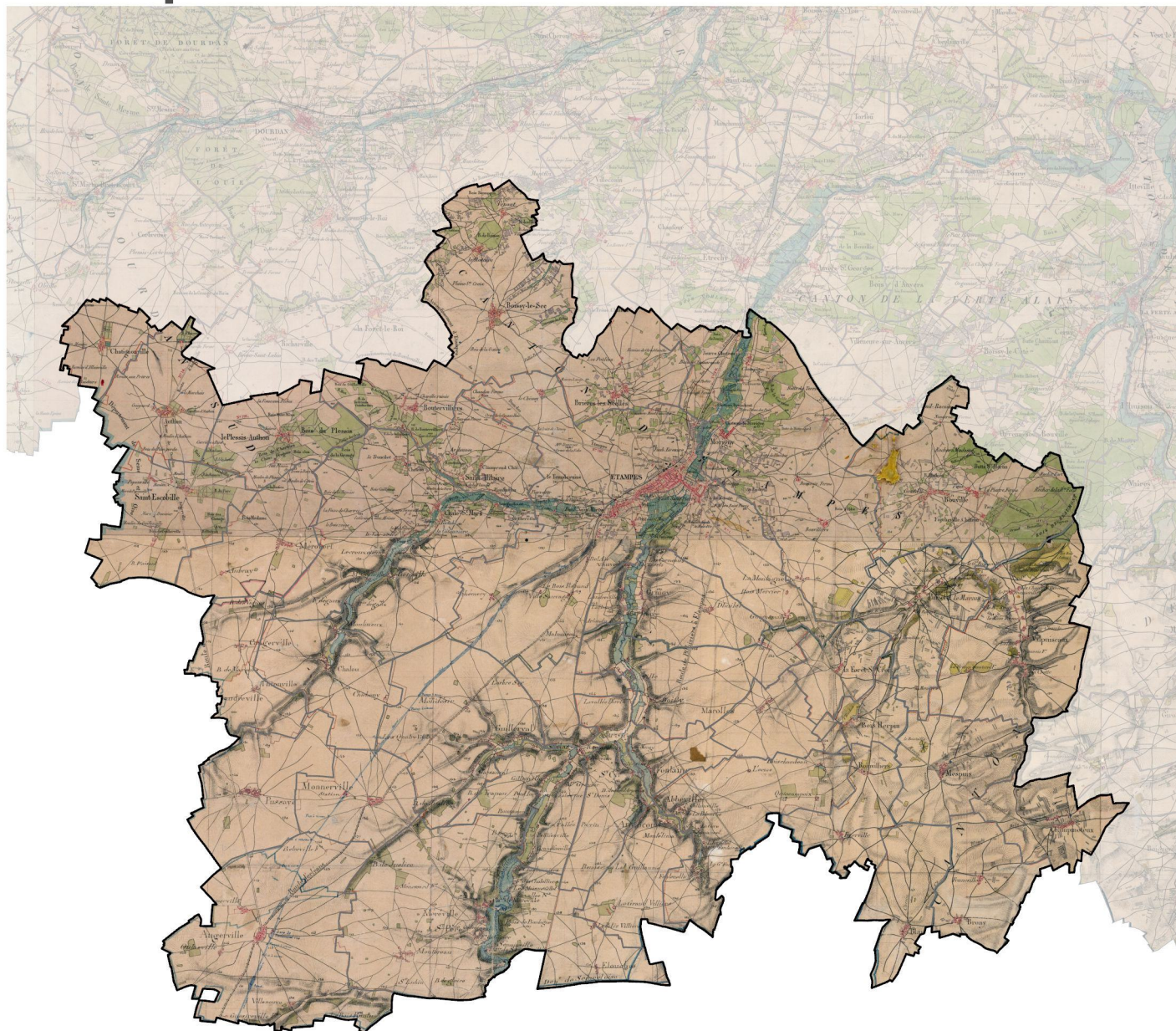
	Limites intercommunales				
	Limites communales				
Nature des sous-sols					
	X, Dépôts anthropiques, remblais - 1		m1CPi, Calcaire de Beauce, Calcaire de Pithiviers (Loiret) - 33		e6MOD, Sables de Monceau, Sables d'Argenteuil et Calcaire de Saint-Ouen - 66
	CE, Colluvions polygéniques, éboulis - 2		m1MG, Molasse du Gâtinais, Marnes vertes de Neuville-sur-Essonne (Loiret) - 34		e6CSO, Calcaire de Saint-Ouen, Calcaires et marnes de Nogent-l'Artaud, Calcaire d'Ambreville, Calcaire de Branles - 67
	CPL, Sables de Lozère colluvionnés - 3		g1c, Calcaire de Beauce "inférieur" et Calcaire d'Etampes indifférenciés - 35		e6, Calcaire de Noisy-le-Sec - 68
	CF, Colluvions de versant et de fond de vallon - 4		g1ME, Faciès marneux du Calcaire d'Etampes - 36		e6SMf, Sables de Mortefontaine (Oise) - 69
	GZ, Grèzes litées (cailloutis calcaire et sable). Dépôt de pente - 5		g1CE, Calcaire d'Etampes (Essonne), meulières, marnes, Calcaires du Gâtinais - 37		e6C, Calcaires lagunaires bartoniens - 70
	D, Sables éoliens (Etampes), Dunes quaternaires (Dourdan) - 6		g1GF, Grès de Fontainebleau en place ou remaniés (gréification quaternaire de sables stampiens dunaires) - 38		e6SB-A, Sables de Beauchamp, Sables d'Auvers (Beauchamp et Auvers = Val-d'Oise) - 71
	OE L, Limon loessique - 7		g1MM, Meulière et/ou Argile de Montmorency - 39		e5-7, Calcaire de Champigny, Calcaire de Château-Landon, calcaire à éléments détritiques, marnes sableuses à rognons gréseux et calcaires - 72
	OE C, Loess calcaire, limon calcaire - 8		g1SF, Sables de Fontainebleau, accessoirement grès en place ou peu remanié (versant) - 40		e5C, Calcaires marins indifférenciés (Marnes et caillasses, Calcaires à Cérithes, Calcaire grossier) - 73
	LP, Limon des plateaux - 9		g1CCb, Calcaire marin à Cardita bazini (niveau de Pierrefitte) - 41		e5MC, Marnes et caillasses - 74
	K/Fx-y, Colluvions, alluvions et apports éoliens, plus ou moins remaniés sur alluvions Fx-y - 11		g1CD, Calcaire de Darvault à Potamidés lamarcki intercalé dans les Sables de Fontainebleau - 42		e5CG, Calcaires grossier à glauconie, Calcaire à Milioles, Calcaire à Nummulites laevigatus - 75
	UCM, Turf de la Celle-sous-Moret (travertin) = La Celle-sur-Seine - 12		g1CP, Calcaire de Préaux à Discorbis grands discoïdes - 43		e5CL, Calcaires lacustres lutétiens indifférenciés (Calcaire de Provins, de Saint-Parres, de Darvault, de Nonville) - 76
	T, Zones tourbeuses au sein des alluvions récentes - 13		g1SP, Sable à galets de silex, poudingues, localement faciès molassique - 44		e4SC-AH, Sables de Cuise et Sables supérieur, grès ; localement Argile d'Heurtebise et niveau de Pierrefonds (Pontoise) - 77
	æ, Grison, alios - 14		g1FH, Sables et grès de Fontainebleau - 45		e4GQ, Grès grossiers à fins quartzitiques - 78
	F, Exploitation de grande gravière, zone située hors d'eau en 1969 - 15		g1MH, Marnes à huîtres et Argile à Corbules - 46		e4S, Sables fins, "pisés" et argiles plastiques, accessoirement grès - 79
	Fz, Alluvions récentes : limons, argiles, sables, tourbes localement - 16		g1CB, Calcaire de Brie stampien et meulières plio-quaternaire indifférenciés - 47		e4SG, Sables et grès du Breuillet (Arkose du Breuillet) - 80
	Fy, Alluvions anciennes (basse terrasse de 0-10 m) : sables et graviers, colluvions, alluvions et apports éoliens - 17		g1BS, Calcaire de Brie et de Sannois, Caillasse d'Orgemont - 48		e4GS, Fausses glaises du Vexin et Sables d'Auteuil - 81
	Fx, Alluvions anciennes (moyenne terrasse de 10-20 m) : sables et graviers - 18		g1SO, Calcaire de Sannois et Caillasse d'Orgemont - 49		e4GA, Fausses glaises, Argiles plastiques bariolées du Vexin et Sables du Soissonais - 82
	Fx-y, Alluvions anciennes (moyenne à basse terrasse indifférenciées) - 19		g1SA, Calcaire de Sannois et Argile verte - 50		e4AS, Argile sableuse - 83
	Fw, Alluvions anciennes de haute terrasse (terrasse de 20-30 m) : sables et graviers - 20		g1AR, Argile verte, Glaises à Cyrènes et/ou Marnes vertes et blanches (Argile verte de Romainville) - 51		e4AP, Argile plastique, sables et grès - 84
	Fv, Alluvions anciennes (terrasse de 45-55 m) : sables et graviers (= Cailloutis de Sénart) - 21		e7-g1AV, Argile verte de Romainville et Marnes supragypseuses indifférenciées - 52		e4APS, Argile plastique, argile sableuse et Sables de Breuillet - 85
	Fu, Alluvions anciennes (terrasse de 65 m) : sables et graviers - 22		e7MS, Marnes supragypseuses : Marnes blanches de Pantin, Marnes bleues d'Argenteuil - 53		e4SB, Sables grossiers de Brannay - 86
	Ft, Alluvions anciennes (terrasse de 65-80 m) : galets, graviers, sables et argiles - 23		e7G-CCh, Marnes supragypseuses, Formation du gypse, Calcaire de Champigny indifférenciés - 54		e4PP, Poudingue à chailles, conglomérat à silex, Formation de Pers-en-Gâtinais (Loiret) - 87
	FT, Alluvions anciennes (terrasse de >80 m) : Sables et galets, Bois de Chenay (Mantes-la-Jolie) - 24		e7G, Masses et marnes du gypse - 55		e4AM, Conglomérat de Meudon - 88
	FO, Alluvions indifférenciées de l'Orvanne : galets, graviers, sables et argiles - 25		e7MC, Marnes ludiennes (faciès de transition) - 56		e3C, Poudingue de Coye - 89
	RFv/g1CB, Formation alluviale résiduelle sur calcaire et meulière de Brie - 26		e7G-MP, Masses et marnes du gypse, Marnes à Pholadomya ludensis - 57		e2Cr-BE, Calcaire grumeleux du bois d'Esmans, Calcaire de Vigny, Calcaire de Meulan, Calcaire pisolithique, Calcaire argileux de Bray et Lû - 90
	p-IVMM, Argile à meulière et/ou Meulière de Montmorency (altération, silicifications plio-quaternaires du Calcaire d'Etampes) - 27		e7CChSi, Calcaire de Champigny (faciès silicifié) - 58		C5Cr-BE, Craie blanche à silex à Belemnitella - 91
	Rc, Argiles à silex (Tertiaire à actuel) - 28		e7C, Calcaire de Champigny, Calcaire de Château-Landon, Marnes de Nemours - 59		C5CrAq, Craie blanche à silex, à Actinocamax quadratus - 92
	P-IVGC, Formation détritique des plateaux (gravier culminant) : sables grossiers, galets - 29		e7CCh-MP, Calcaire de Champigny, Marnes à Pholadomya ludensis - 60		C5, Craie à Belemnitella - 93
	PL, Formation détritique des plateaux : Sables de Lozère, Sables de Sologne (Mérévile) - 30		e7MP, Marnes à Pholadomya ludensis - 61		C4M, Craie à Micraster corangium - 94
			e6-7CH-SO, Calcaire de Champigny et Calcaire de Saint-Ouen indifférenciés - 63		C2, Craie marneuse à Inoceramus labiatus - 95
			e6-7MGC, Marnes à Pholadomya ludensis, Formation du gypse, Quatrième masse - 64		Hydro, Réseau hydrographique, étangs, lacs, gravières inondées - 96
			e6SM, Sables de Monceau - 65		

Dynamiques d'évolution de l'occupation des sols

- 9. Occupation historique des sols**
- 10. Progression de l'urbanisation depuis 1949**
- 11. Evolution nette de l'occupation des sols 2012-2021**
- 12. Recyclage urbain 2012-2021**
- 13. Consommation d'espace brute 2012-2021**
- 14. Renaturation 2012-2021**
- 15. Echanges au sein des espaces naturels, agricoles et forestiers 2012-2021**
- 16. Apparitions d'espaces ouverts urbains**
- 17. Mutations d'espaces ouverts urbains**

Occupation historique des sols

L'Etampois Sud Essonne



Limites intercommunales

Limites communales

N 0 2 km

© L'INSTITUT PARIS REGION, 2025
Sources : Cartes d'état-major (1818-1824)

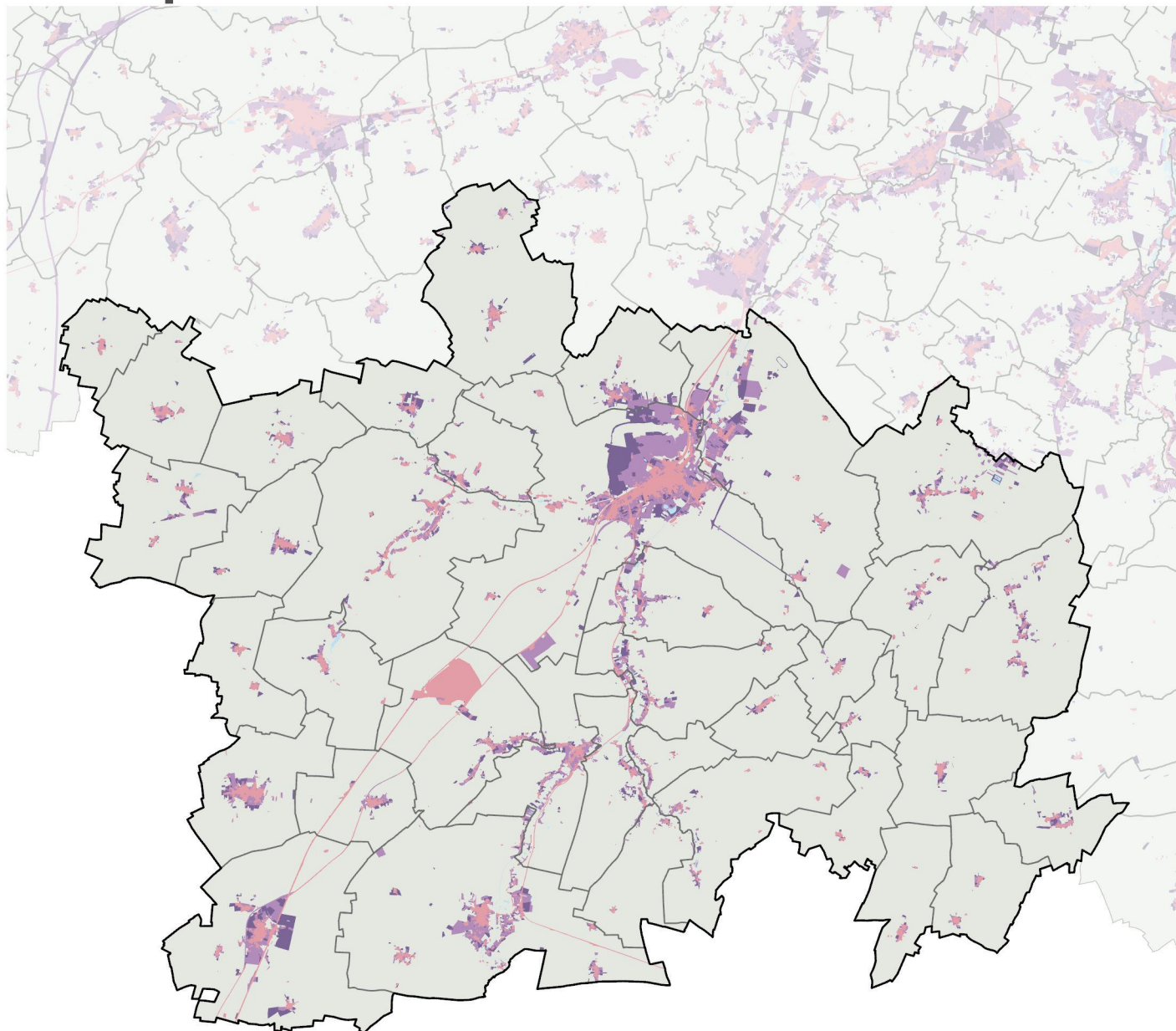


Occupation historique des sols

L'occupation historique des sols est présentée à l'aide de cartes d'état-major du 19ème siècle. Elle permet de différencier les espaces urbanisés historique des espaces à l'urbanisation plus récente, mais également d'identifier des sols naturels, agricoles ou forestiers susceptibles de ne pas avoir été ou d'avoir peu été altérés dans le temps.

Progression de l'urbanisation depuis 1949

L'Etampois Sud Essonne



Limites intercommunales

Limites communales

Progression de l'urbanisation

Urbanisé en 1949

Urbanisé entre 1949 et 1982

Urbanisé entre 1982 et 2021

Occupation des sols

Espaces naturels, agricoles et forestiers

Eau

N 0 2 km

© L'INSTITUT PARIS REGION, 2025
Sources : L'Institut Paris Region (MOS 1949, 1982, 2021)

L'INSTITUT
PARIS
REGION

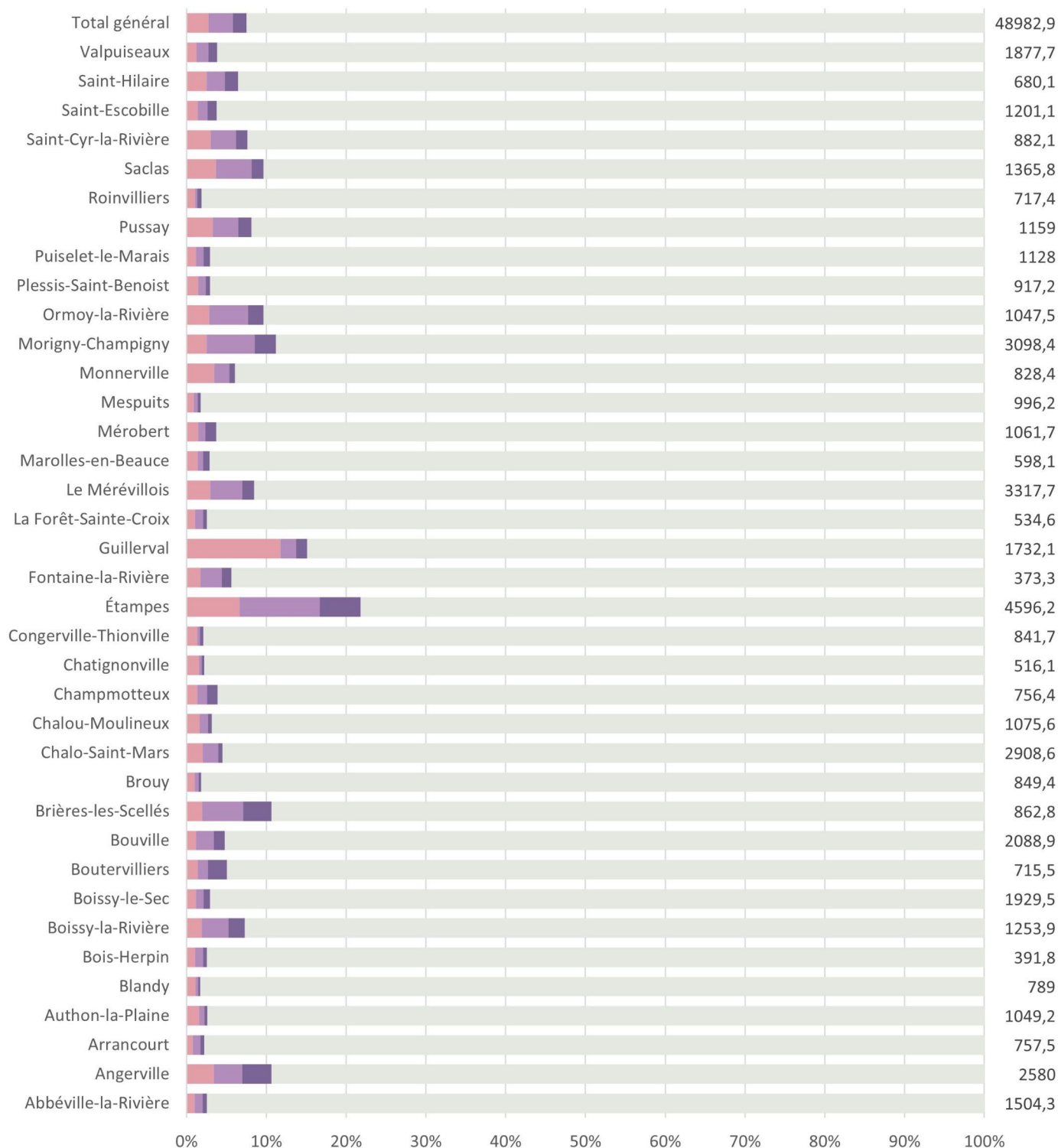
Progression de l'urbanisation depuis 1949

La donnée présentée décrit l'évolution des espaces urbanisés en 1949, 1982 et 2021 sur la base du MOS (pour plus de détails sur le MOS, consulter l'indicateur Occupation des Sols). Elle permet de mettre en avant les étapes de l'urbanisation du territoire depuis 1949.

Les espaces ouverts urbains faisant partie des espaces urbanisés, la création de parcs, jardins, d'équipements sportifs et de cimetières participe donc à la progression de l'urbanisation sur les espaces naturels, agricoles et forestiers.

L'Etampois Sud Essonne

total des surfaces en ha



Evolution nette de l'occupation des sols 2012-2021

L'Etampois Sud Essonne

A titre d'exemple le recul des espaces agricoles peut à la fois être dû à de la consommation d'espace par l'urbanisation, ou à des échanges au sein des espaces naturels, agricoles et forestiers (enfrichage et apparition d'espaces semi-naturels ou boisés).

Le poste 11 « carrières, décharges et chantiers » rassemble des usages temporaires de l'espace.

L'interprétation de l'évolution de ces surfaces peut donc être liée à différents facteurs : dynamiques de projets apparaissant en chantier lors de la photographie aérienne servant à établir le MOS, création ou extension d'une installation de stockage des déchets sur le territoire, ou encore d'une zone d'extraction de matériaux.

Nom du territoire	Forêts	Milieux semi-naturels	Espaces agricoles	Eau	Espaces ouverts urbains
L'Etampois Sud Essonne	-11 (0%)	-6 (-1%)	-59 (0%)	-1 (-1%)	-14 (-1%)
Abbéville-la-Rivière	1 (0%)	-1 (-2%)	-2 (0%)	0 (0%)	0 (1%)
Angerville	0 (0%)	-1 (-8%)	-5 (0%)	0 (0%)	-1 (-1%)
Arrancourt	0 (0%)	0 (-4%)	0 (0%)	0 (0%)	0 (0%)
Authon-la-Plaine	0 (0%)	0 (0%)	-1 (0%)	0 (0%)	0 (0%)
Blandy	0 (0%)	0 (0%)	-1 (0%)	0 (0%)	0 (10%)
Bois-Herpin	0 (0%)	0 (10%)	0 (0%)	0 (0%)	0 (0%)
Boissy-la-Rivière	0 (0%)	-2 (-7%)	1 (0%)	0 (0%)	0 (0%)
Boissy-le-Sec	0 (0%)	0 (-3%)	-1 (0%)	0 (0%)	0 (-2%)
Boutrevilliers	0 (0%)	0 (0%)	-2 (0%)	0 (0%)	-1 (-5%)
Bouville	0 (0%)	1 (3%)	-2 (0%)	0 (0%)	0 (-1%)
Brières-les-Scellés	0 (0%)	0 (0%)	-1 (0%)	-2 (-92%)	-2 (-7%)
Brouy	0 (0%)	0 (4%)	-1 (0%)	0 (0%)	1 (9%)
Chalo-Saint-Mars	1 (0%)	2 (4%)	-3 (0%)	0 (0%)	-1 (-1%)
Chalou-Moulineux	0 (0%)	0 (-3%)	0 (0%)	0 (0%)	0 (0%)
Champmotteux	1 (1%)	0 (-3%)	-2 (0%)	0 (0%)	0 (0%)
Chatignonville	0 (0%)	0 (0%)	0 (0%)	0 (0%)	0 (-3%)
Congerville-Thionville	0 (0%)	0 (4%)	-1 (0%)	0 (0%)	0 (0%)
Étampes	-12 (-2%)	4 (4%)	-19 (-1%)	0 (2%)	2 (1%)
Fontaine-la-Rivière	0 (0%)	0 (2%)	0 (0%)	0 (0%)	0 (-2%)
Guillerval	0 (0%)	-1 (-3%)	-4 (0%)	0 (0%)	-3 (-4%)
La Forêt-Sainte-Croix	0 (0%)	0 (0%)	-1 (0%)	0 (0%)	0 (0%)
Le Mérévillois	-1 (0%)	-1 (-3%)	-5 (0%)	0 (4%)	-3 (-3%)
Marolles-en-Beauce	0 (0%)	0 (0%)	0 (0%)	0 (0%)	0 (-6%)
Mérobart	0 (0%)	0 (-18%)	-1 (0%)	0 (0%)	0 (-4%)
Mespuits	0 (0%)	-2 (-32%)	1 (0%)	0 (0%)	0 (-1%)
Monnerville	0 (0%)	0 (-9%)	-1 (0%)	0 (0%)	-1 (-7%)
Morigny-Champigny	0 (0%)	2 (5%)	0 (0%)	0 (4%)	-3 (-3%)
Ormoy-la-Rivière	0 (0%)	-1 (-3%)	-2 (0%)	0 (0%)	0 (-1%)
Plessis-Saint-Benoist	0 (0%)	-1 (-6%)	-1 (0%)	0 (0%)	0 (1%)
Puiselet-le-Marais	-1 (0%)	0 (1%)	0 (0%)	0 (0%)	1 (8%)
Pussay	0 (0%)	-2 (-30%)	-1 (0%)	0 (0%)	-1 (-4%)
Roinvilliers	0 (0%)	0 (-4%)	-1 (0%)	0 (0%)	0 (2%)
Saclas	-1 (0%)	0 (-1%)	0 (0%)	0 (4%)	-1 (-2%)
Saint-Cyr-la-Rivière	2 (1%)	-1 (-11%)	-1 (0%)	0 (0%)	-1 (-5%)
Saint-Escobille	0 (0%)	0 (0%)	-1 (0%)	0 (0%)	1 (7%)
Saint-Hilaire	0 (0%)	0 (-2%)	-1 (0%)	0 (0%)	0 (0%)
Valpuiseaux	0 (0%)	-1 (-4%)	-1 (0%)	0 (0%)	0 (0%)

Evolution nette de l'occupation des sols 2012-2021

Nom du territoire	Habitat individuel	Habitat collectif	Activités	Equipements	Transports	Carrières, décharges et chantiers
L'Etampois Sud Essonne	48 (4%)	2 (1%)	39 (13%)	0 (0%)	12 (3%)	-10 (-29%)
Abbéville-la-Rivière	0 (3%)	0 (0%)	1 (98%)	0 (0%)	0 (0%)	0 (0%)
Angerville	3 (3%)	0 (2%)	3 (7%)	0 (3%)	1 (2%)	-1 (-81%)
Arrancourt	0 (0%)	0 (0%)	0 (0%)	0 (0%)	0 (0%)	0 (0%)
Authon-la-Plaine	0 (0%)	0 (0%)	1 (79%)	0 (0%)	0 (0%)	0 (0%)
Blandy	1 (8%)	0 (0%)	0 (0%)	0 (0%)	0 (0%)	0 (0%)
Bois-Herpin	0 (0%)	0 (0%)	0 (0%)	0 (0%)	0 (0%)	0 (0%)
Boissy-la-Rivière	1 (3%)	0 (0%)	0 (0%)	0 (0%)	0 (0%)	0 (0%)
Boissy-le-Sec	0 (1%)	0 (0%)	1 (22%)	0 (65%)	0 (0%)	0 (0%)
Boutervilliers	1 (4%)	0 (186%)	0 (0%)	0 (0%)	1 (129%)	1 (0%)
Bouville	1 (3%)	0 (0%)	1 (5%)	0 (10%)	0 (0%)	-1 (-26%)
Brières-les-Scellés	2 (5%)	0 (0%)	2 (13%)	0 (0%)	0 (-5%)	1 (54%)
Brouy	1 (8%)	0 (0%)	0 (0%)	0 (0%)	0 (0%)	0 (-100%)
Chalo-Saint-Mars	1 (2%)	0 (0%)	0 (0%)	0 (0%)	0 (0%)	0 (0%)
Chalou-Moulineux	0 (1%)	0 (0%)	0 (0%)	0 (0%)	0 (0%)	0 (0%)
Champmotteux	0 (1%)	0 (0%)	2 (238%)	0 (0%)	0 (0%)	0 (-100%)
Chatignonville	0 (2%)	0 (0%)	0 (0%)	0 (0%)	0 (0%)	0 (0%)
Congerville-Thionville	0 (0%)	0 (0%)	0 (51%)	0 (0%)	0 (0%)	0 (0%)
Étampes	15 (9%)	2 (2%)	13 (12%)	-7 (-7%)	8 (5%)	-7 (-49%)
Fontaine-la-Rivière	0 (2%)	0 (0%)	0 (0%)	0 (0%)	0 (0%)	0 (0%)
Guillerval	1 (3%)	0 (-100%)	4 (42%)	3 (35%)	0 (0%)	1 (245%)
La Forêt-Sainte-Croix	0 (2%)	0 (0%)	0 (0%)	0 (0%)	0 (0%)	0 (0%)
Le Mérévillois	5 (4%)	0 (0%)	4 (15%)	0 (0%)	0 (0%)	1 (0%)
Marolles-en-Beauce	0 (3%)	0 (0%)	0 (0%)	0 (0%)	0 (0%)	0 (0%)
Méroberty	1 (7%)	0 (0%)	0 (12%)	0 (-28%)	0 (0%)	0 (0%)
Mespuits	0 (1%)	0 (0%)	0 (0%)	0 (0%)	0 (0%)	0 (0%)
Monnerville	1 (4%)	0 (0%)	0 (11%)	0 (0%)	0 (0%)	1 (0%)
Morigny-Champigny	3 (2%)	0 (0%)	1 (4%)	1 (7%)	2 (7%)	-8 (-93%)
Ormoy-la-Rivière	1 (2%)	0 (0%)	2 (67%)	0 (0%)	0 (0%)	0 (0%)
Plessis-Saint-Benoist	1 (7%)	0 (0%)	1 (40%)	0 (0%)	0 (0%)	0 (0%)
Puiselet-le-Marais	0 (1%)	0 (0%)	0 (0%)	0 (0%)	0 (0%)	0 (-28%)
Pussay	3 (6%)	0 (0%)	1 (7%)	1 (16%)	0 (0%)	0 (0%)
Roinvilliers	1 (8%)	0 (0%)	0 (39%)	0 (0%)	0 (0%)	0 (0%)
Saclas	2 (3%)	0 (0%)	0 (3%)	0 (0%)	0 (1%)	0 (-30%)
Saint-Cyr-la-Rivière	1 (3%)	0 (0%)	0 (0%)	0 (52%)	0 (0%)	1 (3167%)
Saint-Escobille	1 (3%)	0 (0%)	0 (0%)	0 (0%)	0 (-71%)	0 (0%)
Saint-Hilaire	1 (3%)	0 (0%)	1 (46%)	0 (0%)	0 (0%)	0 (0%)
Valpuiseaux	1 (2%)	0 (0%)	1 (370%)	1 (28%)	0 (0%)	0 (0%)

Recyclage urbain 2012-2021

L'Etampois Sud Essonne



 Limites intercommunales

 Limites communales

Destination des espaces recyclés entre 2012 et 2021

 Espaces ouverts artificialisés

 Habitat individuel

 Habitat collectif

 Activités

 Équipements

 Transports

 Carrières, décharges et chantiers

Occupation des sols

 Espaces naturels, agricoles et forestiers

 Eau

 Espaces urbains

N 0 2 km

© L'INSTITUT PARIS REGION, 2025
Sources : L'Institut Paris Region (MOS 2012 - 2021)



Recyclage urbain 2012-2021

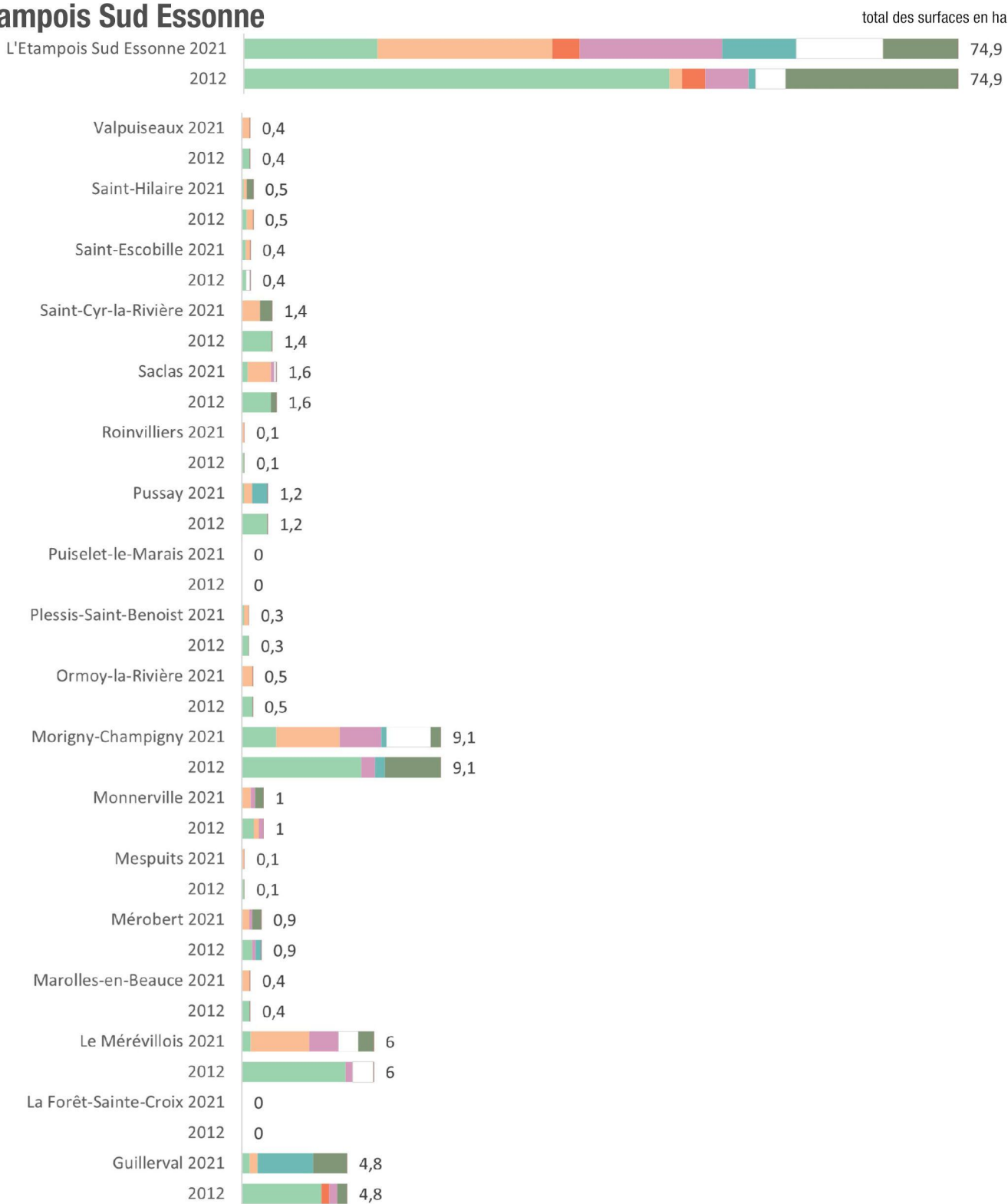
Le recyclage urbain caractérise les flux d'échanges au sein des espaces urbanisés entre 2012 et 2021. Cette donnée est établie sur la base du MOS en 11 postes et n'inclut pas l'extraction de matériaux au sein des espaces urbanisés (pour plus de détails sur le MOS, consulter l'indicateur Occupation des Sols). La donnée ne caractérise pas les échanges internes aux 11 postes du MOS en eux-mêmes. A titre d'exemple, les échanges entre habitat individuel et habitat collectif apparaîtront, car ils dépendent de postes de légendes différents, toutefois, les échanges au sein des espaces ouverts urbains, entre un parc et un équipement sportif par exemple, n'apparaîtront pas sur la carte ou dans les chiffres. Au sein des espaces urbains, la place des espaces ouverts urbains est à observer tout particulièrement car ils constituent le prolongement des espaces naturels, agricoles et forestiers en ville avec un rôle pour la qualité paysagère et écologique des villes, leur résilience face au changement climatique et plus globalement, pour la qualité de vie.

A ce titre, ils bénéficient d'une approche spécifique (apparitions et mutations) plus loin dans le document.

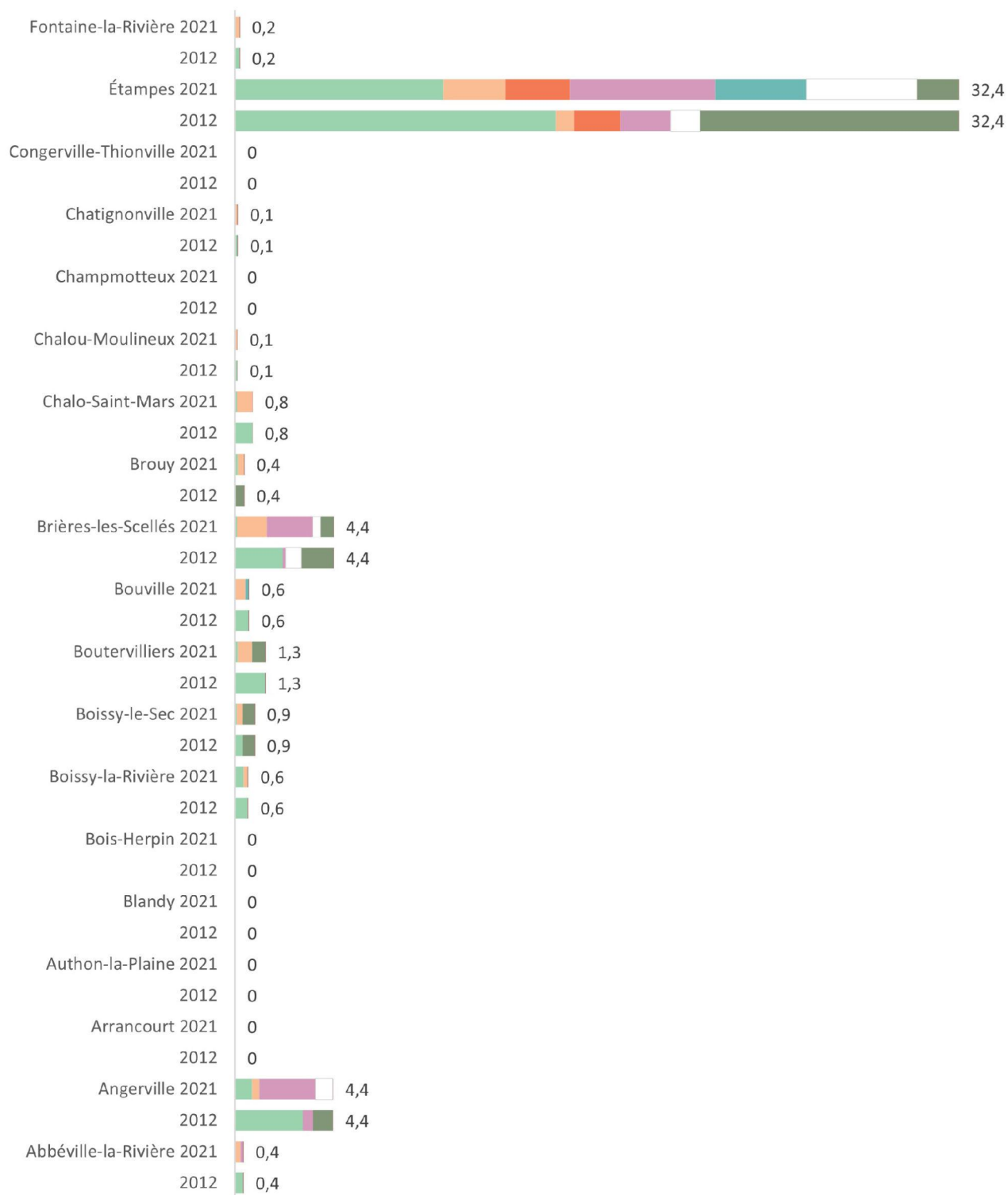
La place des activités économiques dans le renouvellement urbain est également particulière, alors que leur éviction nourrit en partie leur relocalisation en extension urbaine, faisant de celles-ci les premières responsables de la consommation d'espace à l'échelle régionale.

Enfin, les disparitions d'habitat individuel au profit d'un autre usage, peuvent également être à l'origine d'un recul de la pleine terre en ville.

L'Etampois Sud Essonne



Recyclage urbain 2012-2021



L'Etampois Sud Essonne



Limites intercommunales

Limites communales

Destination des espaces consommés entre 2012 et 2021

Espaces ouverts artificialisés

Habitat individuel

Habitat collectif

Activités

Équipements

Transports

Décharges et chantiers

Occupation des sols

Espaces naturels, agricoles et forestiers

Eau

Espaces urbains

Origine des espaces consommés entre 2012 et 2021 (légende du graphique)

Bois et forêts

Millieux semi-naturels

Espaces agricoles

Eau

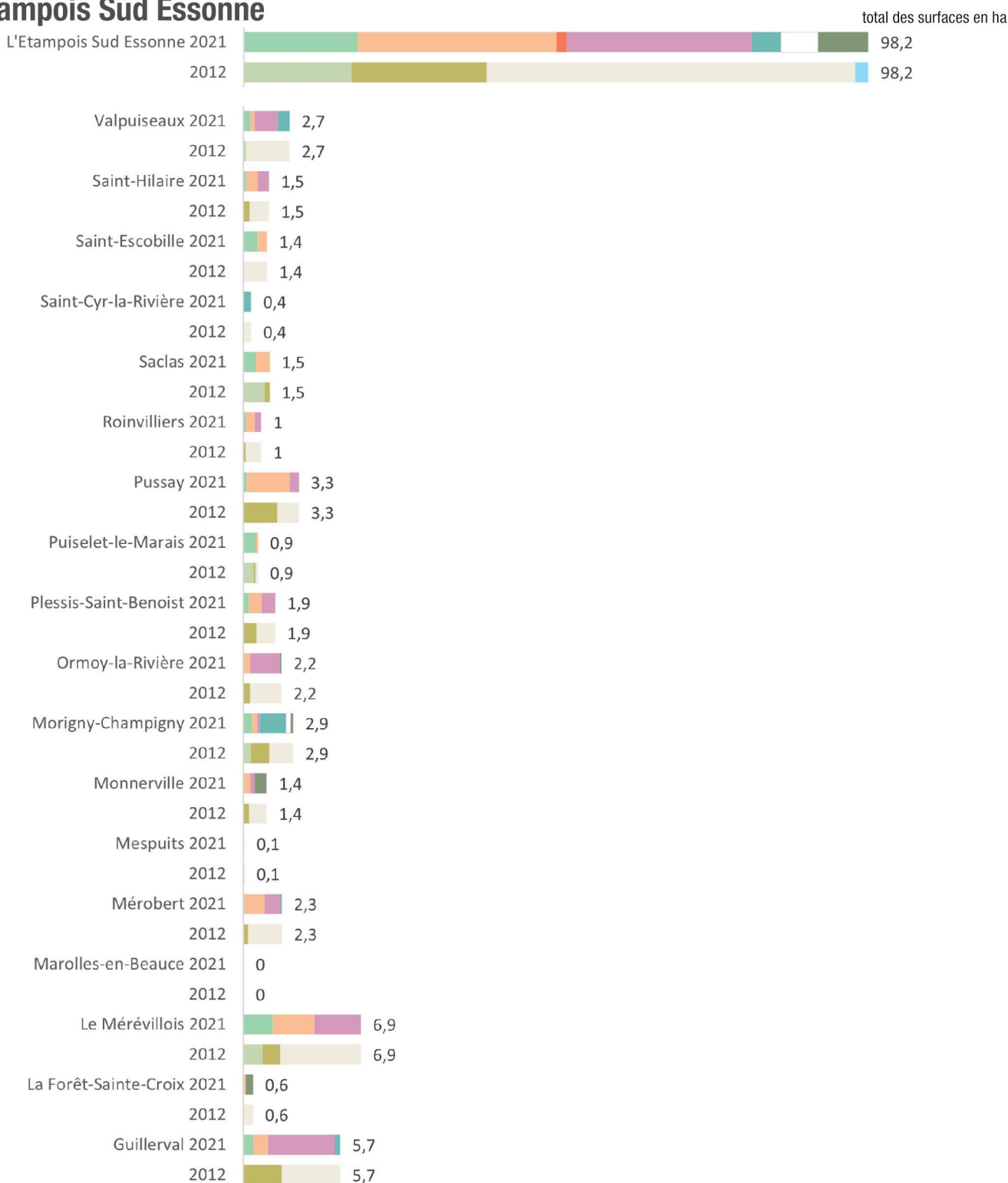
N 0 2 km

Consommation d'espace brute 2012-2021

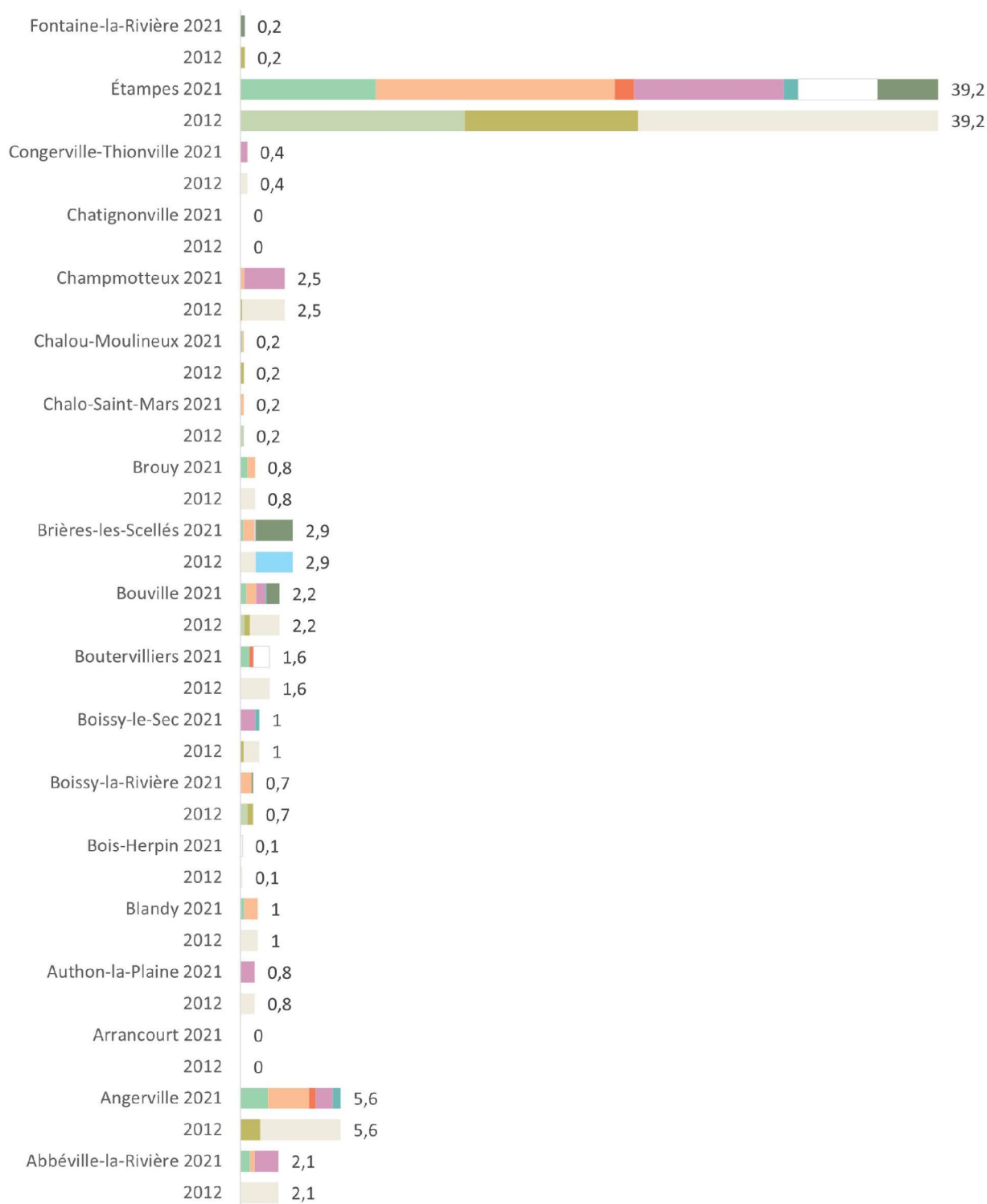
La consommation d'espace désigne le flux de mutation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (postes 1 à 12 du MOS en 81 postes de légende) vers des espaces urbanisés (postes 13 à 81 à l'exception du poste 79 décrivant l'extraction de matériaux) entre 2012 et 2021. Cette donnée est établie sur la base du MOS et est conforme aux attendus de la loi climat et résilience en matière de mesure de la consommation d'espace sur la décennie précédant son adoption (pour plus de détails sur le MOS, consulter l'indicateur Occupation des Sols). Pour obtenir la donnée sur la période 2011-2021, il faut multiplier la consommation d'espace du territoire par dix et diviser par neuf. Les graphiques présentés permettent de connaître la nature des espaces naturels, agricoles et forestiers ayant disparu, et la destination de ces mutations.

La consommation d'espace ayant pour origine des espaces semi-naturels traduit souvent la consommation d'anciens espaces agricoles s'étant enrichies en attente de l'urbanisation. La consommation d'espace ayant pour destination des chantiers traduit une construction en cours dont la nature sera connue lors du prochain millésime du MOS. Une partie de la consommation d'espace à destination d'espaces ouverts urbains (terrains vacants, surfaces engazonnées) traduit également un usage temporaire de l'espace en cours d'urbanisation, notamment dans le cadre du développement de ZAC ou de zones d'activités économiques.

L'Etampois Sud Essonne

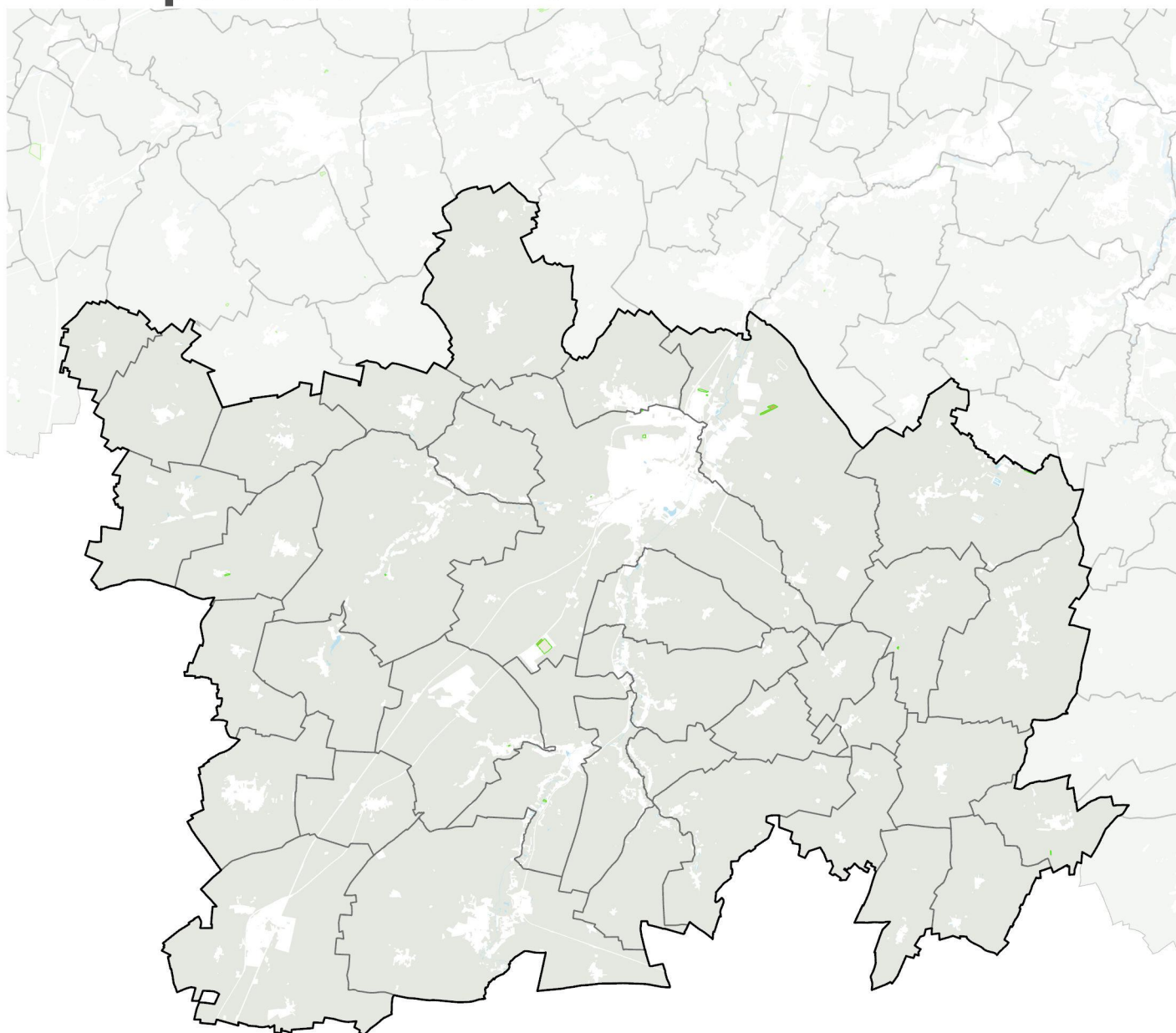


Consommation d'espace brute 2012-2021



Renaturation 2012-2021

L'Etampois Sud Essonne



Limites intercommunales

Limites communales

Destination des espaces renaturés entre 2012 et 2021

- Bois et forêts
- Millieux semi-naturels
- Espaces agricoles
- Eau

Occupation des sols

- Espaces naturels, agricoles et forestiers
- Eau
- Espaces urbains

Origine des espaces renaturés entre 2012 et 2021 (légende du graphique)

- Espaces ouverts artificialisés
- Habitat individuel

Habitat collectif

Activités

Équipements

Transports

Carrières, décharges et chantiers

N 0 2 km

© L'INSTITUT PARIS REGION, 2025
Sources : L'Institut Paris Region (MOS 2012 - 2021)

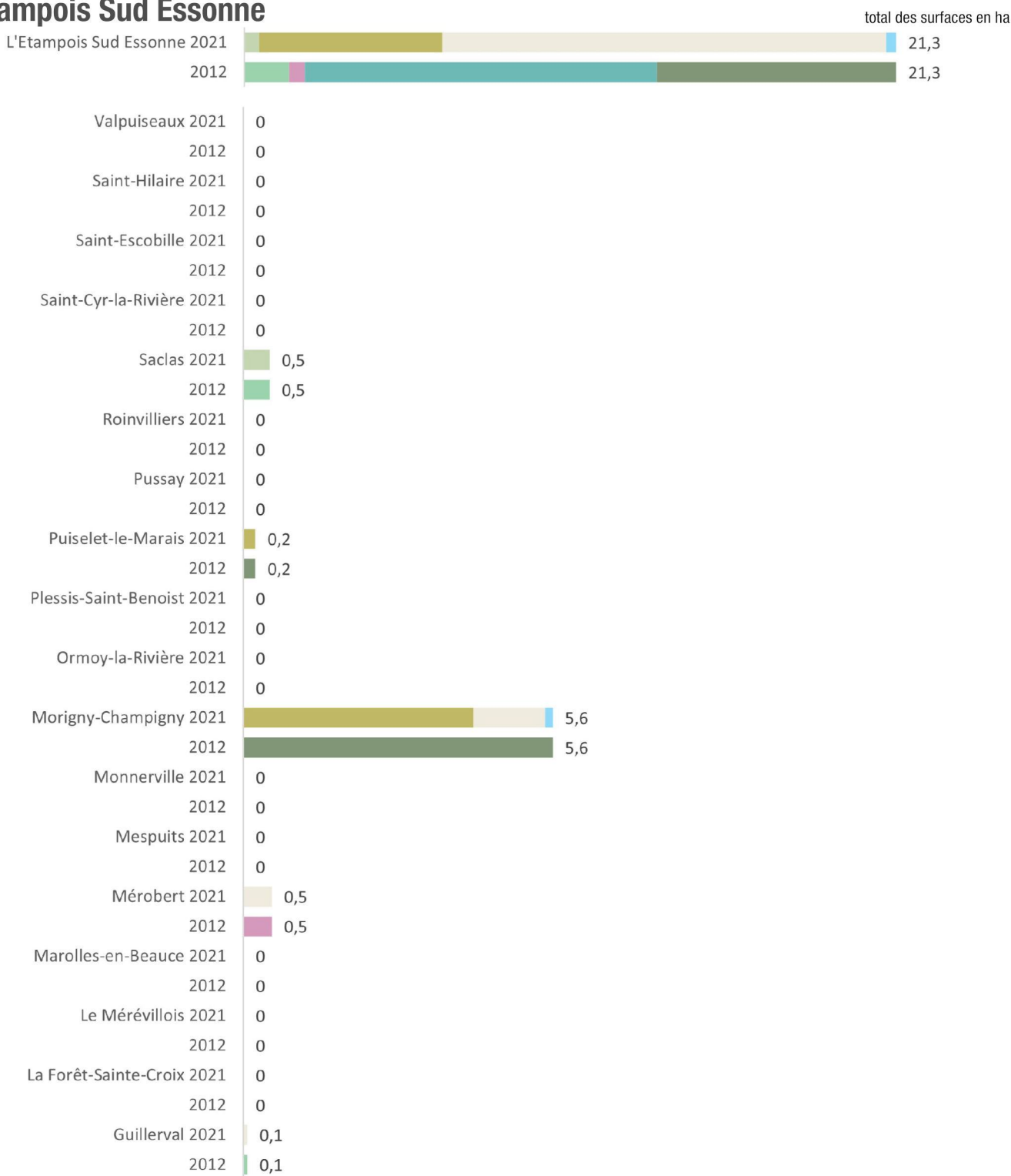


Renaturation 2012-2021

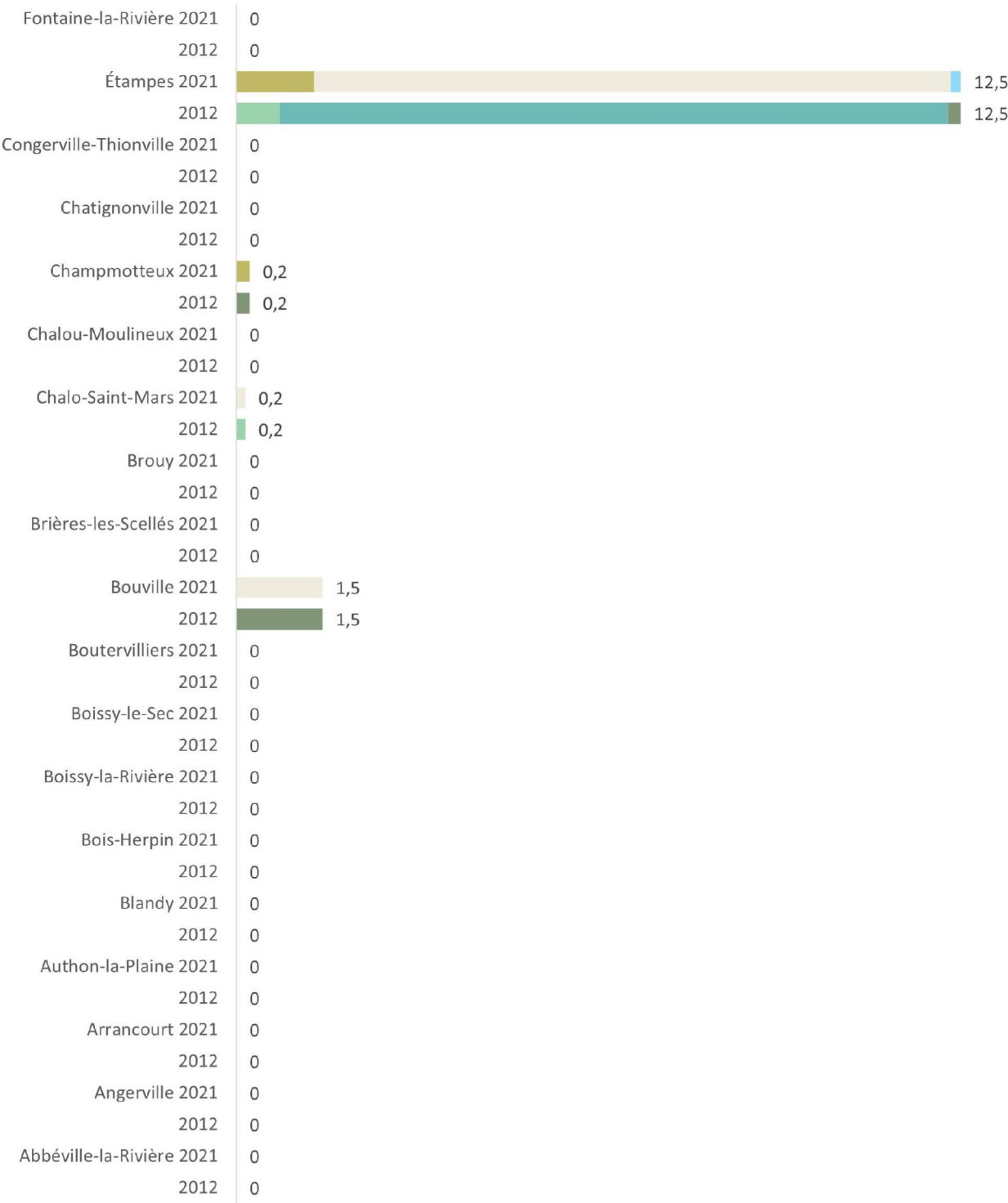
La renaturation désigne le flux de mutation d'espaces urbanisés (postes 13 à 81 à l'exception du poste 79 décrivant l'extraction de matériaux) vers des espaces naturels, agricoles et forestiers (postes 1 à 12 du MOS en 81 postes de légende) entre 2012 et 2021. Cette donnée est établie sur la base du MOS (pour plus de détails sur le MOS, consulter l'indicateur Occupation des Sols). Cet indicateur est généralement peu fiable et lié à des phénomènes ambigus en matière de comptabilité : enrichissement d'espaces ouverts urbains, retour à l'état naturel d'emprises de chantiers ou d'entreposage à l'air libre, y compris liées à l'activité agricole, ou remise en état d'installations de stockage de déchets.

Afin de l'interpréter, il est important de confronter les données chiffrées à leur cartographie pour comprendre la nature réelle des mutations représentées et de ne pas utiliser les chiffres tels quels. Afin de faciliter l'interprétation de l'indicateur, le graphique présente l'origine des espaces urbanisés ayant été renaturés selon le MOS, ainsi que la destination de cette renaturation au sein des espaces naturels, agricoles et forestiers.

L'Etampois Sud Essonne



Renaturation 2012-2021



Echanges au sein des espaces naturels, agricoles et forestiers 2012-2021

L'Etampois Sud Essonne



 Limites intercommunales

 Limites communales

Destination des ENAF échangés entre 2012 et 2021

 Bois et forêts

 Millieux semi-naturels

 Espaces agricoles

 Eau

Occupation des sols

 Espaces naturels, agricoles et forestiers

 Eau

 Espaces urbains

N 0 2 km

© L'INSTITUT PARIS REGION, 2025
Sources : L'Institut Paris Region (MOS 2012 - 2021)

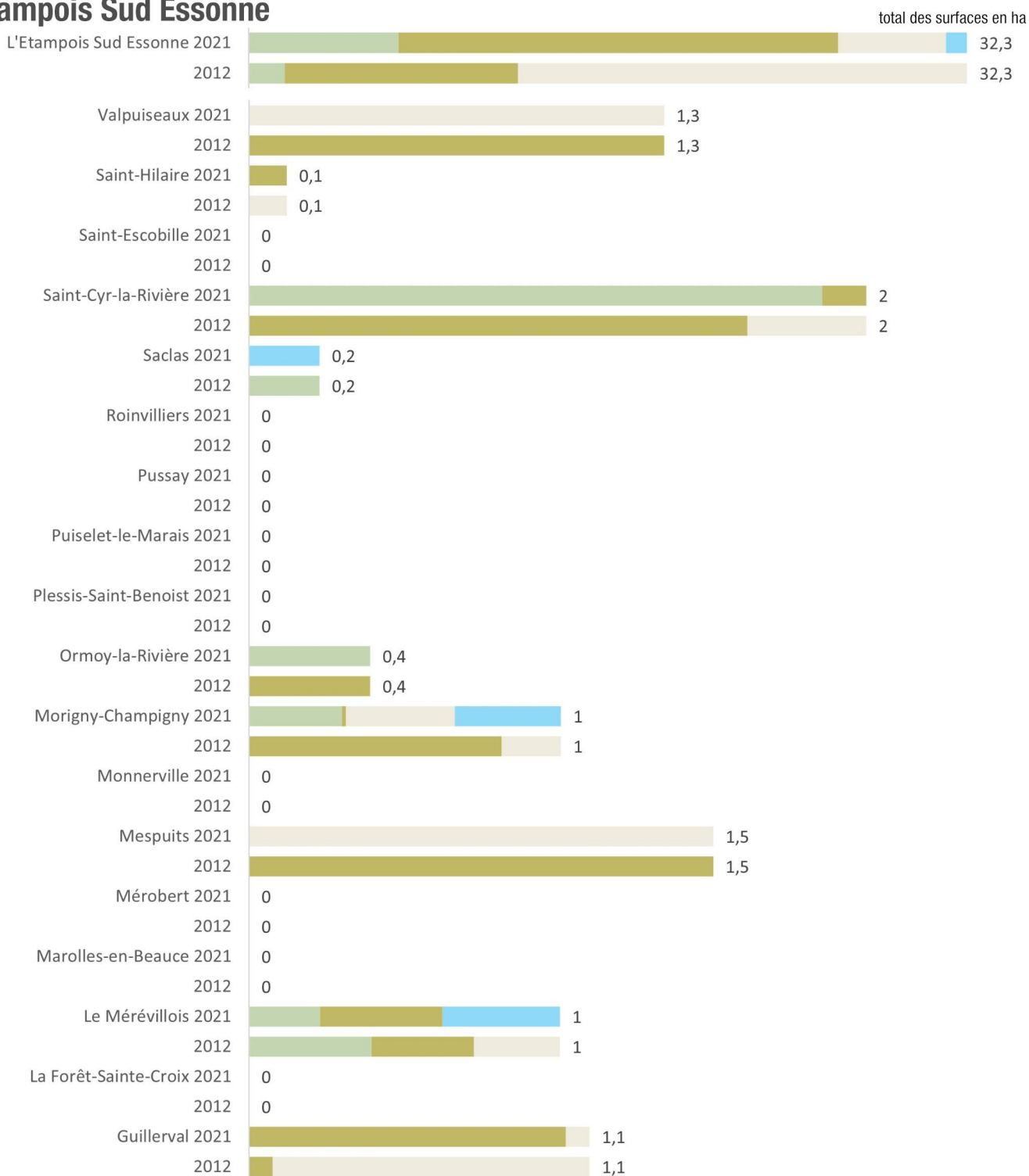


Echanges au sein des espaces naturels, agricoles et forestiers 2012-2021

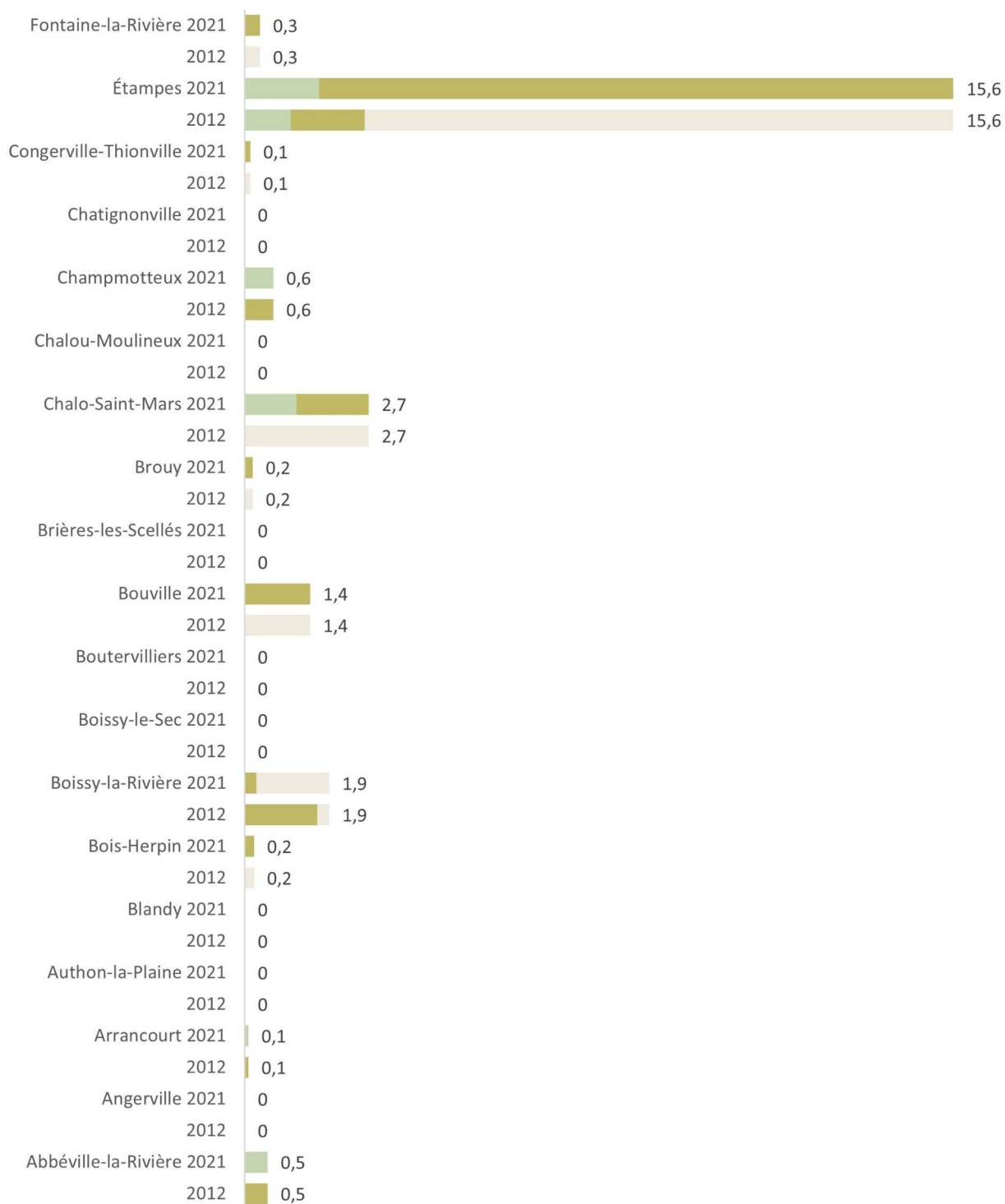
Les échanges au sein des espaces naturels, agricoles et forestiers sont caractérisés sur la base du MOS en 11 postes de légende (pour plus de détails sur le MOS, consulter l'indicateur Occupation des Sols). Apparaissent les flux de changements d'usage des sols entre espaces naturels, agricoles et forestiers et espaces en eau entre 2012 et 2021, notamment sous l'effet de l'enfrichage d'espaces agricoles, de progression du couvert boisé, ou de remise en culture d'espaces.

C'est une donnée importante pour ne pas interpréter de façon erronée l'évolution nette de l'occupation des sols également présentée dans l'occupation des sols : à titre d'exemple, le recul des espaces semi-naturels sur un territoire n'est pas nécessairement le fruit de leur urbanisation, mais il peut également traduire leur boisement, ou leur mise en culture.

L'Etampois Sud Essonne



Echanges au sein des espaces naturels, agricoles et forestiers 2012-2021



Apparitions d'espaces ouverts urbains

L'Etampois Sud Essonne



 Limites intercommunales

 Limites communales

Espaces ouverts apparus entre 2012 et 2021

-  Espaces verts urbains
-  Espaces ouverts à vocation de sport
-  Espaces ouverts à vocation de tourisme et loisirs
-  Cimetières
-  Autres espaces ouverts

Occupation des sols

-  Espaces naturels, agricoles et forestiers
-  Eau
-  Espaces urbains

Origine des espaces ouverts apparus entre 2012 et 2021 (légende du graphique)

-  Bois et forêts
-  Milieux semi-naturels
-  Espaces agricoles

-  Eau
-  Habitat individuel
-  Habitat collectif
-  Activités
-  Équipements
-  Transports
-  Carrières, décharges et chantiers

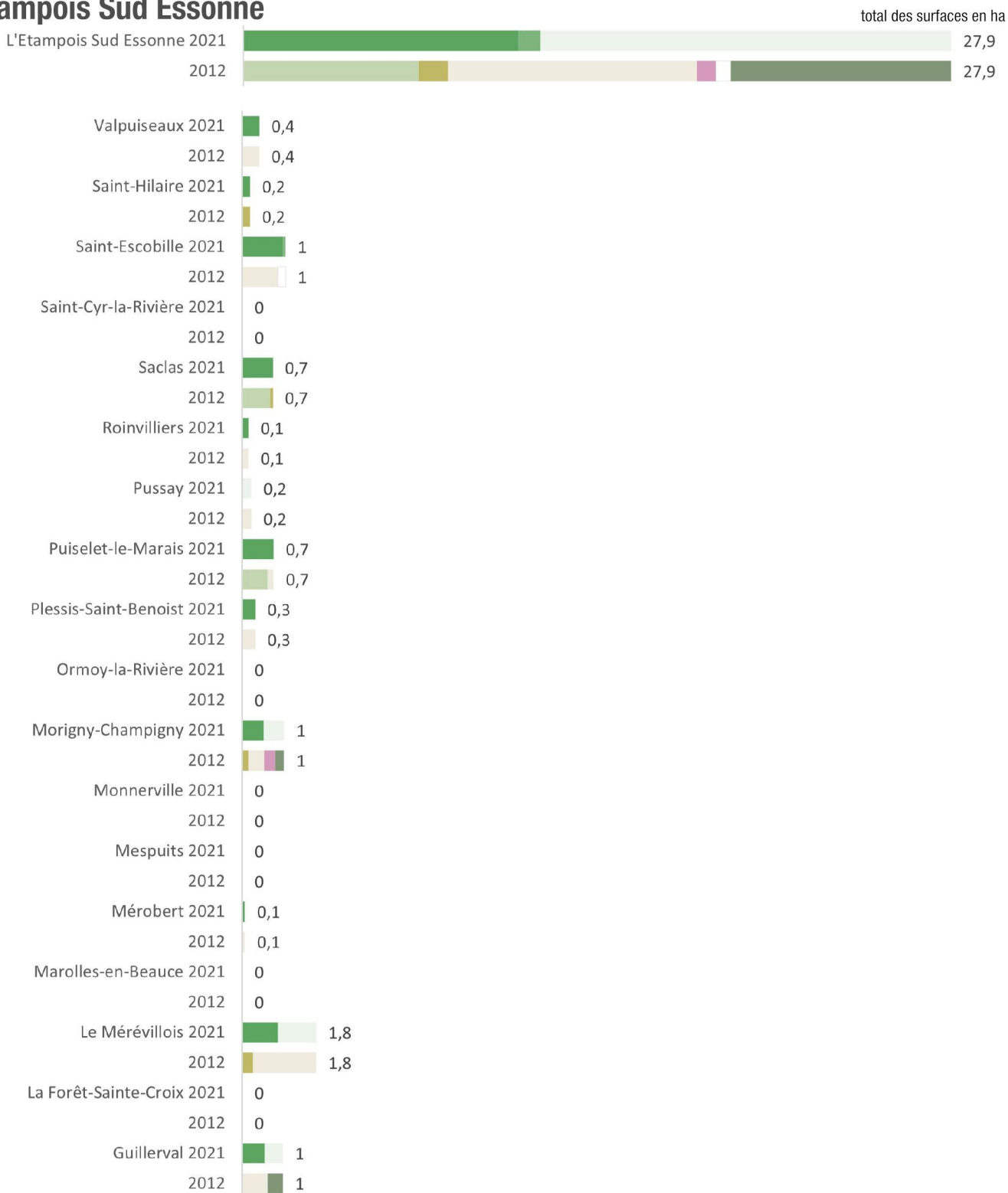
N 0 2 km

Apparitions d'espaces ouverts urbains

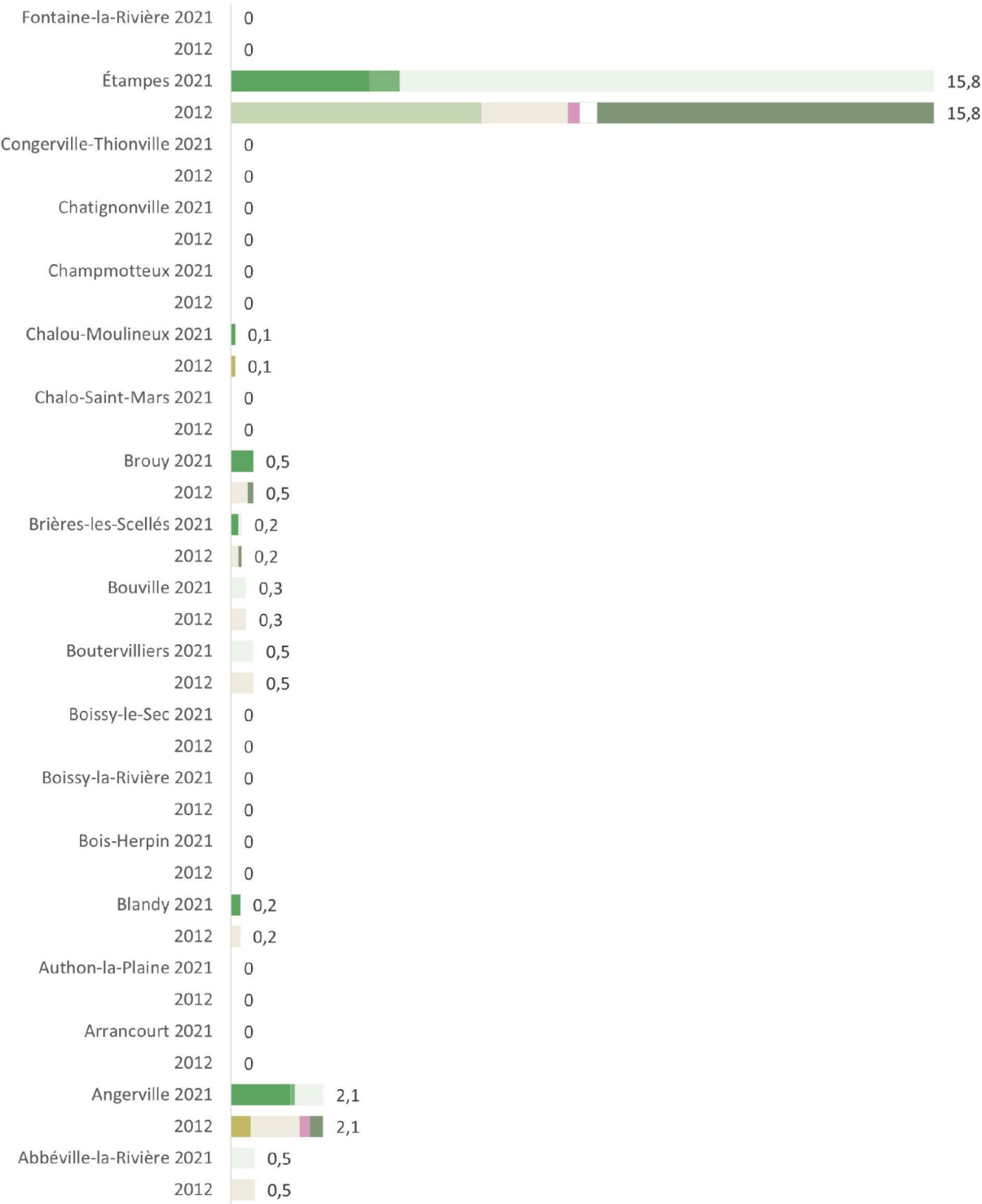
Les apparitions d'espaces ouverts urbains traduisent les flux de mutation d'usage de sols (espaces naturels, agricoles ou forestiers ou espaces urbanisés hors espaces ouverts urbains) ayant pour destination un espace ouvert urbain entre 2012 et 2021. Elles sont caractérisées sur la base du MOS (pour plus de détails sur le MOS, consulter l'indicateur Occupation des Sols). Les espaces ouverts urbains rassemblent des réalités hétérogènes pouvant être séparés en 4 grandes catégories : (1) les espaces verts urbains, qui sont potentiellement les plus précieux d'un point de vue écologique, (2) les espaces ouverts à vocation de sport, de tourisme ou de loisirs ; (3) les cimetières ; (4) les « autres espaces ouverts urbains » (surfaces engazonnées, terrains vacants), souvent peu qualitatifs bien que pouvant être améliorés.

L'analyse de l'apparition des espaces ouverts urbains doit donc tenir compte de deux dimensions : l'origine des apparitions (ENAF ou espaces urbains), mais également la nature des espaces ouverts urbains nouvellement créés. En particulier, l'apparition d'« autres espaces ouverts » (surfaces engazonnées, terrains vacants), caractérise des espaces ouverts urbains susceptibles de muter par la suite au profit d'espaces bâtis.

L'Etampois Sud Essonne



Apparitions d'espaces ouverts urbains



Mutations d'espaces ouverts urbains

L'Etampois Sud Essonne



-  Limites intercommunales
-  Limites communales

Destination des espaces ouverts disparus entre 2012 et 2021

-  Bois et forêts
-  Milieux semi-naturels
-  Espaces agricoles
-  Eau
-  Habitat individuel

-  Habitat collectif
-  Activités
-  Équipements
-  Transports
-  Carrières, décharges et chantiers

Occupation des sols

-  Espaces naturels, agricoles et forestiers
-  Eau
-  Espaces urbains

Nomenclature des espaces ouverts disparus entre 2012 et 2021 (légende du graphique)

-  Espaces verts urbains
-  Espaces ouverts à vocation de sport
-  Espaces ouverts à vocation de tourisme et loisirs
-  Cimetières
-  Autres espaces ouverts

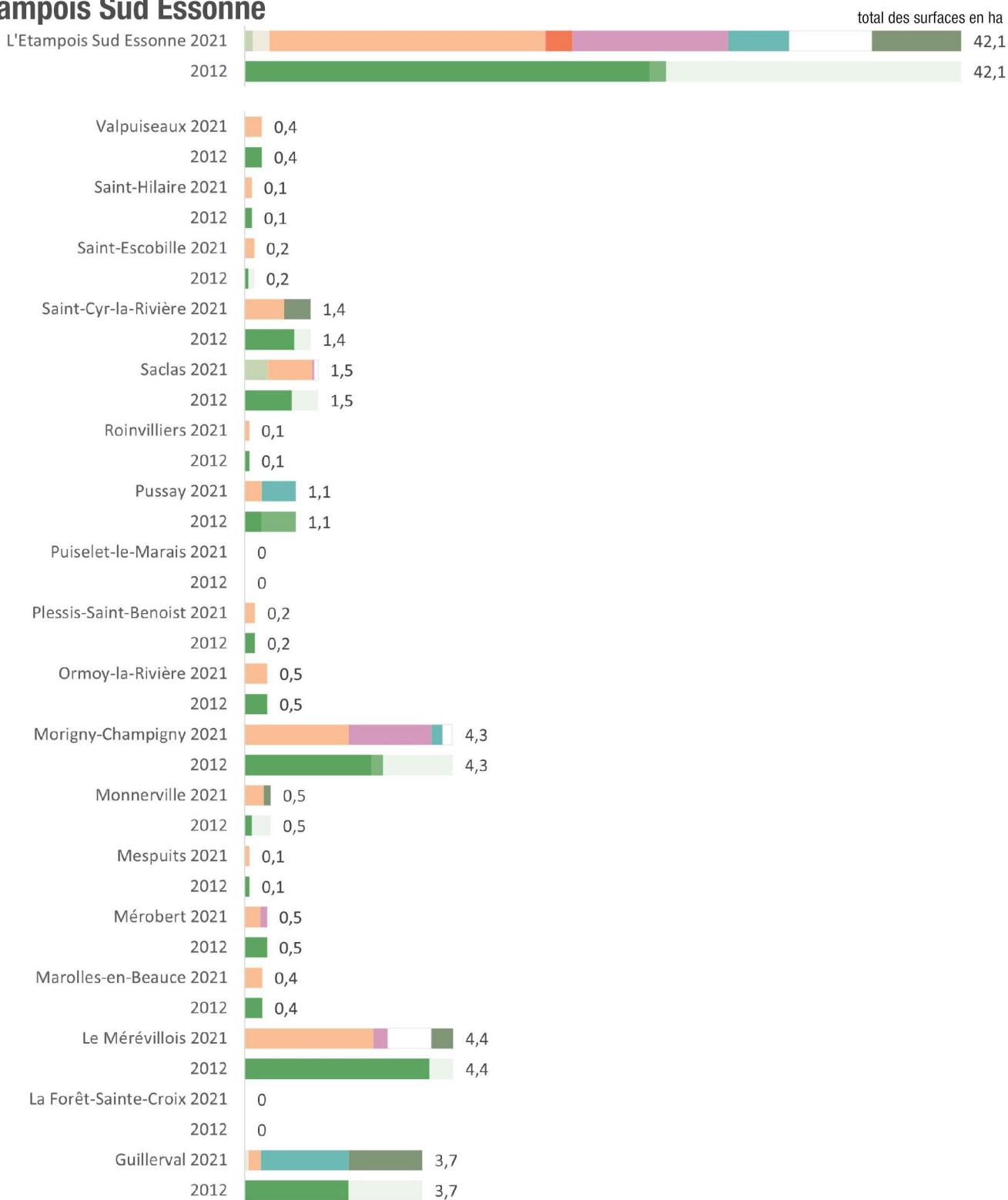
N 0 2 km

Mutations d'espaces ouverts urbains

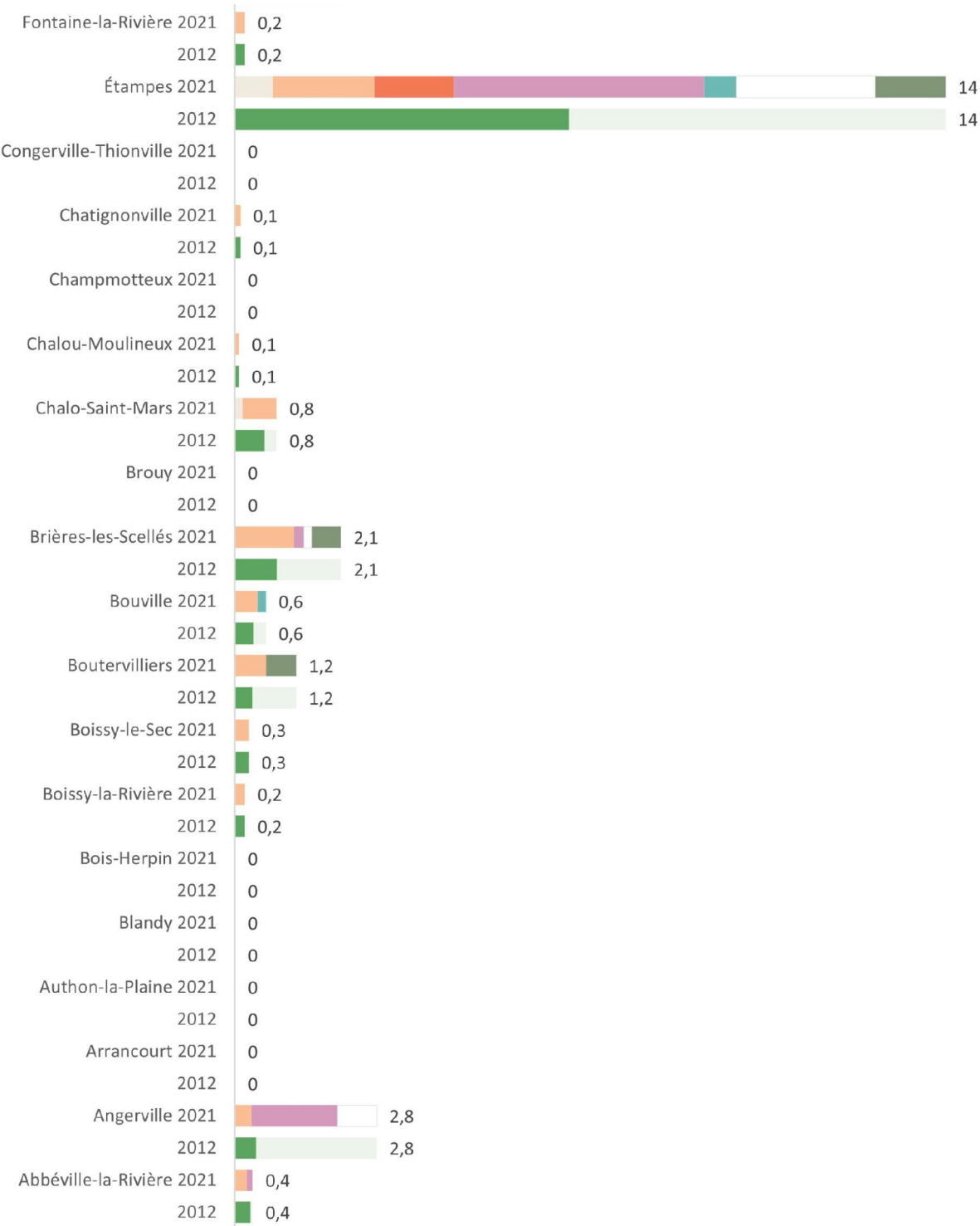
Les mutations d'espaces ouverts urbains traduisent les disparitions d'espaces ouverts urbains au profit d'autres usages de sols (espaces naturels, agricoles ou forestiers ou espaces urbanisés hors espaces ouverts) entre 2012 et 2021. Elles sont caractérisées sur la base du MOS (pour plus de détails sur le MOS, consulter l'indicateur Occupation des Sols). Les espaces ouverts urbains rassemblent des réalités hétérogènes pouvant être séparés en 4 grandes catégories : (1) les espaces verts urbains, qui sont potentiellement les plus précieux d'un point de vue écologique, (2) les espaces ouverts à vocation de sport, de tourisme ou de loisirs ; (3) les cimetières ; (4) les « autres espaces ouverts » (surfaces engazonnées, terrains vacants), souvent peu qualitatifs bien que pouvant être améliorés.

A ce titre, les mutations d'espaces ouverts urbains les plus fréquentes concernent les « autres espaces ouverts » (surfaces engazonnées, terrains vacants), dont une partie est issue d'extensions urbaines récentes. La disparition de ce type d'espaces au profit d'espaces urbains bâtis, bien qu'entraînant un recul de la pleine terre sur le territoire, est à différencier des processus de mutation des espaces verts urbains, souvent plus qualitatifs.

L'Etampois Sud Essonne



Mutations d'espaces ouverts urbains



Sobriété foncière

18. Efficacité de l'urbanisation résidentielle

19. Modes de production des logements et densité des extensions urbaines

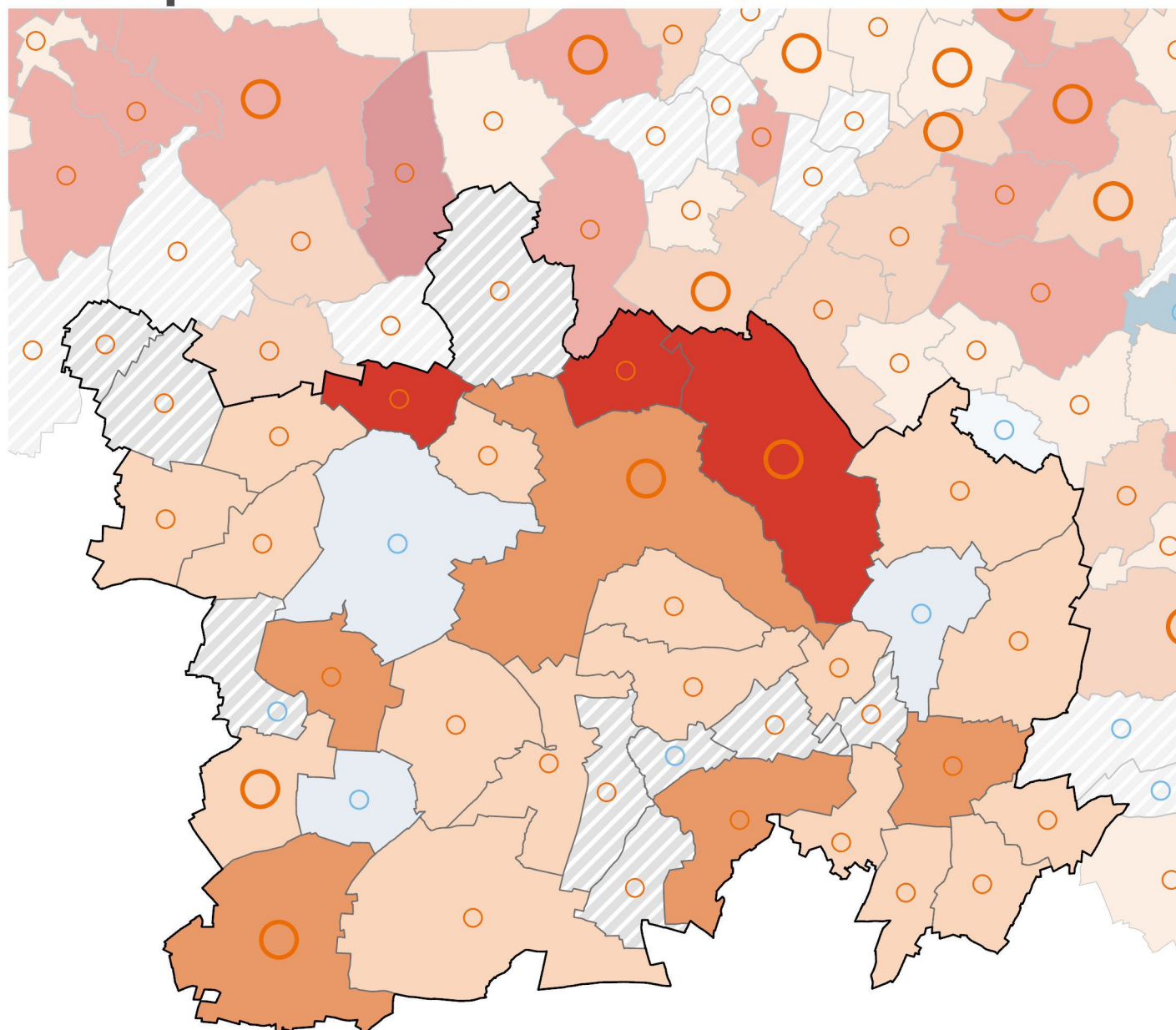
20. Répartition du parc entre résidences principales, secondaires et logements vacants

21. Efficacité de l'urbanisation économique

22. Caractérisation du foncier économique

Efficacité de l'urbanisation résidentielle

L'Etampois Sud Essonne



 Limites intercommunales
 Limites communales

Evolution du nombre de ménages entre 2012 et 2021

-  Baisse supérieure à 100 ménages
-  Baisse inférieure à 100 ménages
-  Augmentation inférieure à 100 ménages
-  Augmentation comprise entre 100 et 1000 ménages
-  Augmentation supérieure à 1000 ménages

Nombre de nouveaux ménages par ha d'habitat en extension

-  Baisse supérieure à 100 ménages
-  Baisse inférieure à 100 ménages
-  Augmentation inférieure à 50 ménages
-  Augmentation comprise entre 50 et 100 ménages
-  Augmentation comprise entre 100 et 1000 ménages
-  Augmentation supérieure à 1000 ménages
-  Pas d'habitat en extension

N 0 2 km

© L'INSTITUT PARIS REGION, 2025
Sources : L'Institut Paris Region (MOS 2012 - 2021), INSEE RP 2021

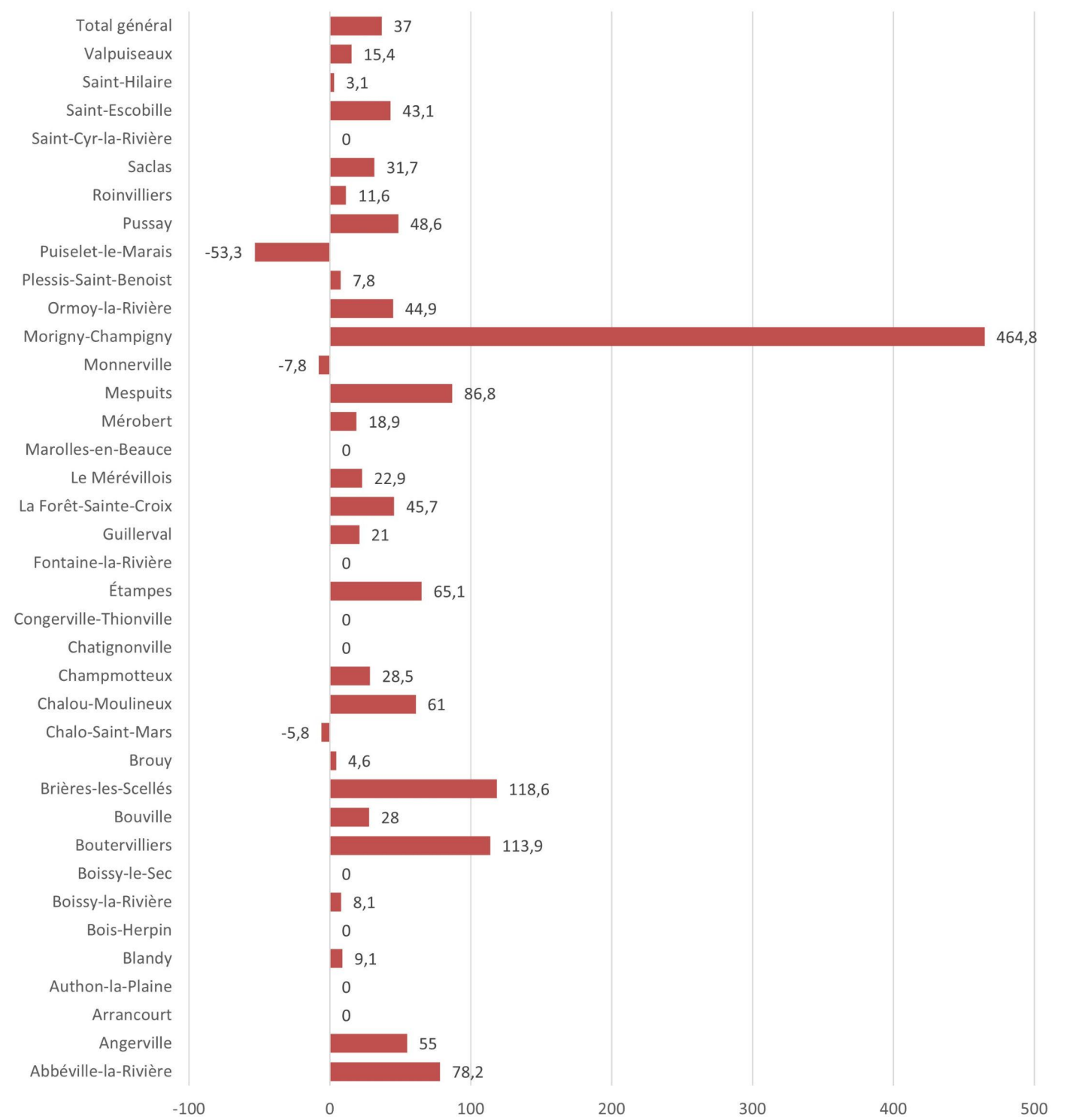
Efficacité de l'urbanisation résidentielle

L'efficacité de l'urbanisation résidentielle rapporte la croissance du nombre de ménages aux nouveaux espaces urbanisés à vocation résidentielle apparus en extension urbaine (sur d'anciens espaces naturels, agricoles et forestiers) entre 2012 et 2021. Elle caractérise l'efficacité de modèle de développement résidentiel global du territoire (que les nouveaux ménages soient accueillis au sein des espaces urbanisés existants ou des extensions urbaines), et non directement la densité des extensions urbaines à vocation résidentielle réalisées sur le territoire, qui est présentée plus loin dans l'atlas.

Une efficacité négative traduit un recul du nombre de ménages en parallèle d'extensions urbaines au profit du logements. Toutefois, le volume des extensions urbaines à vocation résidentielle entrant dans le calcul peut être très faible. Afin de ne pas faire d'analyse erronée de cet indicateur, il convient de regarder le volume des extensions urbaines résidentielles pris en compte à l'aide de l'indicateur « consommation d'espace brute ».

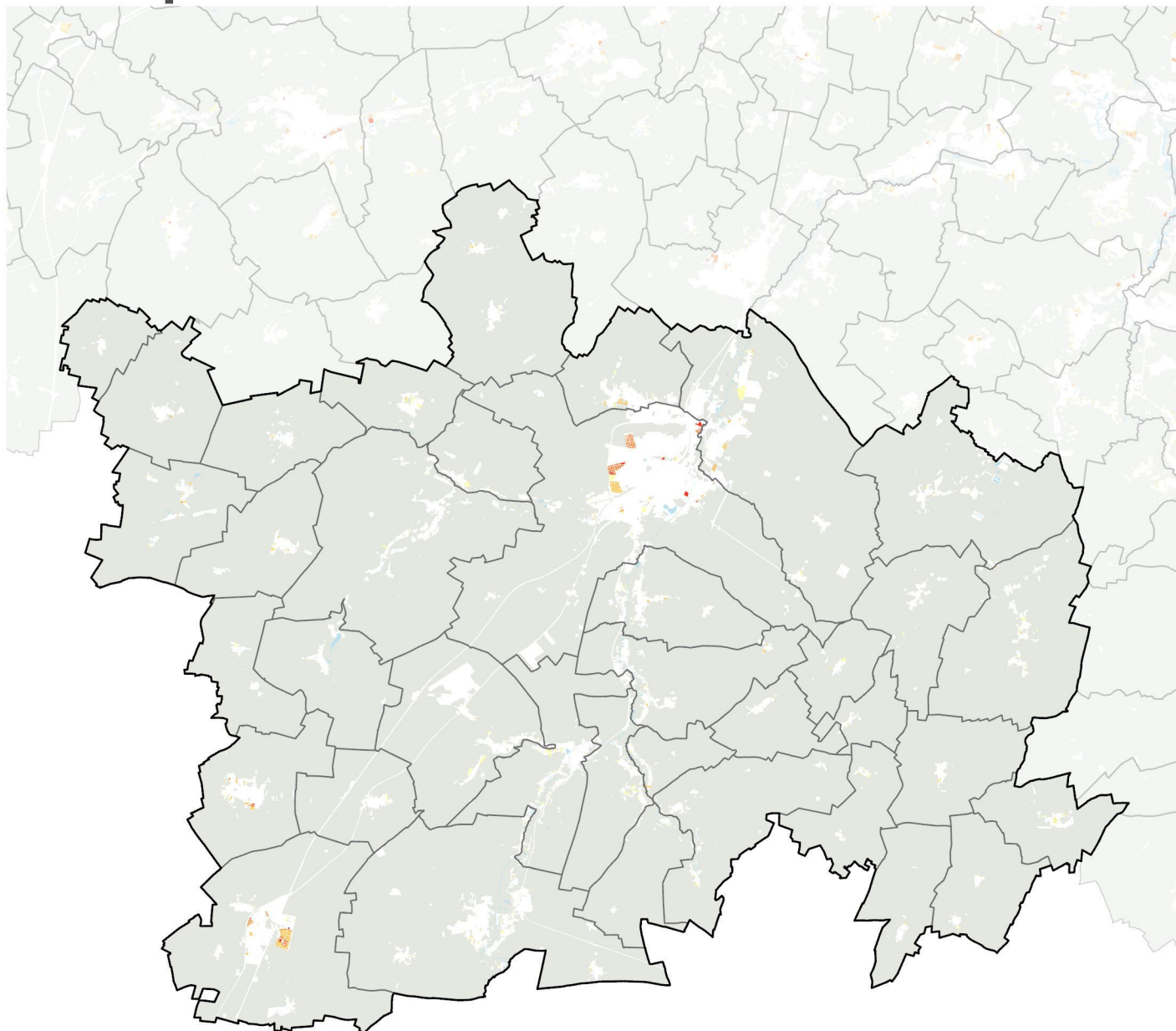
L'Etampois Sud Essonne

Evolution moyenne du nombre d'habitants par nouvel hectare urbanisé



Modes de production des logements et densité des extensions urbaines

L'Etampois Sud Essonne



-  Limites intercommunales
-  Limites communales

Densité des opérations en extension urbaine

-  moins de 10 log/ha
-  entre 10 et 20 log/ha
-  entre 20 et 45 log/ha
-  entre 45 et 150 log/ha
-  plus de 150 log/ha

Occupation des sols

-  Espaces naturels, agricoles et forestiers
-  Eau
-  Espaces urbains

Légende du graphique

-  Renouveau, densification
-  Changement d'usage du sol vers du logement
-  Production en dents creuses
-  Extensions NAF

N 0 2 km

© L'INSTITUT PARIS REGION, 2025
Sources : L'Institut Paris Region (MDI)

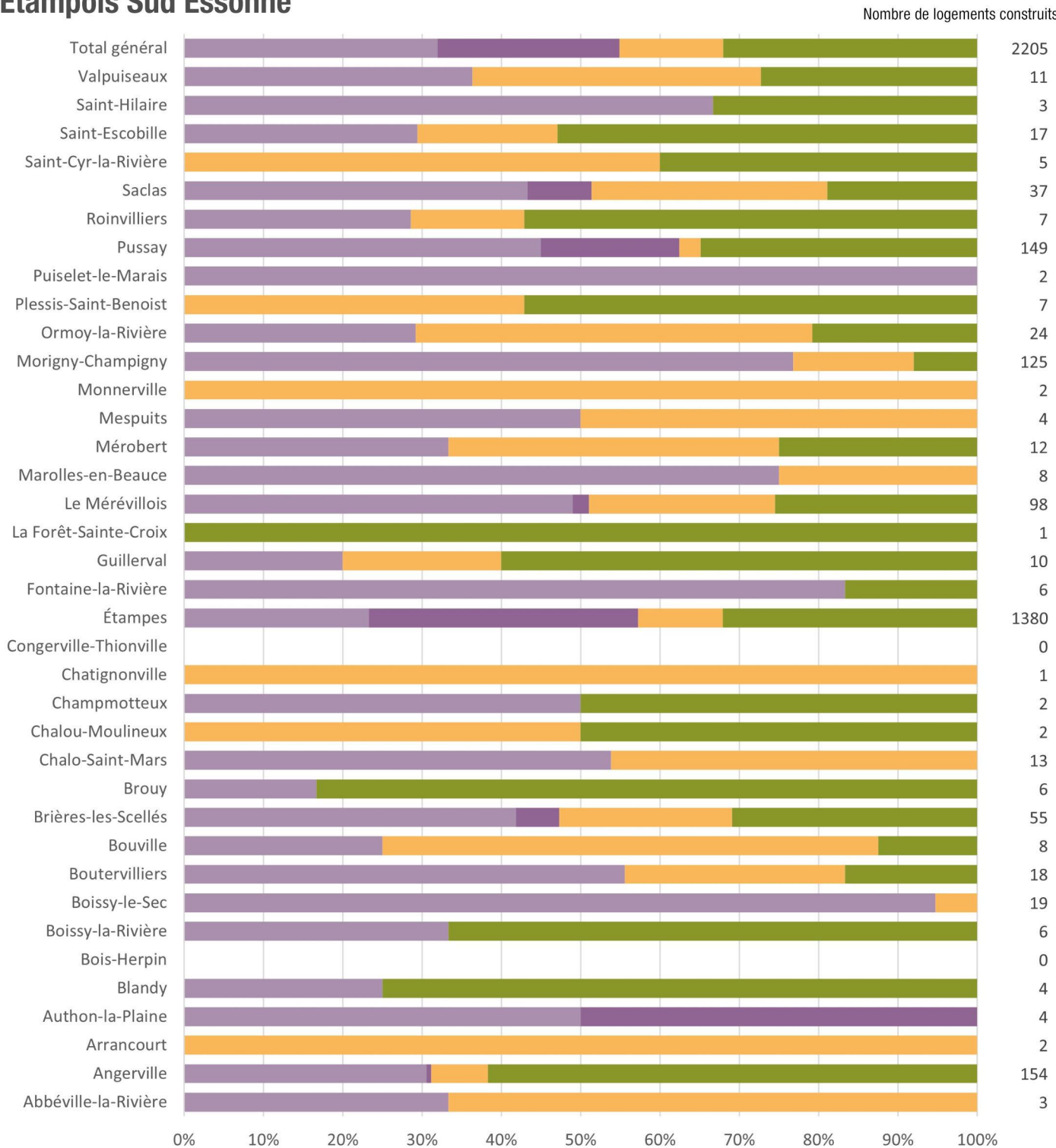


Modes de production des logements et densité des extensions urbaines

Les modes de production des logements sont estimés à partir de la base Mutations et Densifications Immobilières (MDI) de L'Institut Paris Region, qui croise les données issues des Fichiers Fonciers avec le MOS. Cette base permet de différencier les logements produits en renouvellement de tissus d'habitat existants, en mutations d'usage des sols au profit du logement (par exemple depuis des tissus d'activités), en mobilisant des dents creuses urbaines (parcelles non bâties), ou en extension urbaine sur d'anciens espaces naturels, agricoles ou forestiers. La base MDI permet également de qualifier la densité des opérations effectuées pour chacun de ces processus. Afin de faire preuve de davantage de sobriété foncière dans le développement des territoires, ces indicateurs mettent en avant deux leviers : la réponse aux besoins via le recyclage urbain (renouvellement, mutation d'usage, dents creuses) plutôt que les extensions urbaines, mais aussi la densité des formes urbaines produites.

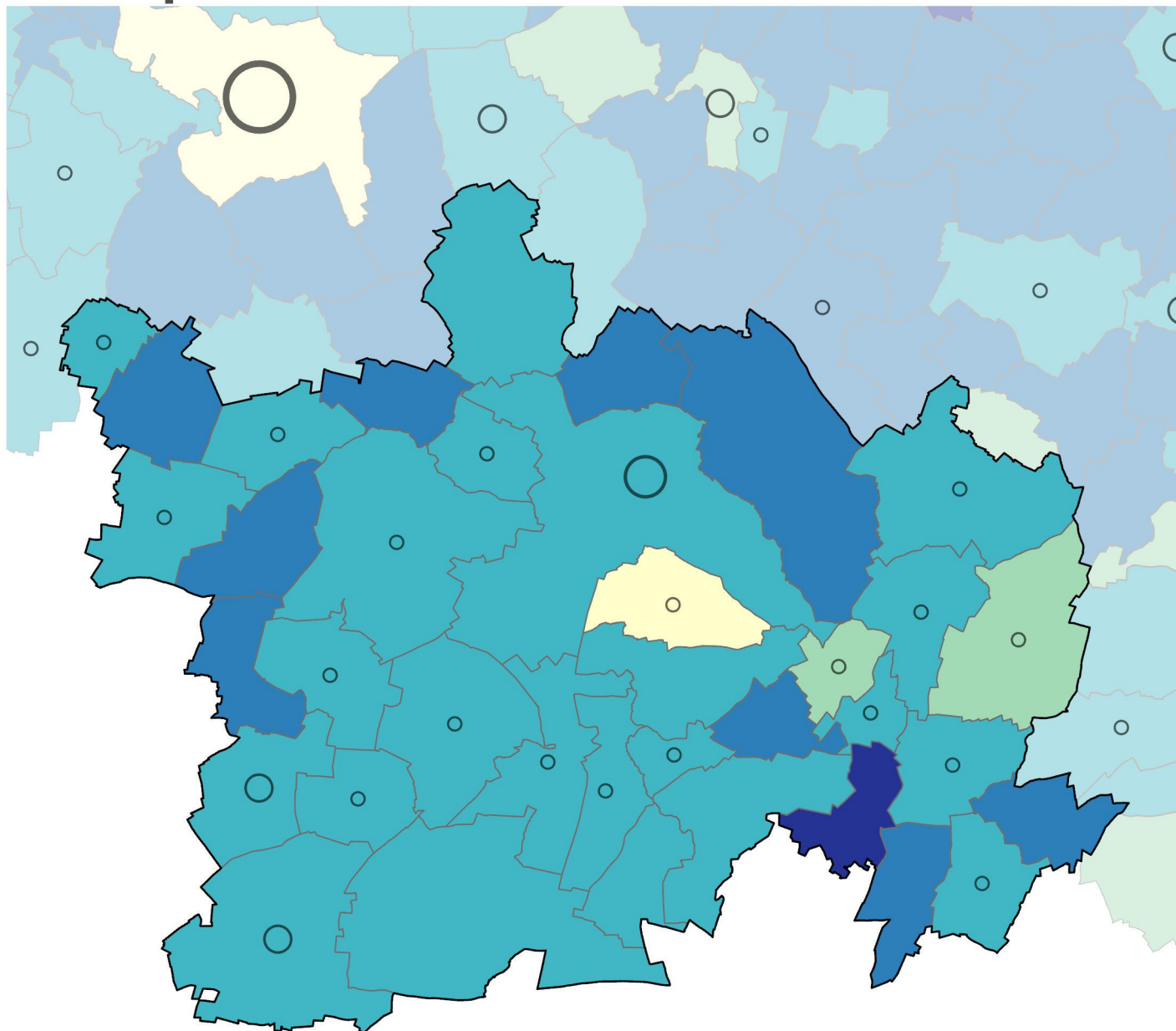
Les graphiques indiquent ainsi les modes de production des logements au cours de la dernière décennie. En complément, la densité moyenne des extensions urbaines est indiquée sur la carte afin de mettre en avant ce levier pour réduire la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers. A ce sujet, le Schéma Directeur de la Région Île-de-France (SDRIF-E) indique des densités résidentielles minimales de 45 logements à l'hectare dans les secteurs d'urbanisation préférentielle, et 20 logements à l'hectare (ou la densité résidentielle moyenne de la commune si celle-ci est plus élevée que 20 logements à l'hectare) en dehors de ces secteurs.

L'Etampois Sud Essonne



Répartition du parc entre résidences principales, secondaires et logements vacants

L'Etampois Sud Essonne



Limites intercommunales

Limites communales

Nombre de logements vacants au seuil de 7% de vacance

- moins de 10
- entre 10 et 100
- entre 100 et 500

entre 500 et 1 000

plus de 1 000

Taux de résidences principales

- moins de 65%
- entre 65% et 80%

entre 80% et 90%

entre 90% et 95%

plus de 95%

Légende du graphique

- Logement vacant
- Résidence secondaire
- Résidence principale

N 0 2 km

© L'INSTITUT PARIS REGION, 2025
Sources : INSEE RP 2021



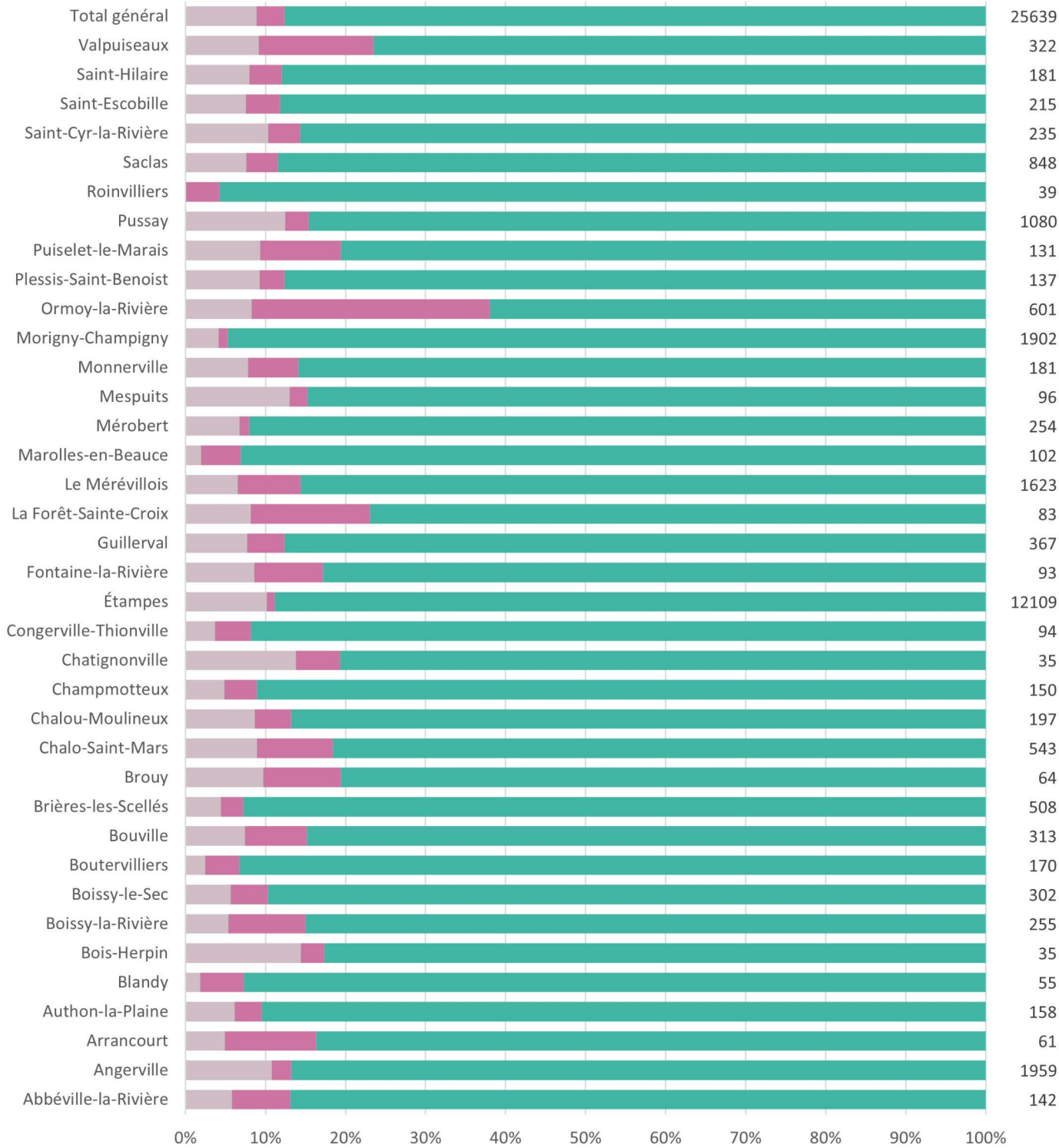
Répartition du parc entre résidences principales, secondaires et logements vacants

La répartition du parc entre résidences principales, secondaires et logements vacants est estimée à l'aide des données du recensement de l'INSEE. Cet indicateur vise à mettre en avant le levier de la résorption de la vacance ou de la limitation des résidences secondaires comme facteur d'évitement de la consommation d'espace au profit du logement, et plus globalement, comme levier de requestionnement des besoins de construction de logements neufs.

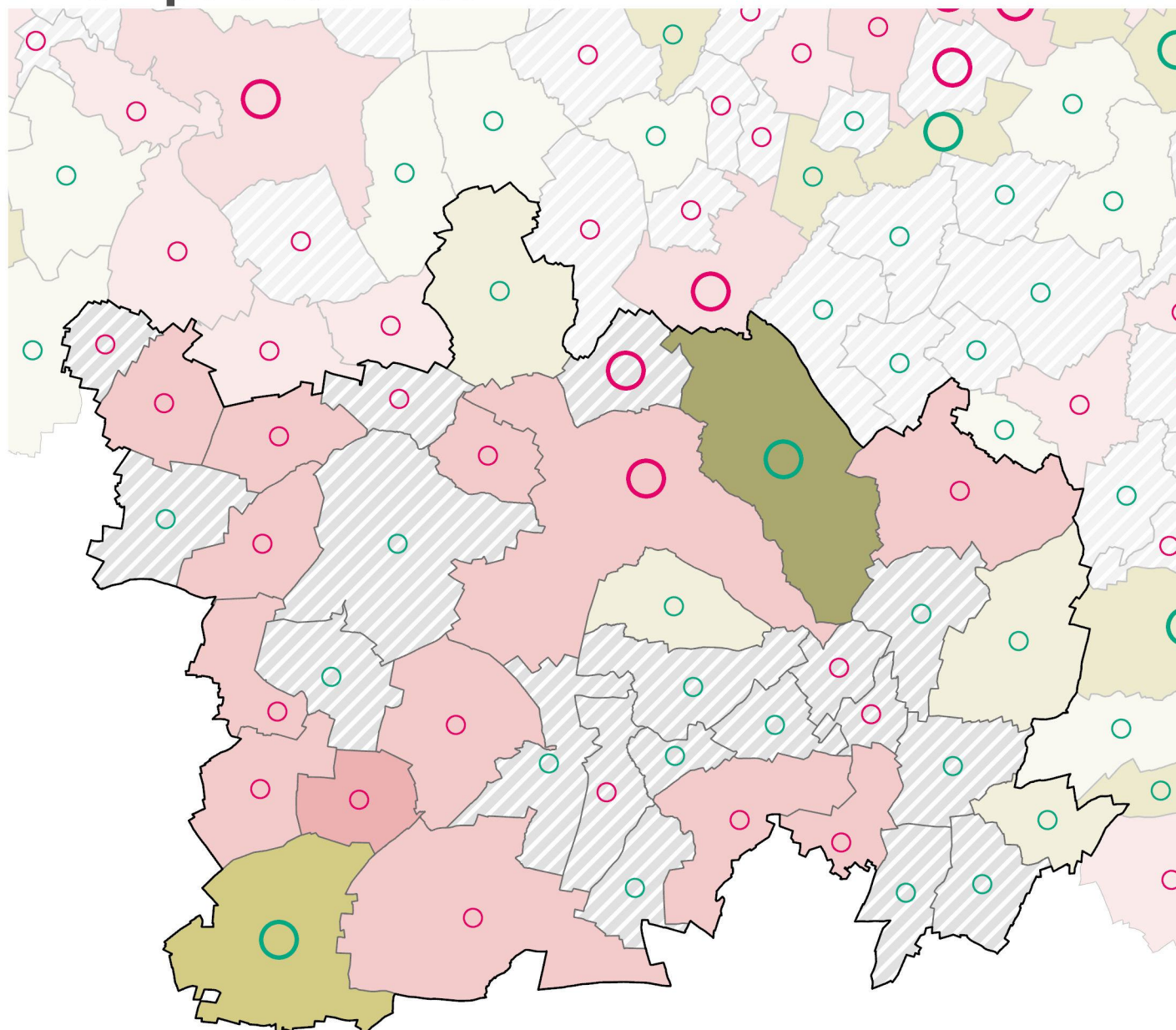
On considère qu'un seuil minimum de 5 % de vacance est nécessaire à la fluidité du marché et qu'au -delà de 7 %, la vacance est « anormalement élevée » (surabondance de l'offre vis-à-vis de la demande). A noter que la distinction n'est pas faite entre vacance de courte durée (moins de 3 ans), dite « conjoncturelle » et vacance d'une durée d'inoccupation plus longue (de plus de trois ans), dite « structurelle ».

L'Etampois Sud Essonne

Nombre total de logements



L'Etampois Sud Essonne



Limites intercommunales

Limites communales

Evolution du nombre d'emplois entre 2012 et 2021

Baisse supérieure à 1000 emplois

Baisse comprise entre 100 et 1000 emplois

Baisse inférieure à 100 emplois

Augmentation inférieure à 100 emplois

Augmentation comprise entre 100 et 1000 emplois

Augmentation supérieure à 1000 emplois

Nombre de nouveaux emplois par ha d'activité en extension

Baisse supérieure à 1000 emplois

Baisse comprise entre 100 et

Baisse inférieure à 100 emplois

Augmentation inférieure à 100

Augmentation comprise entre 100 et 1000 emplois

Augmentation supérieure à 1000

Pas d'activité en extension

N 0 2 km

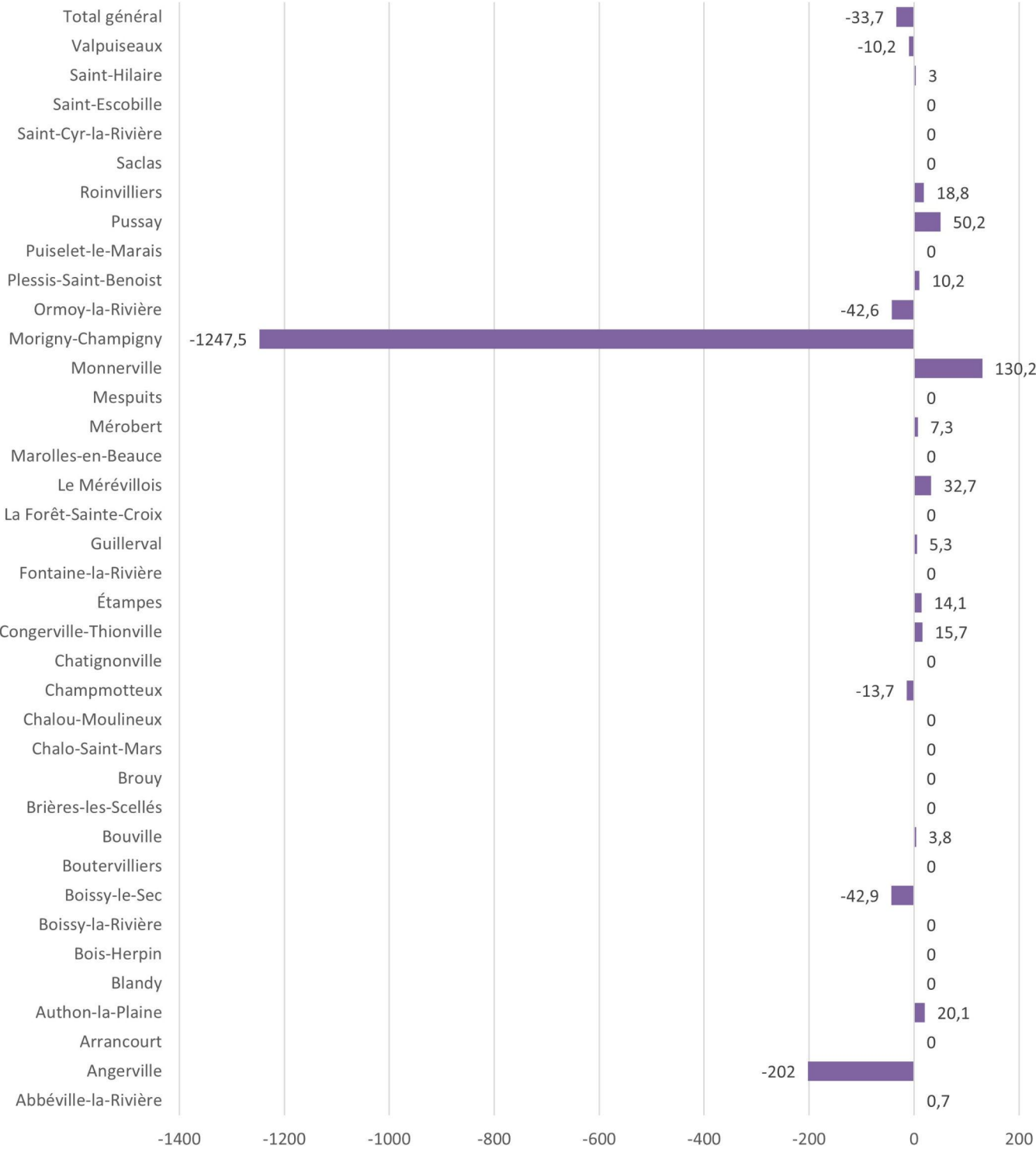
Efficacité de l'urbanisation économique

L'efficacité de l'urbanisation économique rapporte la croissance du nombre d'emplois aux nouveaux espaces urbanisés à vocation économique apparus en extension urbaine (sur d'anciens espaces naturels, agricoles et forestiers) entre 2012 et 2021. Elle croise les données du recensement de l'INSEE avec celles issues du MOS. Elle caractérise l'efficacité de modèle de développement économique global du territoire (que les nouveaux emplois soient accueillis au sein des espaces urbanisés existants ou des extensions urbaines), et non directement la densité des extensions économiques réalisées sur le territoire, pour laquelle l'Atlas ne présente pas d'indicateur.

Une efficacité négative traduit un recul du nombre d'emplois en parallèle d'extensions urbaines au profit des activités économiques. Toutefois, le volume des extensions urbaines à vocation économique entrant dans le calcul peut être très faible. Afin de ne pas faire d'analyse erronée de cet indicateur, il convient de regarder le volume des extensions urbaines économiques au sein de l'indicateur « consommation d'espace brute ».

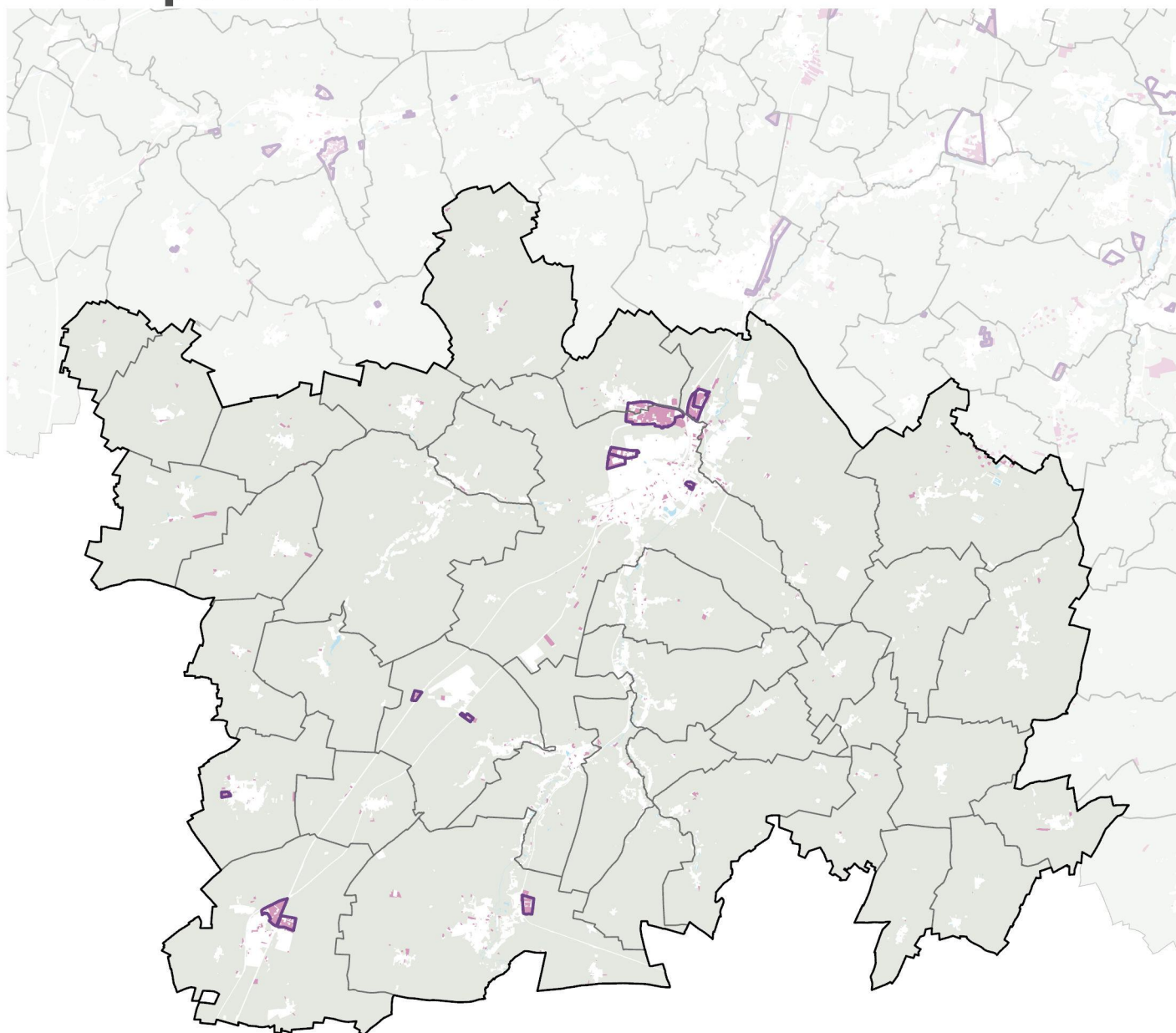
L'Etampois Sud Essonne

Evolution moyenne du nombre d'emplois par nouvel hectare urbanisé



Caractérisation du foncier économique

L'Etampois Sud Essonne



-  Limites intercommunales
-  Limites communales
-  Sites d'activités économiques
-  Activité

Occupation des sols

-  Espaces naturels, agricoles et forestiers
-  Eau
-  Espaces urbains

N 0 2 km

© L'INSTITUT PARIS REGION, 2025
Sources : L'Institut Paris Region (Base SAE, TUF)



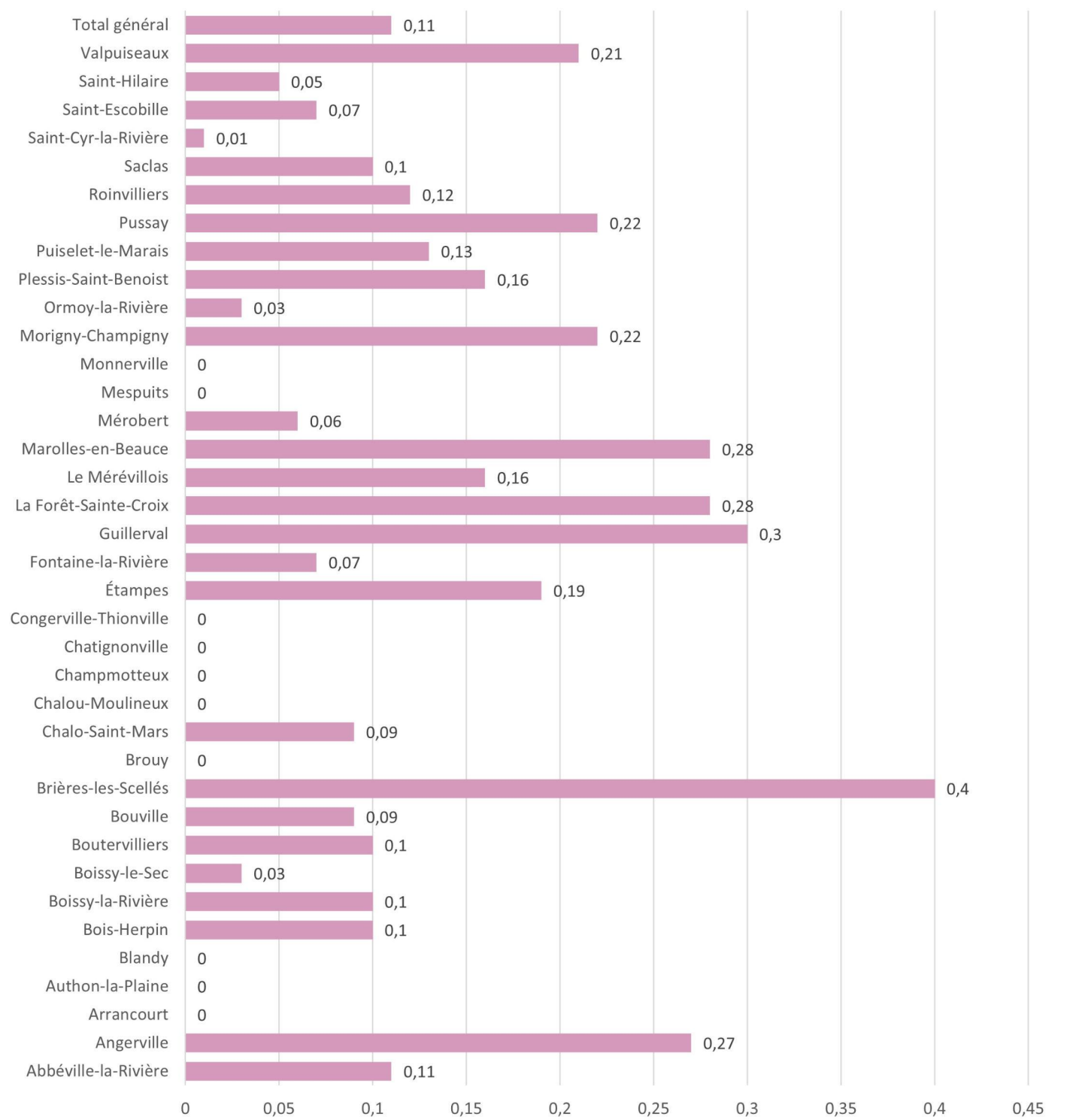
Caractérisation du foncier économique

Les activités économiques constituent le premier enjeu pour la réduction de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers en Île-de-France. Localement, ce constat peut varier. Toutefois, compte tenu de l'impératif de sobriété foncière, les emprises d'activités constituent des surfaces à optimiser, densifier voire renaturer selon les contextes. Friches, formes urbaines peu compactes, grands parkings, délaissés accompagnant les bâtiments, sites obsolescents sont autant d'espaces pouvant être remobilisé pour éviter les extensions urbaines. Les capacités d'évolution ne sont pas les mêmes en fonction des activités concernées à l'origine, et une trajectoire vers plus de mixité pas nécessairement souhaitable : hors commerce, il est important de maintenir un voisinage compatible avec les activités que l'on souhaite conserver, et ainsi éviter les évictions.

La carte localise les tissus d'activités économique à l'aide du Mode d'Occupation des Sols, ainsi que les périmètres des sites d'activités économiques recensés par L'Institut Paris Region. Les graphiques présentent le Coefficient d'Occupation du Sol et le Coefficient d'Emprise au Sol au sein des tissus « Activités économiques discontinues » repérés au sein de la base des Tissus Urbains Franciliens produite par L'Institut Paris Region. Ces indicateurs visent à mettre en avant d'éventuelles capacités à densifier les tissus d'activités du territoire.

L'Etampois Sud Essonne

CES



Enjeux écologiques

23. Part de végétation

24. Part de pleine terre au sein des espaces urbanisés

25. Trames écologiques

26. Périmètres de protections et d'inventaires

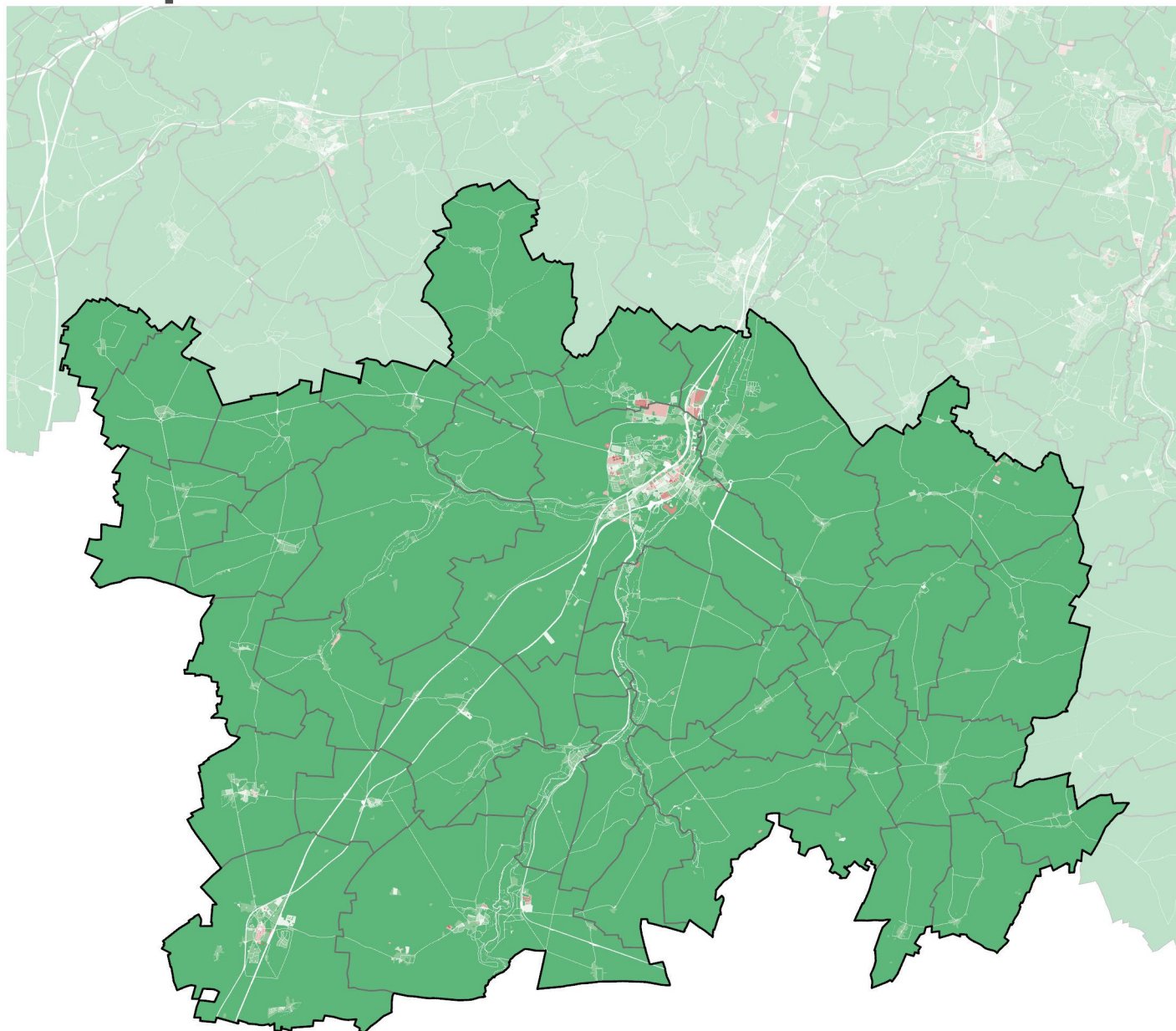
27. Sites de compensation écologique

28. Milieux humides

29. Stockage de carbone des sols

Part de végétation

L'Etampois Sud Essonne



Limites intercommunales

Limites communales

40 - 50%

50 - 75%

75 - 100%

Indice de végétation à l'IMU

0 - 10%

10 - 20%

20 - 30%

30 - 40%

Légende du graphique

Végétation basse

Végétation haute

Végétation agricole

N 0 2 km

© L'INSTITUT PARIS REGION, 2025
Sources : L'Institut Paris Region

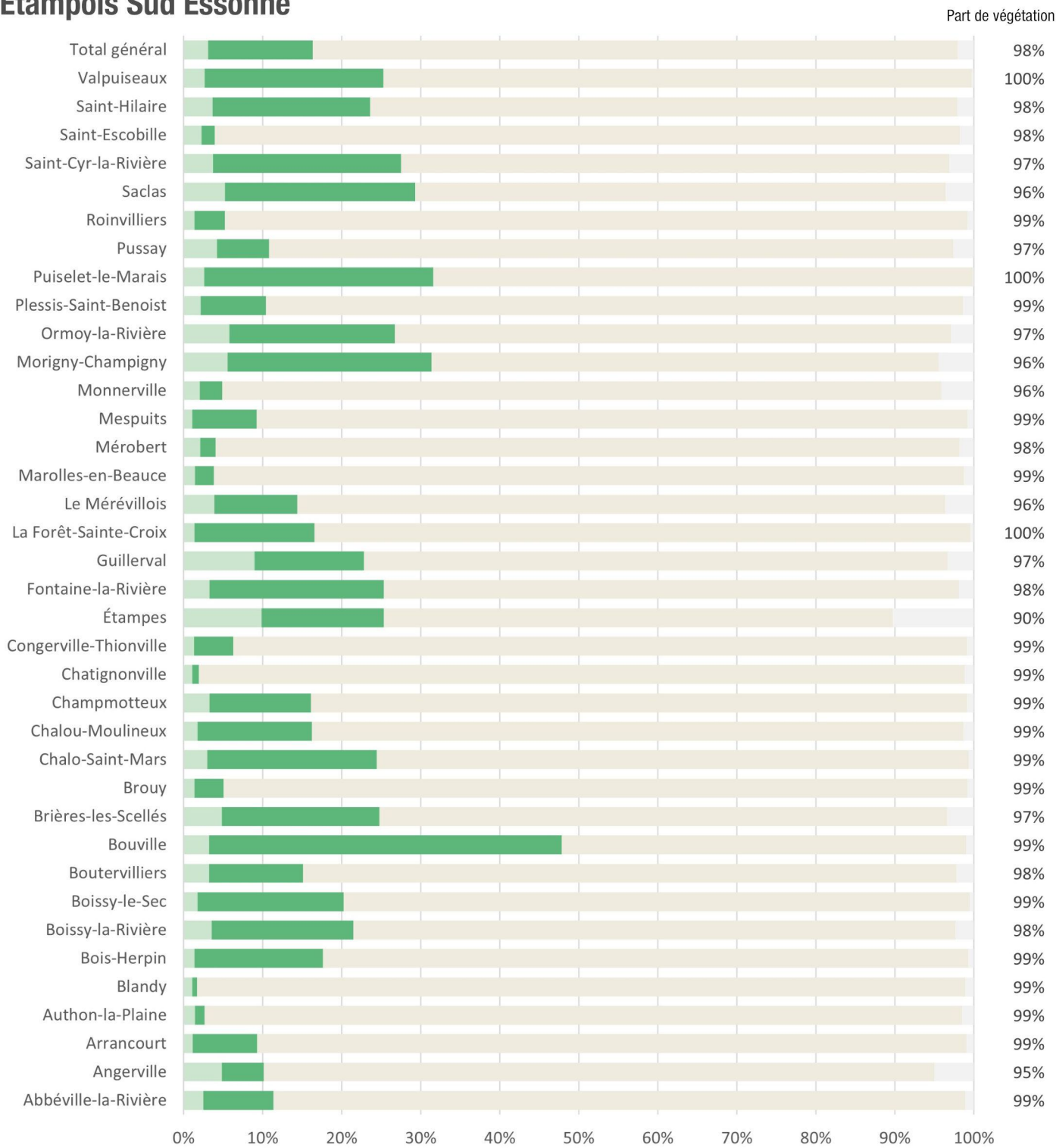


Part de végétation

La part de végétation est estimée à l'aide d'un indice de végétation issu du photographies aériennes infrarouges 2021. Cet indicateur distingue cinq couvertures des sols : végétation basse, végétation haute, végétation agricole, surfaces hydrographiques et absence de végétation. L'indicateur est exprimé à l'échelle de l'ensemble des usages des sols du territoire, qu'ils soient urbains ou agricoles, naturels ou forestiers.

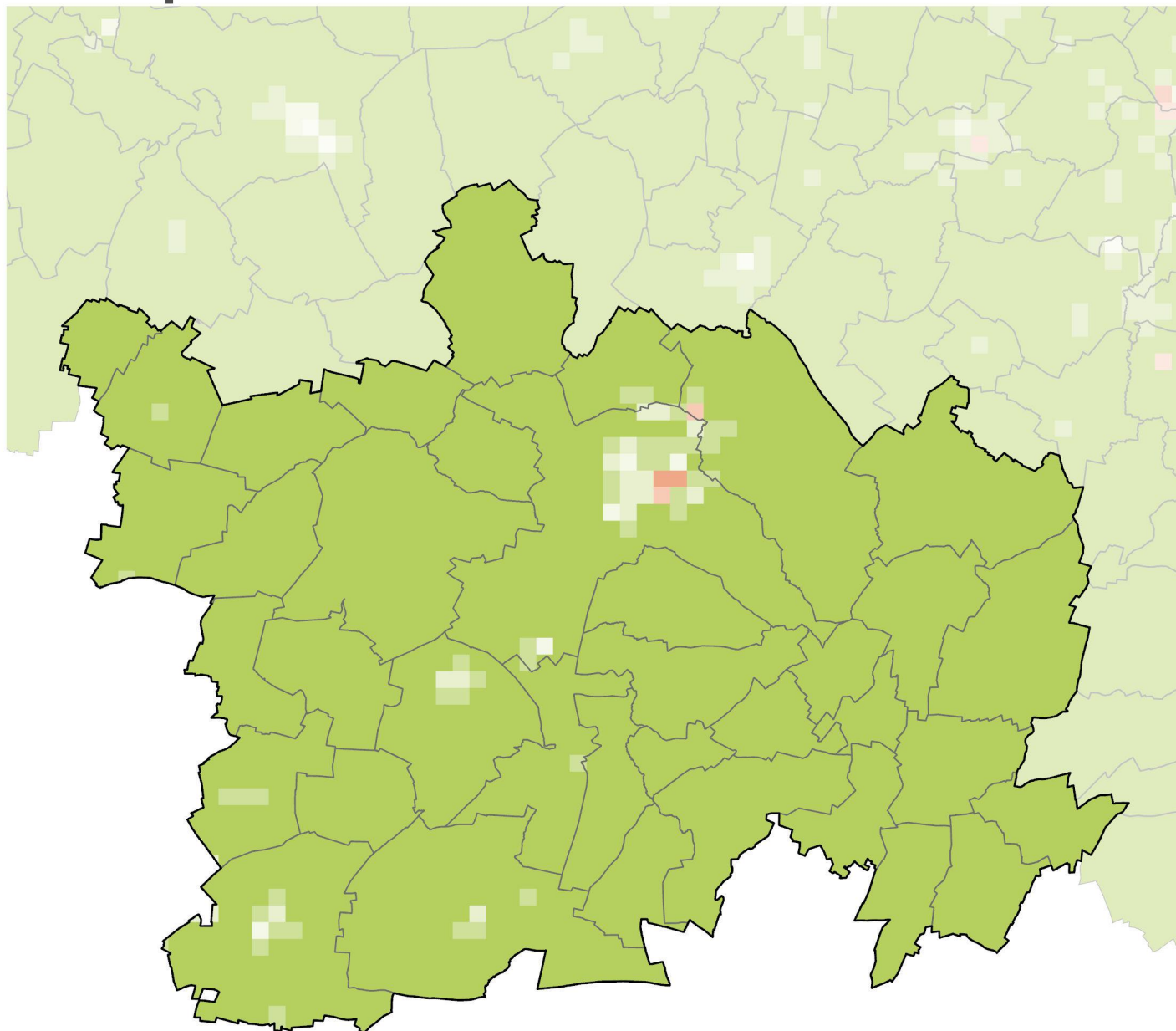
Il offre un proxy du fonctionnement écologique d'un territoire, sachant qu'un couvert végétal d'environ 30% à l'échelle d'un quartier a un effet positif sur la santé humaine, et qu'un couvert supérieur à 45% est en faveur de la stabilité écologique d'un quartier (biodiversité, eau, climat local). Une attention particulière peut être portée à la présence de végétation haute (canopée urbaine) compte tenu du rôle particulier des arbres pour le paysage, la biodiversité et climat urbain (évapo-transportation).

L'Etampois Sud Essonne



Part de pleine terre au sein des espaces urbanisés

L'Etampois Sud Essonne



Limites intercommunales

Limites communales

Taux de pleine terre à la maille 500m

0 - 10%
10 - 20%

20 - 30%
30 - 40%
40 - 50%
50 - 75%
75 - 100%

N 0 2 km

© L'INSTITUT PARIS REGION, 2025
Sources : L'Institut Paris Region (MOSPlus 2021), IGN (BD Topo)

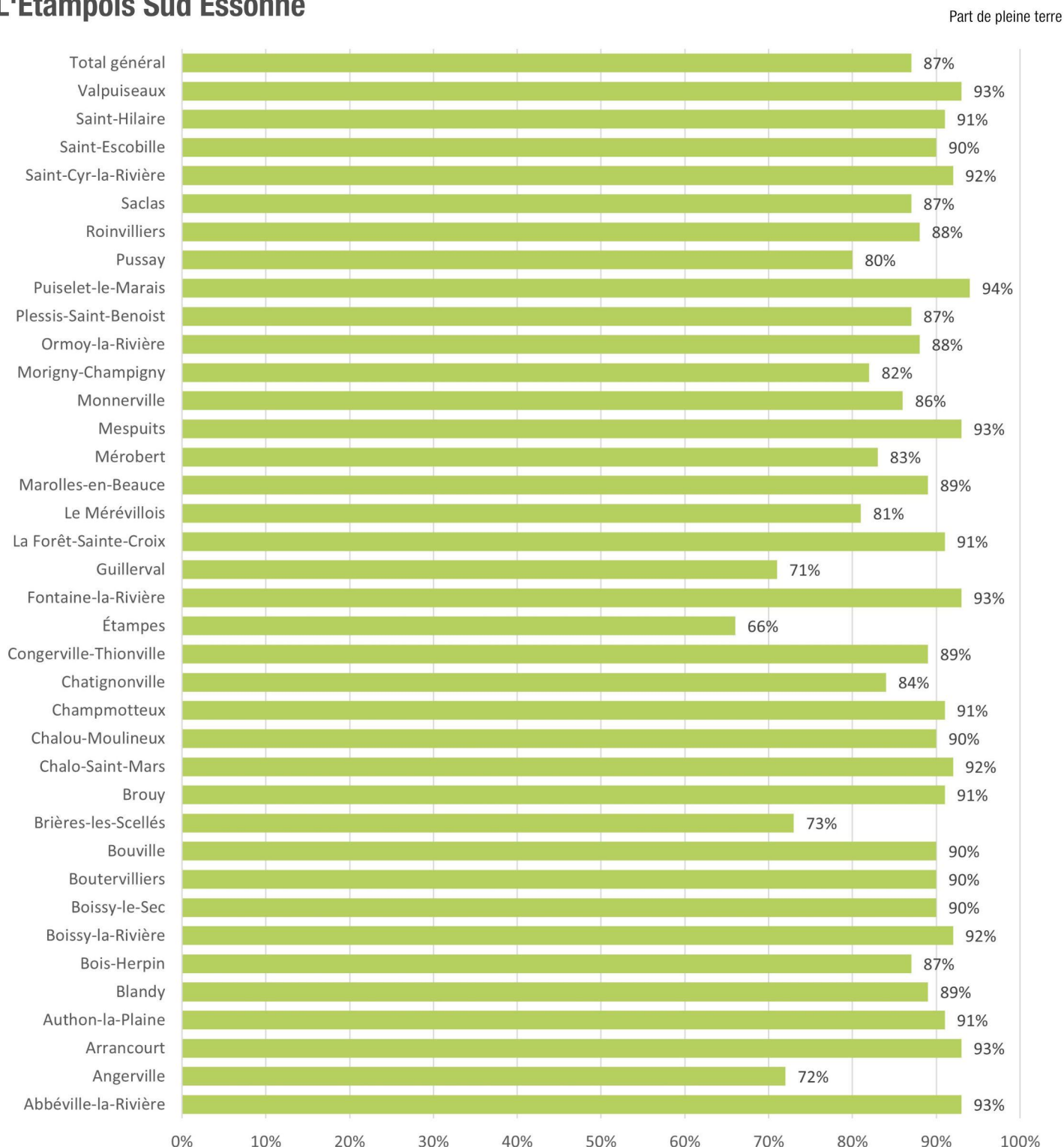
L'INSTITUT
PARIS
REGION

Part de pleine terre au sein des espaces urbanisés

La pleine terre est un sol urbain en capacité d'exercer tout ou partie des fonctions associées à un sol naturel, il se caractérise en particulier par son épaisseur et sa continuité potentielle de la surface jusqu'à la roche sous-jacente (par opposition à un sol sur dalle). La pleine terre est approchée à l'aide du MOS PLUS 2021, une déclinaison du MOS qui différencie les espaces publics de voiries du reste de l'occupation des sols, et intègre le bâti de la BD TOPO de l'IGN. Ces espaces sont alors considérés comme minéraux, tandis qu'en fonction de l'occupation du sol, le reste des surfaces hors bâti peut être considéré comme potentiellement minéral (activités économiques, habitat collectif, équipements publics), potentiellement non minéral (équipements sportifs de plein air, habitat individuel) ou non minéral (plupart des espaces ouverts urbains).

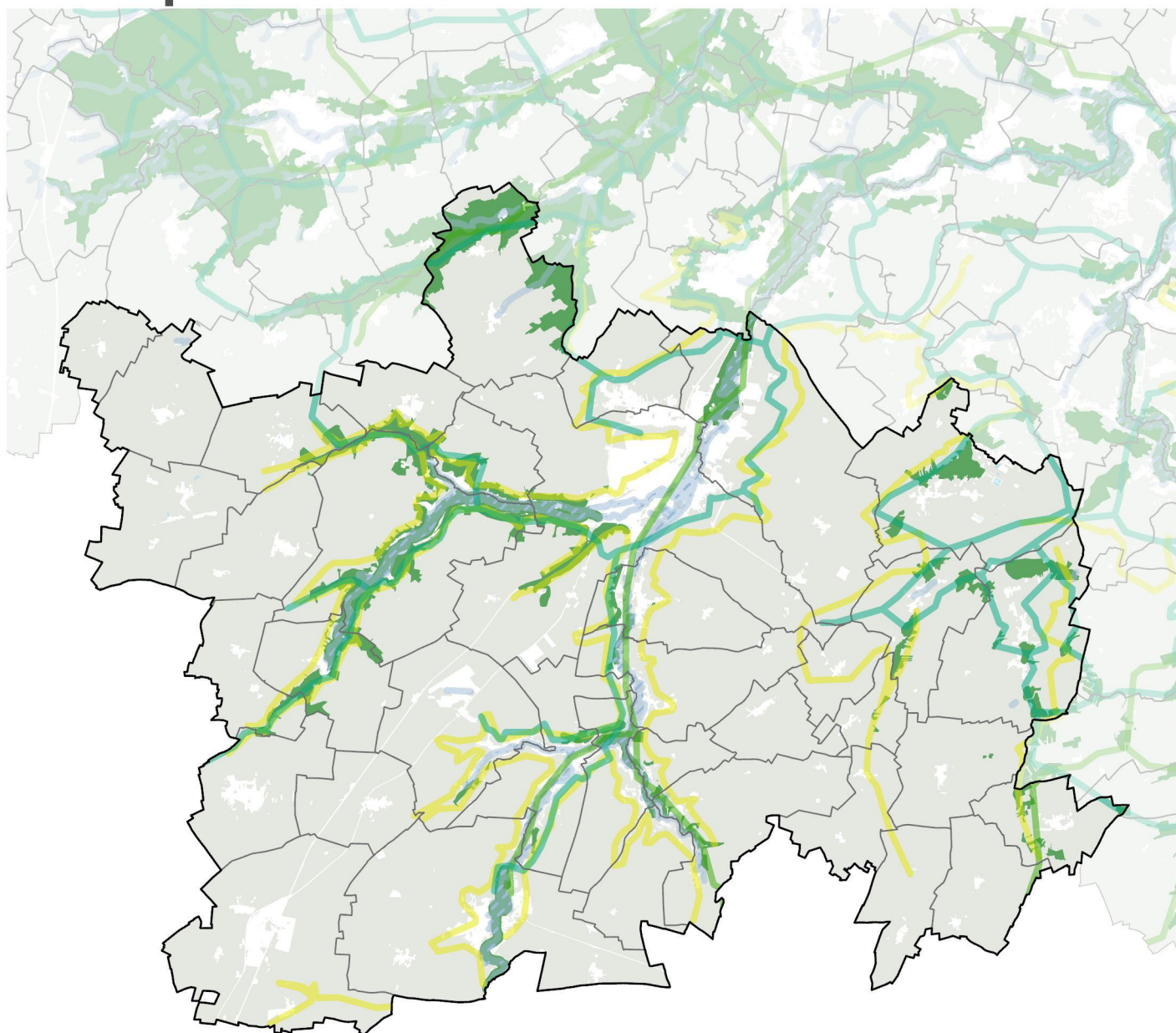
L'indicateur de pleine terre exprimé à l'échelle communale concerne uniquement les espaces urbanisés hors voiries (conformément aux règles du SDRIF E et du SCOT métropolitain). Ces deux documents affirment la carence en pleine terre en dessous de 30% en lien avec le SRCE. A l'échelle de la maille 500 mx 500 m, soit 25 hectares) en revanche, les ENAF sont intégrés à l'indicateur pour des raisons techniques.

L'Etampois Sud Essonne



Trames écologiques

L'Etampois Sud Essonne



 Limites intercommunales

 Limites communales

 Sous-trame arborée

 Sous-trame herbacée

 Sous-trame calcaire

 Sous-trame humide

 Sous-trame humide (continuum)

 Réservoirs de biodiversités

Occupation des sols

 Espaces naturels, agricoles et forestiers

 Eau

 Espaces urbains

N 0 2 km

© L'INSTITUT PARIS REGION, 2025
Sources : Région Île-de-France (SRCE 2013)

L'INSTITUT
PARIS
REGION

Trames écologiques

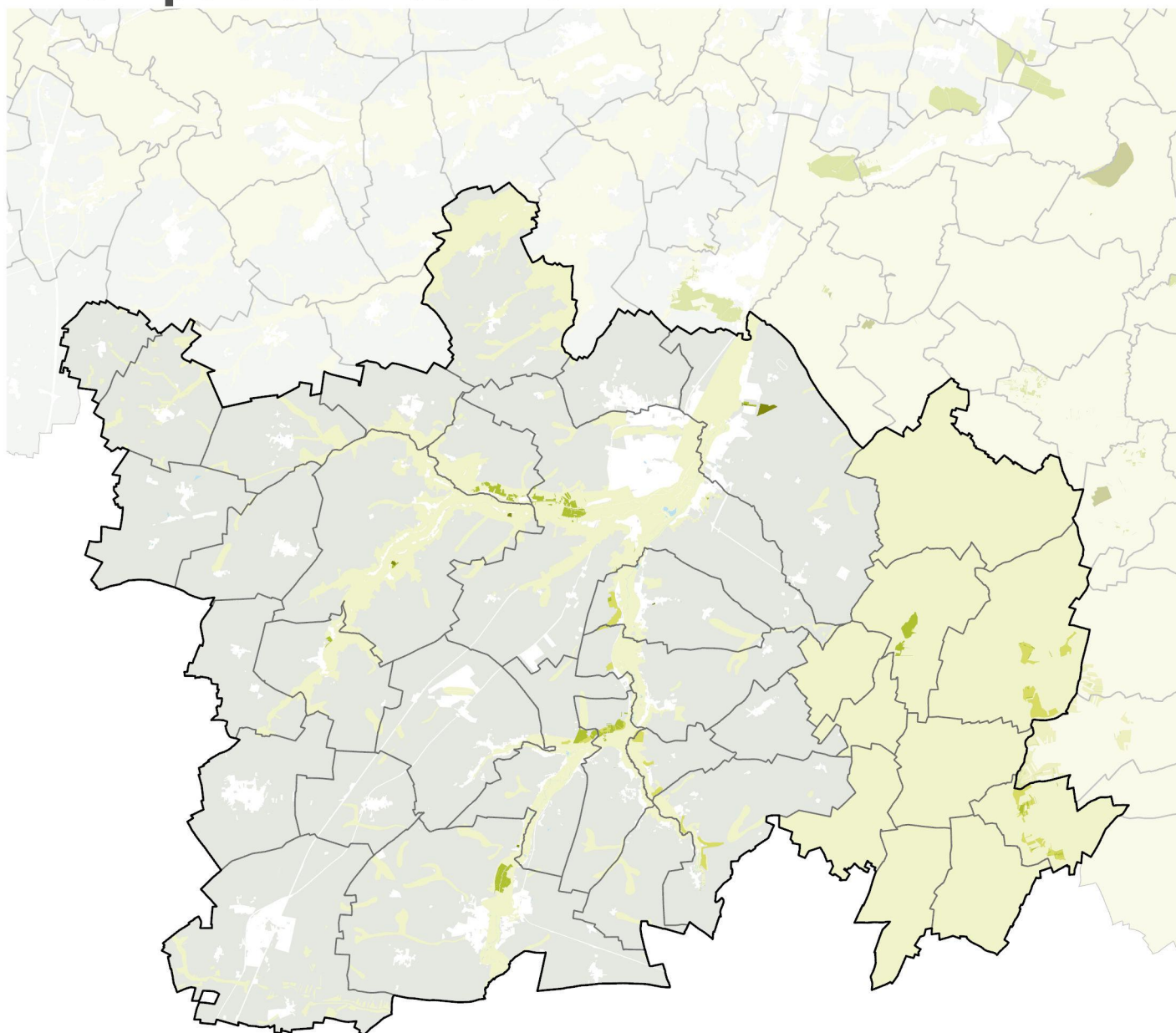
Cette cartographie représente certains des éléments cartographiques issus du Schéma Régional de Cohérence Ecologique d'Île-de-France, datant de 2013. Figurent sur la carte les réservoirs de biodiversité et les continuums de la sous-trame bleue identifiés dans le document, ainsi que les sous-trames écologiques (arborée, herbacée, calcicole ou humide), qu'elles soient fonctionnelles (issues de la carte des composantes du SRCE) ou à restaurer (carte des objectifs du SRCE). Les réservoirs et les sous-trame forment ensemble les continuités écologiques.

Le SRCE a pour objectif la préservation et la remise en bon état écologique des continuités. Leur qualité des continuités s'apprécie au vu de leur fonctionnalité.

La préservation signifie que les continuités qui fonctionnent doivent continuer à jouer leur rôle. La remise en bon état signifie que celles qui ont une fonctionnalité réduite doivent voir leur situation s'améliorer. La carte des trames écologiques est ainsi précieuse pour définir les protections dans le cadre de l'élaboration d'un document d'urbanisme, mais aussi pour mettre en avant des objectifs de restauration voire de renaturation, en cohérence avec les enjeux écologiques. Pour plus de détail, consulter le référentiel du SRCE, librement accessible en ligne.

Périmètres de protections et d'inventaires

L'Etampois Sud Essonne



Limites intercommunales

Limites communales

Catégories

- Protections fortes
- Protections potentiellement fortes
- Protections intermédiaires

Préemptions, inventaires et conventions internationales

Occupation des sols

- Espaces naturels, agricoles et forestiers
- Eau
- Espaces urbains

N 0 2 km

© L'INSTITUT PARIS REGION, 2025
Sources : INPN, PNR, Driat, AEV, CD, L'Institut Paris Region



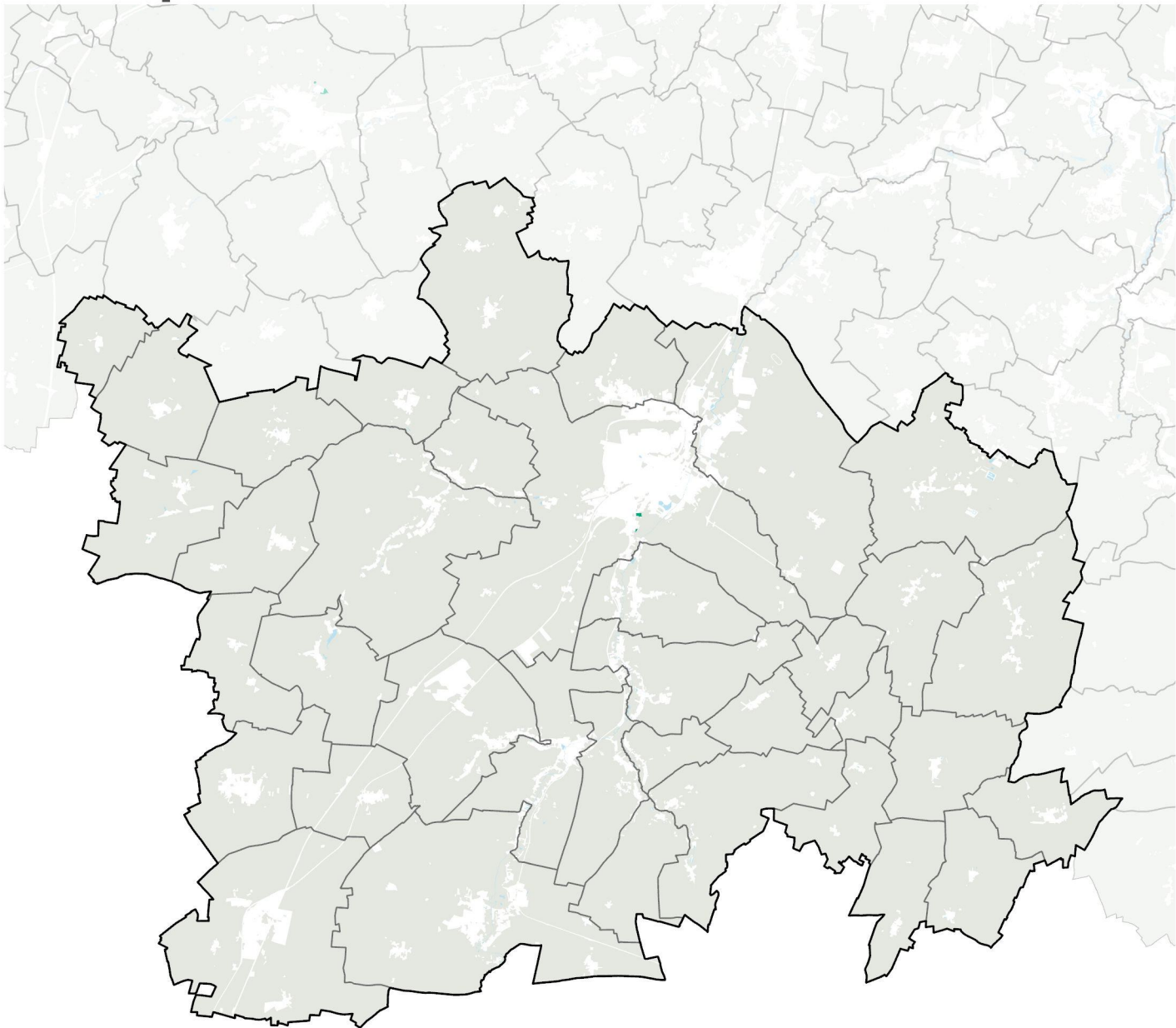
Périmètres de protections et d'inventaires

La stratégie nationale pour les aires protégées vise à protéger d'ici 2030 30% du territoire national, dont 10% en protection renforcée. La cartographie présentée ici fait l'inventaire des différents niveaux de protection des périmètres mis en place en Île-de-France, en regroupant les réserves naturelles, arrêtés de protection de biotope, considérés comme des protection fortes, les Espaces naturels sensibles (ENS), Périmètres régionaux d'intervention foncière (PRIF), et acquisitions liées aux conservatoires d'espaces naturels, passant par des acquisitions foncières avec protection potentiellement fortes, les dispositifs Natura 2000 (outils contractuels dont l'efficacité dépend de la volonté des partenaires engagés) et les Zones d'intérêt écologique, faunistique et floristique (Znieff 1 et 2) correspondant à des secteurs d'inventaire.

Ces protections invitent à viser l'évitement de ces sites en cas de projet d'urbanisation, mais aussi à déployer plus largement de nouveaux dispositifs de protections afin de contribuer à la constitution d'un vaste réseau d'espaces protégés aux échelles régionales et nationales.

Sites de compensation écologique

L'Etampois Sud Essonne



Limites intercommunales

Limites communales

Localisation du site

Périmètre linéaire

Périmètre surfacique

Occupation des sols

Espaces naturels, agricoles et forestiers

Eau

Espaces urbains

N 0 2 km

© L'INSTITUT PARIS REGION, 2025
Sources : CEREMA (GéoMCE)



Sites de compensation écologique

Les données présentées, recensement des mesures compensatoires des atteintes à la biodiversité sont extraites de l'outil GéoMCE. Cet outil est issu du travail du Commissariat général au développement durable, en collaboration avec les autres directions du ministère de la Transition écologique et solidaire, des services déconcentrés de l'Etat, du centre de prestation informatique du ministère, du Cerema et de l'OFB. Les périmètres affichés sur la carte indiquent les zones ayant accueilli des mesures compensatoires de projets à l'origine d'impacts n'ayant pas pu être suffisamment évités ni réduits dans le cadre de la séquence « éviter, réduire, compenser ».

Leur localisation peut être analysée à deux égards : l'importance de préserver les espaces receveurs de ces mesures compensatoires, la convergence ou non de ces mesures avec les enjeux environnementaux ressortant des autres cartographies de cet atlas (trames écologiques, périmètres de protections et d'inventaires, enjeux liés aux milieux humides).

Milieux humides

L'Etampois Sud Essonne



Limites intercommunales

Limites communales

Proposition d'intervention de renaturation des berges de Seine, Marne et Oise

étudier la possibilité de coexistence d'une continuité écologique avec les contraintes présentes

renaturer entièrement la berge

renaturer le pied de berge

étudier la possibilité d'améliorer une continuité écologique existante

diversifier la végétation

conserver

Cours d'eau à rouvrir

Hydrographie

Seine

Cours d'eau majeurs

Autres cours d'eau

Localisation des mares et mouillères

Zones humides

Zone humide avérée

Zone humide probable

Occupation des sols

Espaces naturels, agricoles et

Eau

Espaces urbains

0 2 km

© L'INSTITUT PARIS REGION, 2025
Sources : L'Institut Paris Region



Milieux humides

Essentiels à la vie, l'eau et les milieux associés à sa présence (rivières, berges, étangs, mares...) assurent des services écosystémiques en termes d'approvisionnement (production d'eau potable, irrigation...), de régulation (effet tampon, effet rafraîchissant...), de transport de biens et de personnes (rivières navigables) et d'évacuation des effluents avant traitement (assainissement), mais également sur le plan culturel et social (agrément, loisirs, paysage...). La régulation du cycle de l'eau fait partie des fonctions premières de sols fonctionnels.

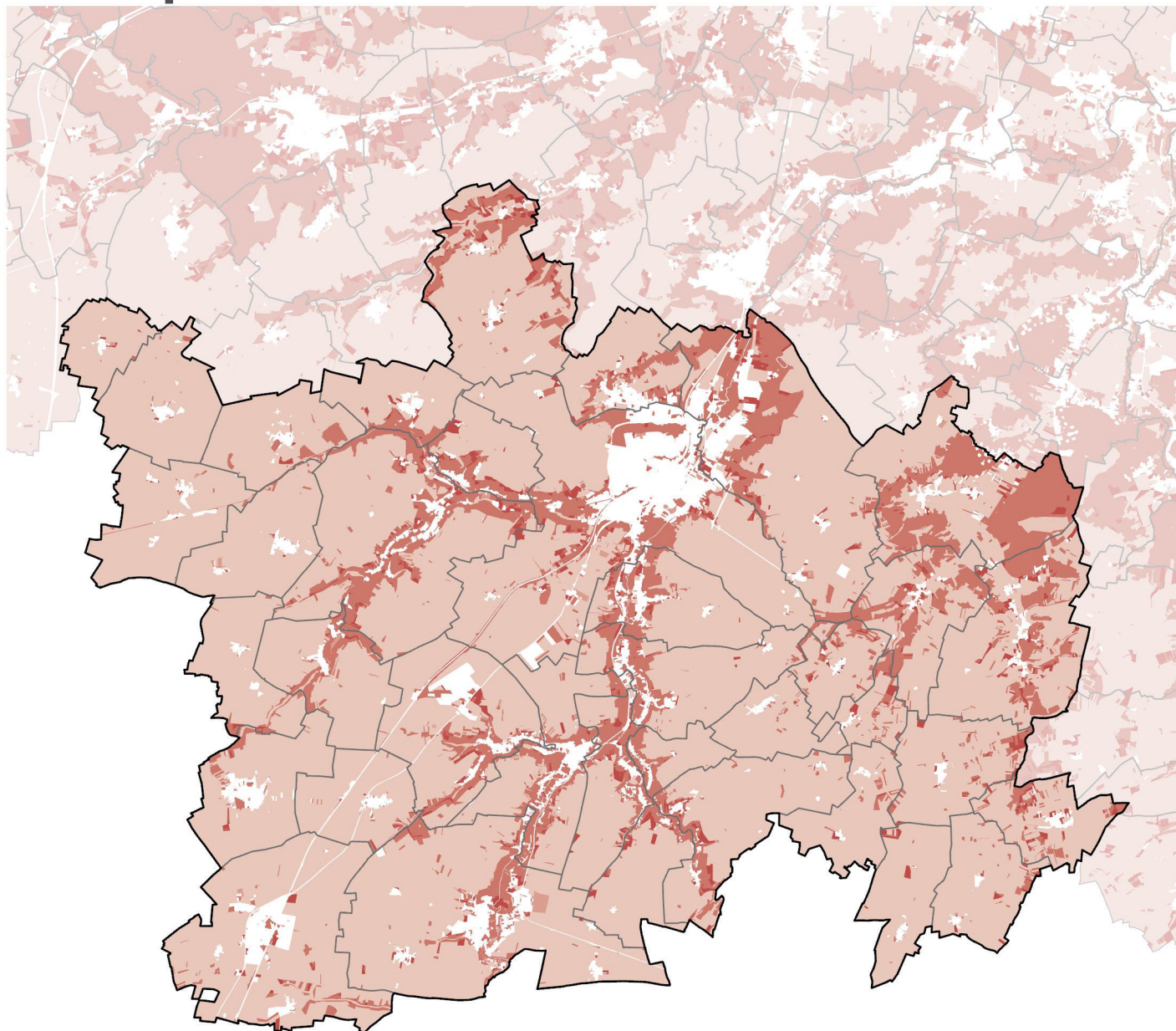
Afin de mettre en avant les espaces essentiels au bon fonctionnement du cycle de l'eau et à la santé des milieux humides associés sont représentées sur la carte :

- L'hydrographie (cours d'eau et plans d'eau)
- La nature des berges des cours d'eau majeurs en Île-de-France,
- Les cours d'eau à rouvrir ou renaturer identifiés dans le Schéma Directeur de la Région Île-de-France

• Les enveloppes d'alerte zones humides correspondant à la cartographie de la DRIEAT des secteurs de zones humides avérées, ou de probabilité importante de zones humides

Stockage de carbone des sols

L'Etampois Sud Essonne



Limites intercommunales

Limites communales

Stock potentiel de carbone dans les sols

0.9 (prairies)

0.8 (bois ou forêts, coupes ou clairières en forêt, peupleraies, espaces ouverts à végétation arbustive ou herbacée, berges)

0.6 (vergers, pépinières, maraîchage, horticulture, eau fermée)

0.5 (terres labourées)

0.4 (culture intensive sous serres)

0 (cours d'eau, espaces urbanisés)

N 0 2 km

© L'INSTITUT PARIS REGION, 2025
Sources : L'Institut Paris Region (MOS 2021)

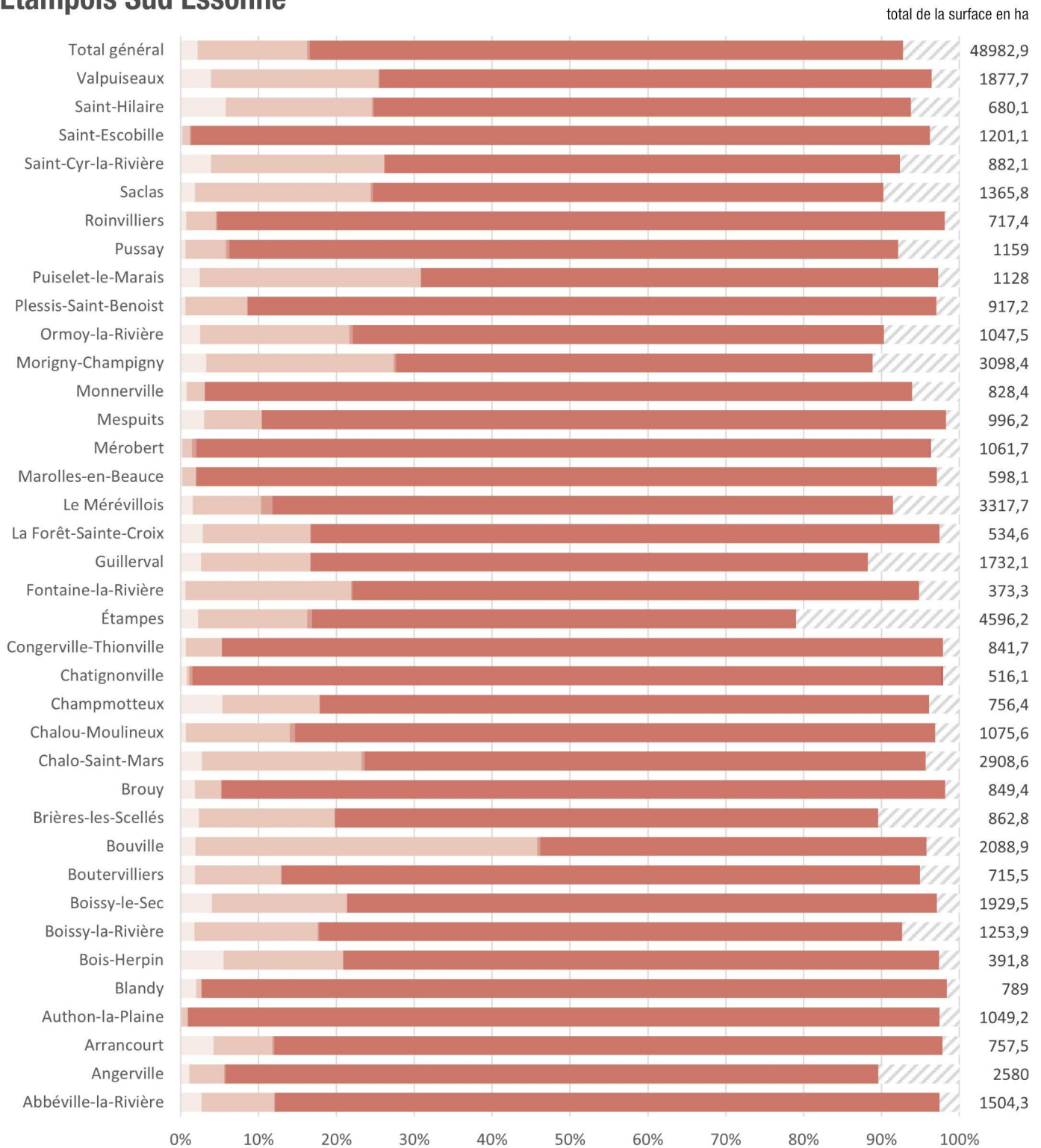
L'INSTITUT
PARIS
REGION

Stockage de carbone des sols

Les sols constituent un compartiment essentiel du cycle du carbone, leur rôle est ainsi crucial pour lutter contre le changement climatique via la séquestration du carbone atmosphérique. C'est le plus important stock de carbone en interaction directe avec l'atmosphère. Au global, ils contiennent environ 9 fois plus de carbone que les végétaux, et 7 fois plus que l'atmosphère. Les sols absorbent le carbone atmosphérique principalement par la formation d'une litière végétale de matière organique morte ayant fixé du carbone via la photosynthèse. A l'inverse, le changement d'usage des sols, en particulier le passage de sols naturels ou forestiers vers des sols agricoles, ou l'urbanisation de sols naturels, agricoles ou forestiers représente environ 10% des émissions de gaz à effet de serre à l'échelle du globe. La préservation des sols riches en carbone est donc de première importance.

Le stock potentiel de carbone dans les sols est ici estimé à partir de l'usage des sols, sur la base des ratios du GIS Sol : les prairies, bois et forêts, et dans une moindre mesure les activités de vergers, ou encore de maraîchage, ont ainsi un stock potentiel de carbone dans les sols plus élevé que les grandes cultures. Des pratiques agricoles vertueuses (cultures intermédiaires, enherbement, prairies temporaires, agroforesterie) permettent toutefois d'améliorer les flux de séquestration et les capacités de stockage de carbone des grandes cultures.

L'Etampois Sud Essonne

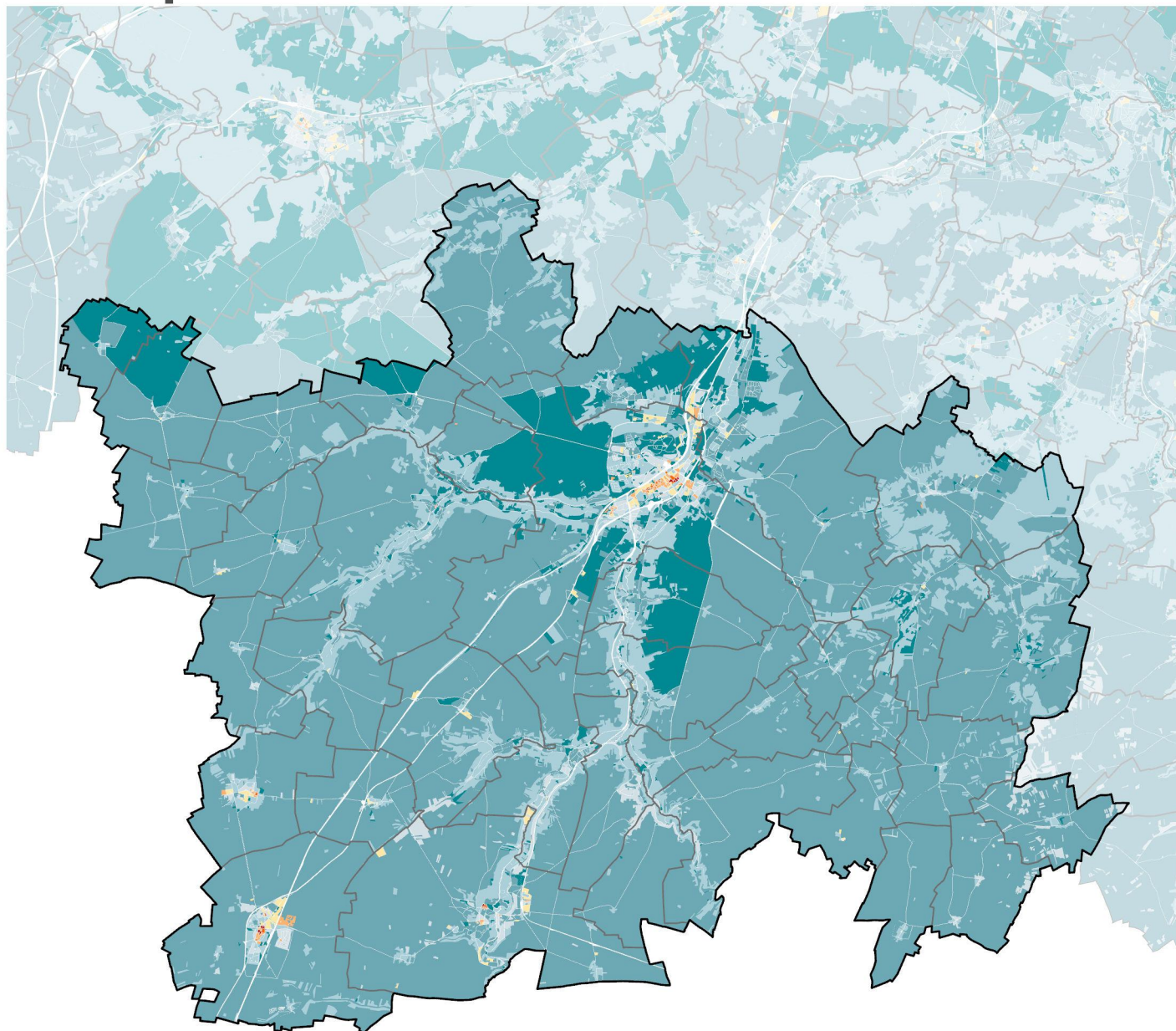


Services écosystémiques et risques

- 30. Aléa vagues de chaleur
- 31. Massifs forestiers vulnérables aux feux de forêts
- 32. Enjeux liés aux inondations par débordement des cours d'eau
- 33. Enjeux liés aux inondations par ruissèlement des eaux de pluie
- 34. Indice de ruissèlement
- 35. Enjeux agronomiques
- 36. Accès et carence en espaces verts
- 37. Enjeux liés au retrait et gonflement des argiles
- 38. Sites et sols pollués
- 39. Ressources géologiques
- 40. Patrimoine géologique
- 41. Patrimoine archéologique

Aléa vagues de chaleur

L'Etampois Sud Essonne



Limites intercommunales

Limites communales

Vulnérabilité (de très faible à très forte)



Faible



Moyenne



Forte



Légende du graphique

Effet rafraichissant

Effet d'ICU neutre

Effet d'ICU moyen

Effet d'ICU fort

N 0 2 km

© L'INSTITUT PARIS REGION, 2025
Sources : L'Institut Paris Region

L'INSTITUT
PARIS
REGION

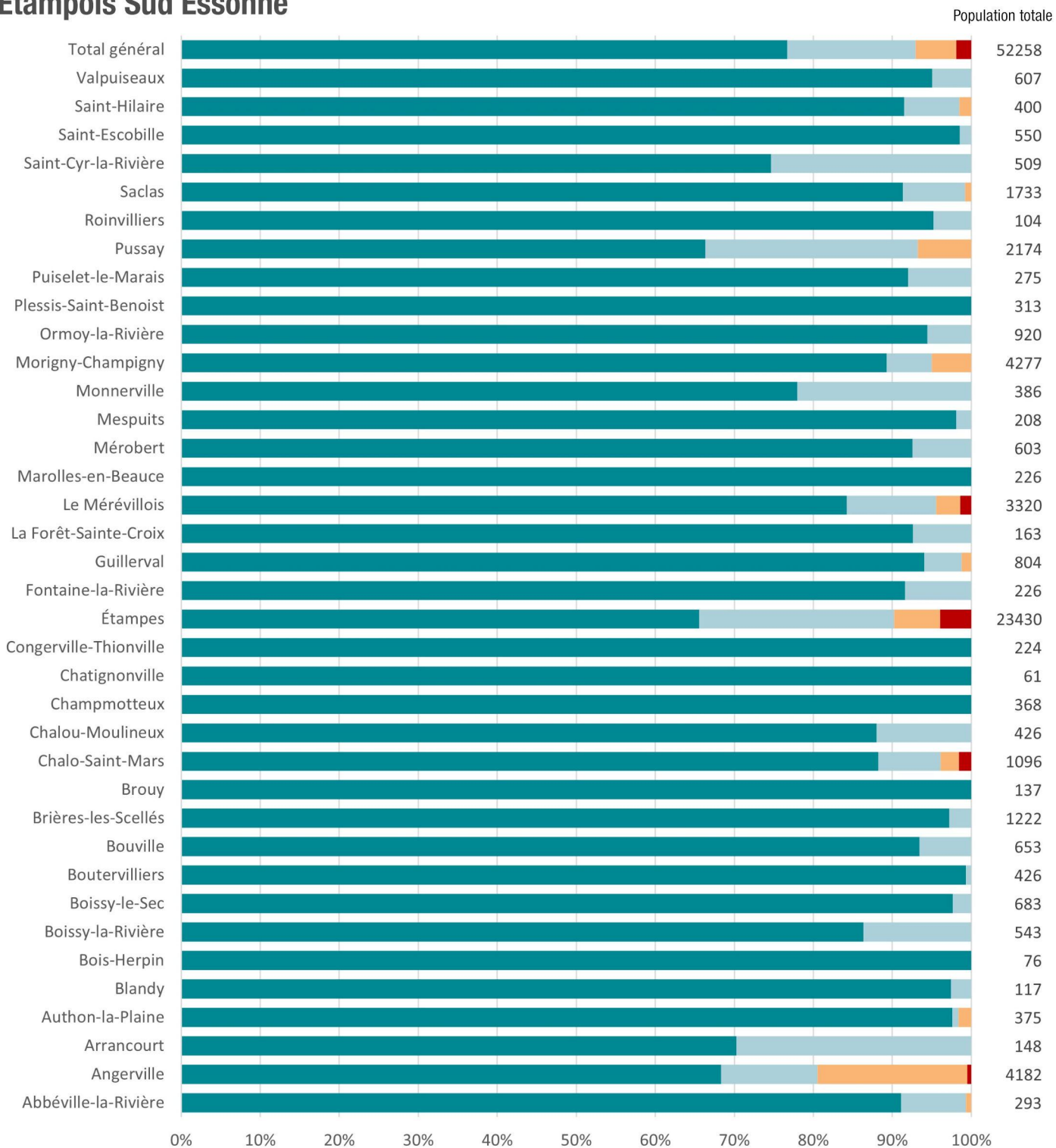
Aléa vagues de chaleur

Les données présentées décrivent l'aggravation de l'aléa vague de chaleur par l'effet d'îlot de chaleur urbain, la nuit, où l'impact sur la santé est potentiellement le plus problématique. Sont mises en avant les zones qui « surchauffent » du fait de la morphologie du territoire (caractère minéral, couvert végétal et présence d'eau, aération des formes urbaines, etc.). La préservation de sols de pleine terre, support et réserve utile d'eau pour la végétation est cruciale dans la mitigation des vagues de chaleur à l'échelle locale. Pour une meilleure appréhension des secteurs prioritaires où agir, il convient de croiser ces secteurs avec la localisation de la population comme présenté sur les graphiques.

En raison du couvert végétal qui empêche la chaleur emmagasinée la journée d'être perdue vers le ciel, les forêts apparaissent avec un effet « neutre ». Tous les espaces à effet d'ICU neutre peuvent être considérés comme positifs face à l'îlot de chaleur urbain.

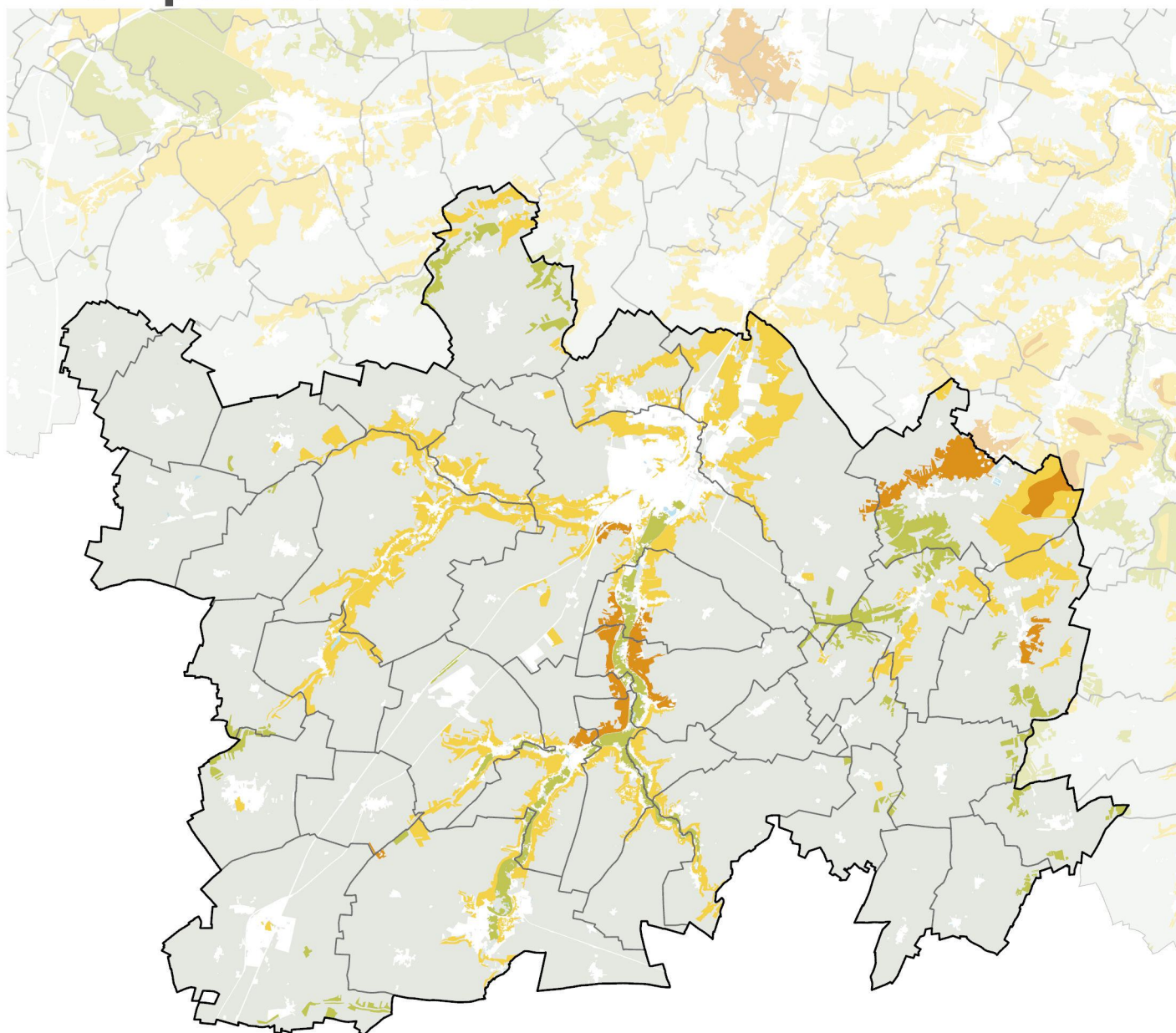
La donnée présentée est modélisée par L'Institut Paris Region sur la base d'îlots morphologiques urbains (IMU) dont les caractéristiques permettent de modéliser la réaction face à une vague de chaleur. Pour la restitution cartographique, la donnée est agrégée à la maille 500x500m pour des raisons de lisibilité.

L'Etampois Sud Essonne



Massifs forestiers vulnérables aux feux de forêts

L'Etampois Sud Essonne



Limites intercommunales

Limites communales

Risque de feux de forêts

Fort

Moyen

Modéré

Faible

Occupation des sols

Espaces naturels, agricoles et forestiers

Eau

Espaces urbains

N 0 2 km

© L'INSTITUT PARIS REGION, 2025
Sources : L'Institut Paris Region



Massifs forestiers vulnérables aux feux de forêts

L'urbanisation à proximité des massifs forestiers est à l'origine de risques accrus de départs de feux, et d'une exposition potentiellement plus importante à cet aléa. Le SDRIF-E impose par ailleurs un recul minimal de 50 mètres pour les nouvelles constructions par rapport à la lisière des massifs boisés de plus de 100 hectares. La cartographie des risques d'incendie est issue du croisement de la cartographie des aléas naturels incendies (sensibilité des formations végétales au feu) avec celle de la probabilité de départ de feu, dégageant des aléas induits. Le croisement de cette donnée avec les enjeux (personnes, biens ou environnement) est à l'origine de l'établissement de la carte des risques présentée ici selon cinq niveaux : faible, modéré, moyen, fort ou très fort.

Il s'agit ici d'une cartographie présentant des niveaux de risque estimés sur le territoire, et non pas d'un classement des massifs à risque d'incendie. En effet, à des fins de gestion de ce risque, un arrêté ministériel classe ensuite les massifs à risque d'incendie. Ce classement réglementaire est pris après que le préfet concerné a conduit une concertation locale.

La donnée est issue d'un travail collaboratif entre la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Alimentation, de l'Agriculture, et de la Forêt d'Île-de-France (DRIAAF), le Centre National de la Propriété Forestière Île de France – Centre Val de Loire (CNPFI) et L'Institut Paris Region.

Enjeux liés aux inondations par débordement des cours d'eau

L'Etampois Sud Essonne



Limites intercommunales

Limites communales

Hydrographie

Seine

Cours d'eau majeurs

Autres cours d'eau

hauteurs d'eau

non renseignée

< 1 mètre

Entre 1 et 2 mètres

> 2 mètres

Périmètre R111-3 ou PSS

Zone pouvant présenter un risque d'inondation

Occupation des sols

Espaces naturels, agricoles et forestiers

Eau

Espaces urbains

Légende du graphique

Bois et forêts

Millieux semi-naturels

Espaces agricoles

Eau

Espaces ouverts artificialisés

Habitat individuel

Habitat collectif

Activités

Équipements

Transports

Carrières, déchets et chantiers

© L'INSTITUT PARIS REGION, 2025
Sources : L'Institut Paris Region, DRIEAT



Enjeux liés aux inondations par débordement des cours d'eau

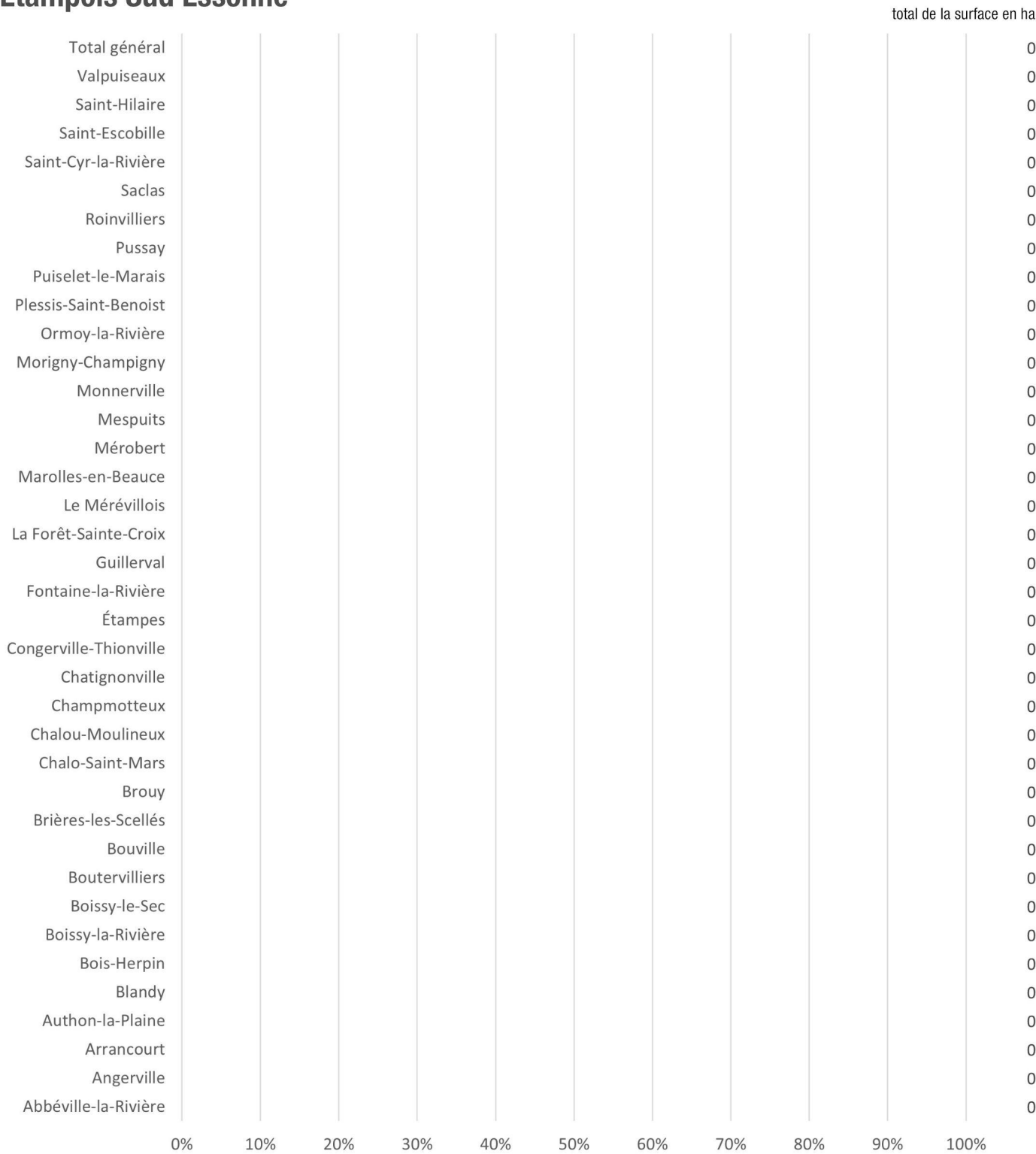
Les enjeux liés aux inondations par débordement des cours d'eau sont exprimés à travers :

- La cartographie des zones de risques, qu'elles soient représentatives des Plans de Prévention des Risques Inondation (document réglementaire), des Plus Hautes Eaux Connues (PHEC : projection des zones de risques à partir des inondations passées), ou des Zones d'Inondations Potentielles pour un scénario à 115% du débit de la crue centennale de 1910 concernant la Seine, la Marne et l'Oise (Modélisation des zones d'inondations potentielles prenant en compte le débit, la topographie, les ouvrages de protection).

- Le détail des occupations du sol exposées au risque d'inondation à partir du MOS, qui permet une première approche de la nature de la vulnérabilité potentielle du territoire (total des surfaces concernées et typologie : habitat individuel ou collectif, activités économiques, équipements, etc.).

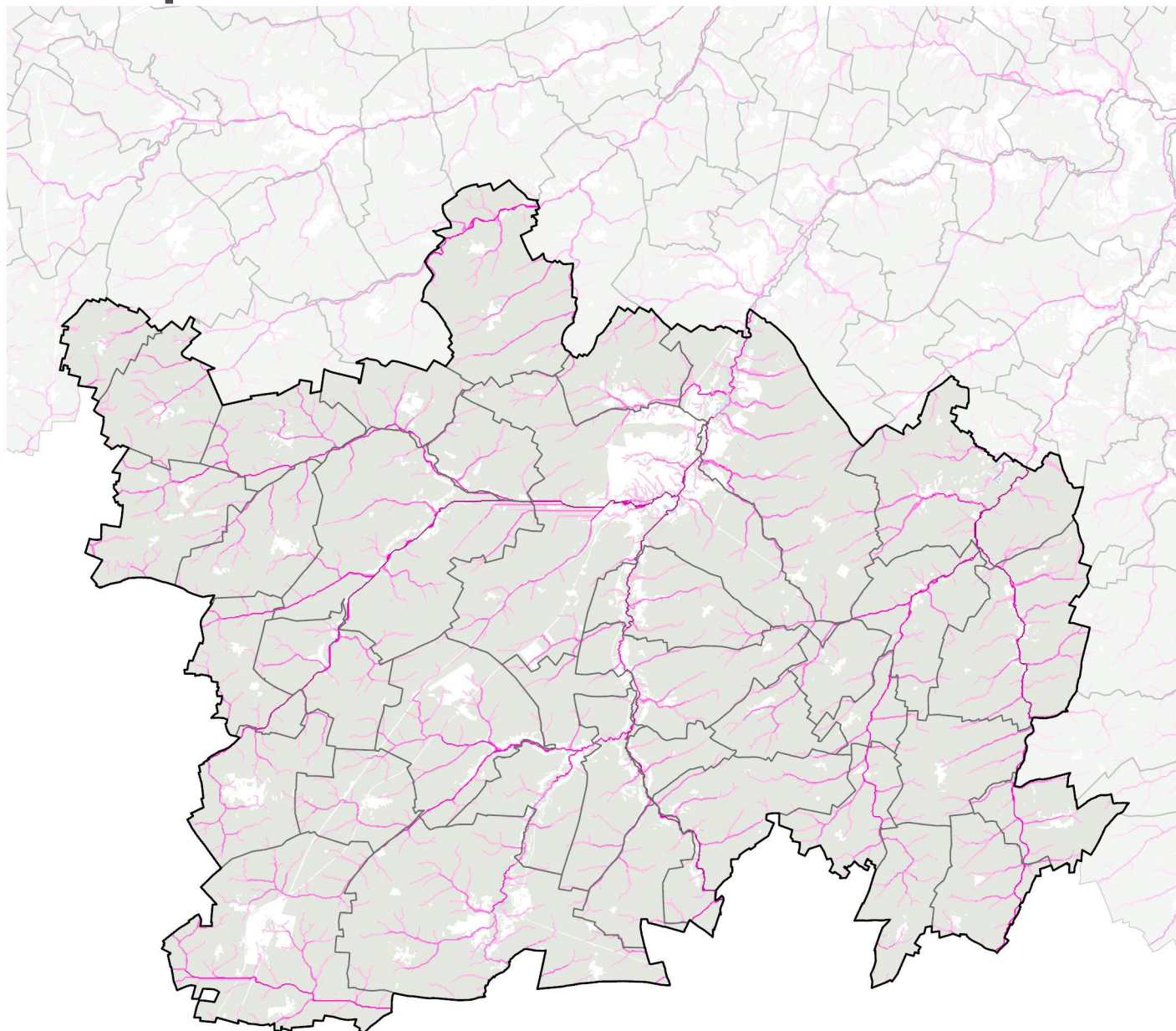
Pour les inondations par débordement de la Seine et de ses principaux affluents, les enjeux portent sur la capacité à gérer la crise pendant plusieurs semaines, à limiter les multiples conséquences directes et indirectes sur le fonctionnement du ou des territoires, avec un objectif de retour à la normale le plus rapidement possible. En matière d'aménagement, il s'agit de trouver un équilibre entre un impératif de densification des espaces urbains et la nécessité de limiter la vulnérabilité des constructions en zones inondables.

L'Etampois Sud Essonne



Enjeux liés aux inondations par ruissèlement des eaux de pluie

L'Etampois Sud Essonne



Limites intercommunales

Limites communales

Intensité

Faible

Modéré

Fort

Très fort

Occupation des sols

Espaces naturels, agricoles et forestiers

Eau

Espaces urbains

N 0 2 km

© L'INSTITUT PARIS REGION, 2025
Sources : Caisse Centrale de Réassurance (CCR)



Enjeux liés aux inondations par ruissèlement des eaux de pluie

Les enjeux liés aux inondations par ruissèlement des eaux de pluie sont exprimés à travers :

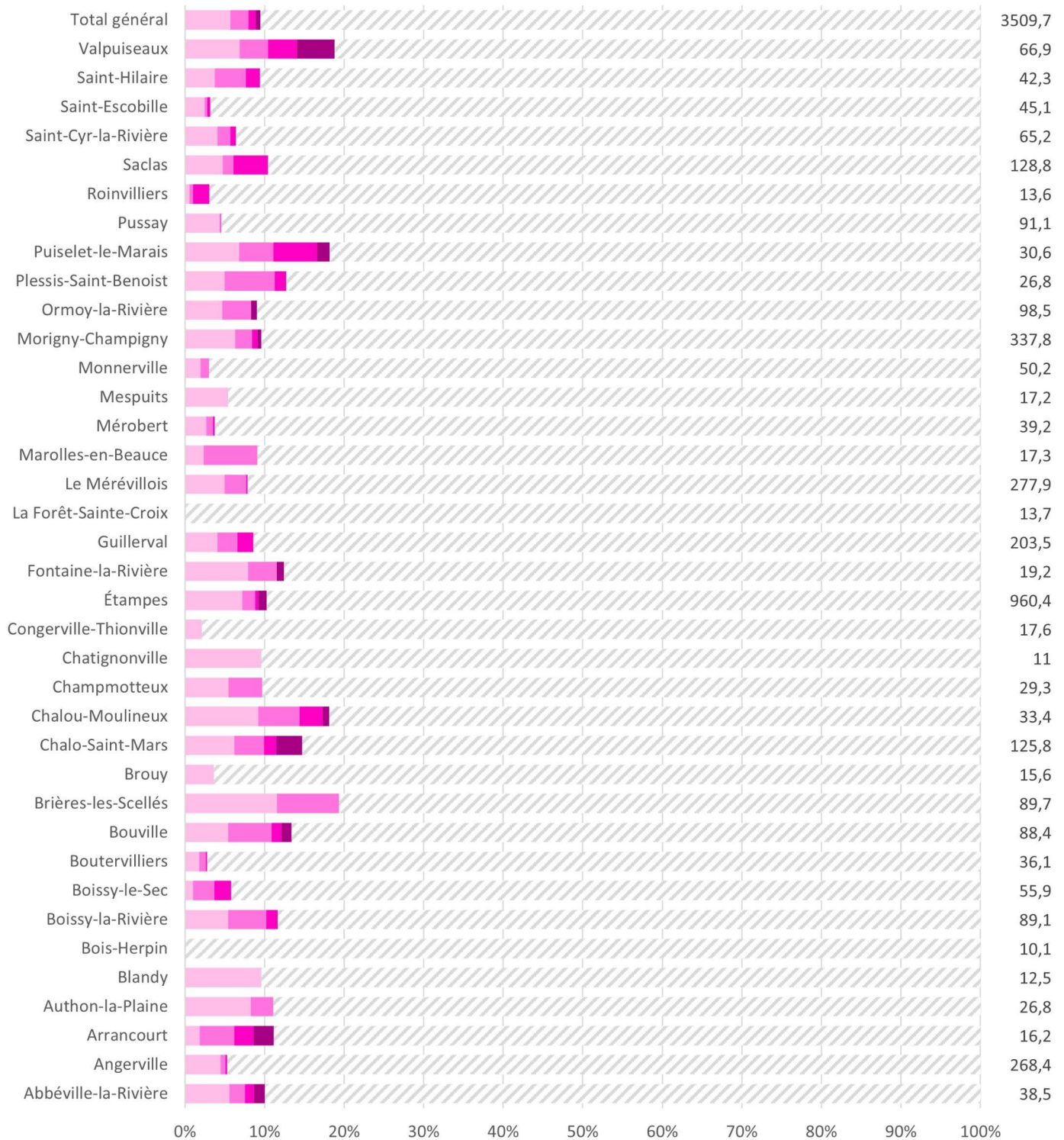
- La cartographie des zones d'aléa de ruissèlement des eaux de pluie (talwegs et points bas)
- Le détail des surfaces urbanisées exposées à un risque faible, modéré, fort ou très fort

Les inondations par ruissèlement, souvent localisées à l'échelle de petits bassins-versants, se caractérisent par des montées rapides des eaux, des temps d'alerte réduits, mais aussi par des temps de submersion relativement courts, de quelques heures.

L'amélioration de la connaissance, la réduction de l'aléa et la maîtrise de l'urbanisation dans les zones à risques doivent être considérées comme des priorités. Les précipitations extrêmes sont en augmentation dans la région depuis les années 1950 du fait du changement climatique, et leur intensité devrait encore augmenter d'environ 20% d'ici 2050. Le maintien de sols de pleine terre aptes à mitiger l'effet des pluies intenses par infiltration et stockage des eaux pluviales, et la gestion intégrée des eaux pluviales sont essentiels pour la résilience du territoire.

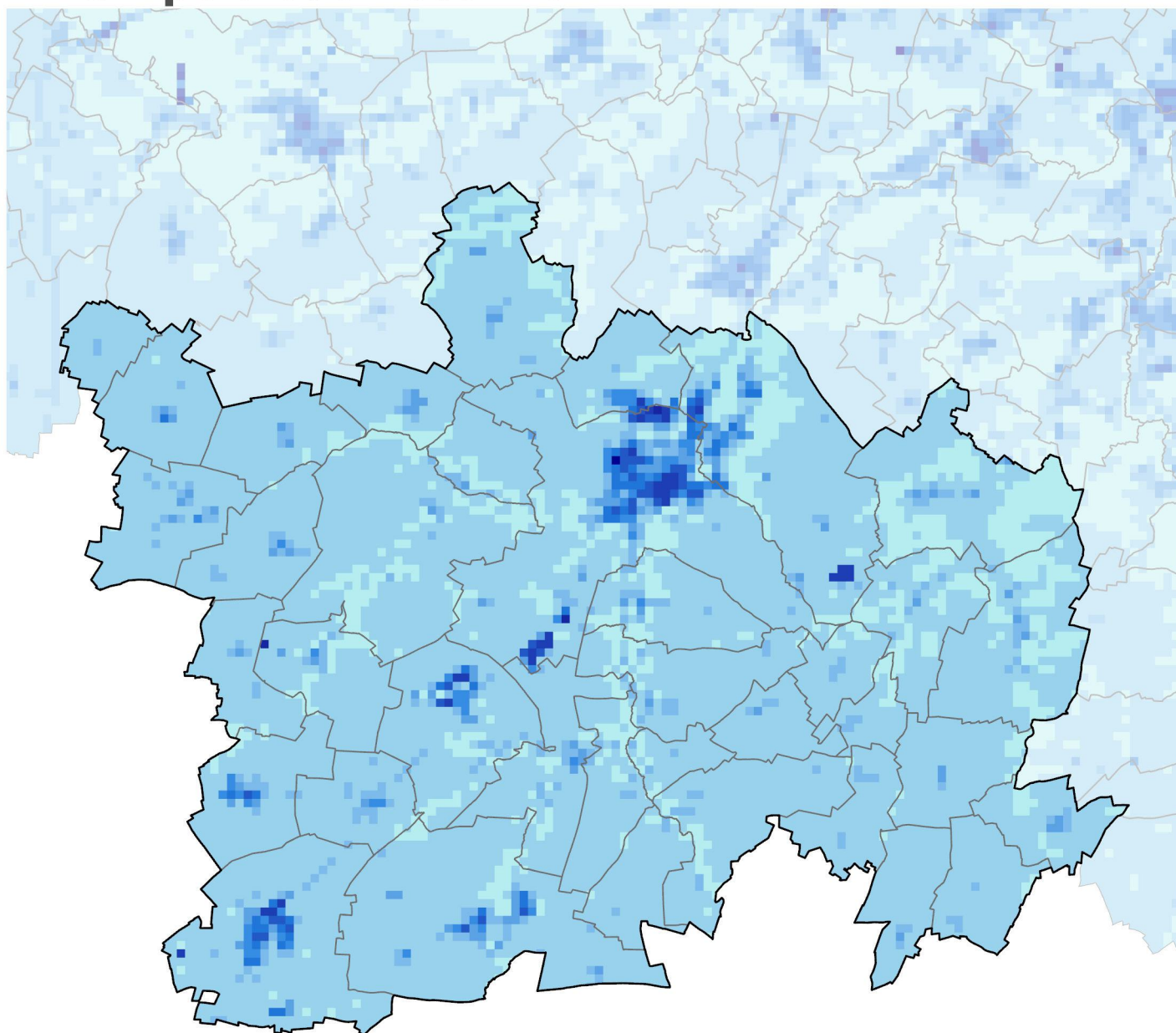
L'Etampois Sud Essonne

total des espaces urbanisés en ha



Indice de ruissèlement

L'Etampois Sud Essonne



Limites intercommunales

Limites communales

Indice de ruissèlement

0.0 - 0.1

0.1 - 0.2

0.2 - 0.3

0.3 - 0.4

0.4 - 0.5

0.5 - 0.6

0.6 - 0.7

0.7 - 0.8

0.8 - 0.9

0.9 - 1

N 0 2 km

© L'INSTITUT PARIS REGION, 2025
Sources : Caisse Centrale de Réassurance (CCR)

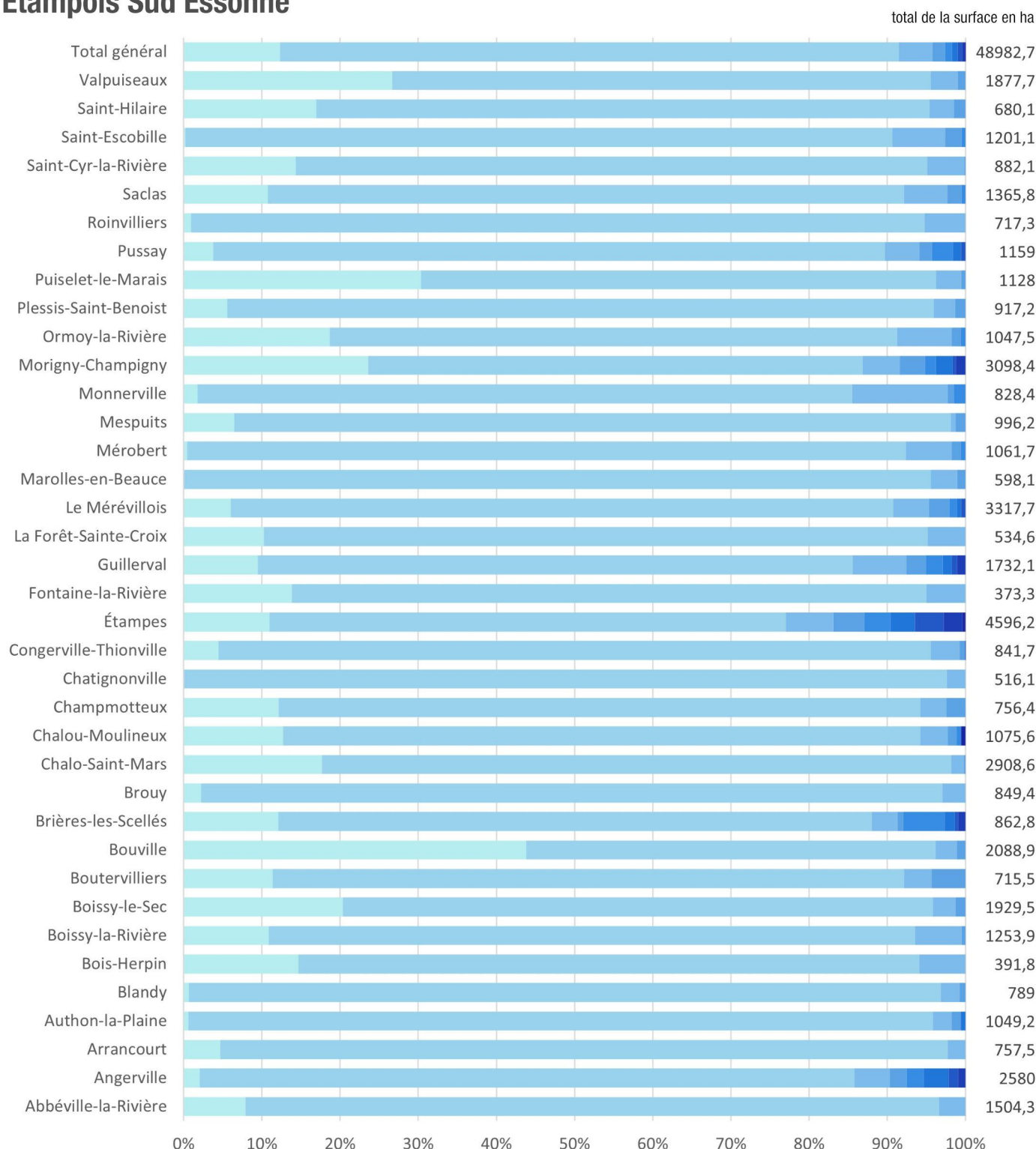


Indice de ruissèlement

L'indice de ruissèlement traduit la contribution potentielle d'une surface au phénomène de ruissèlement des eaux pluviale. Il est calculé à partir de la perméabilité potentielle du sol compte tenu de son usage et de sa couverture, et de la pente qui le caractérise. Cet indice de ruissèlement est à lire en complément de la carte précédente sur les enjeux liés aux inondations par ruissèlement des eaux de pluie puisqu'il indique quelles sont les zones qui contribuent potentiellement à l'aléa auquel le territoire est exposé.

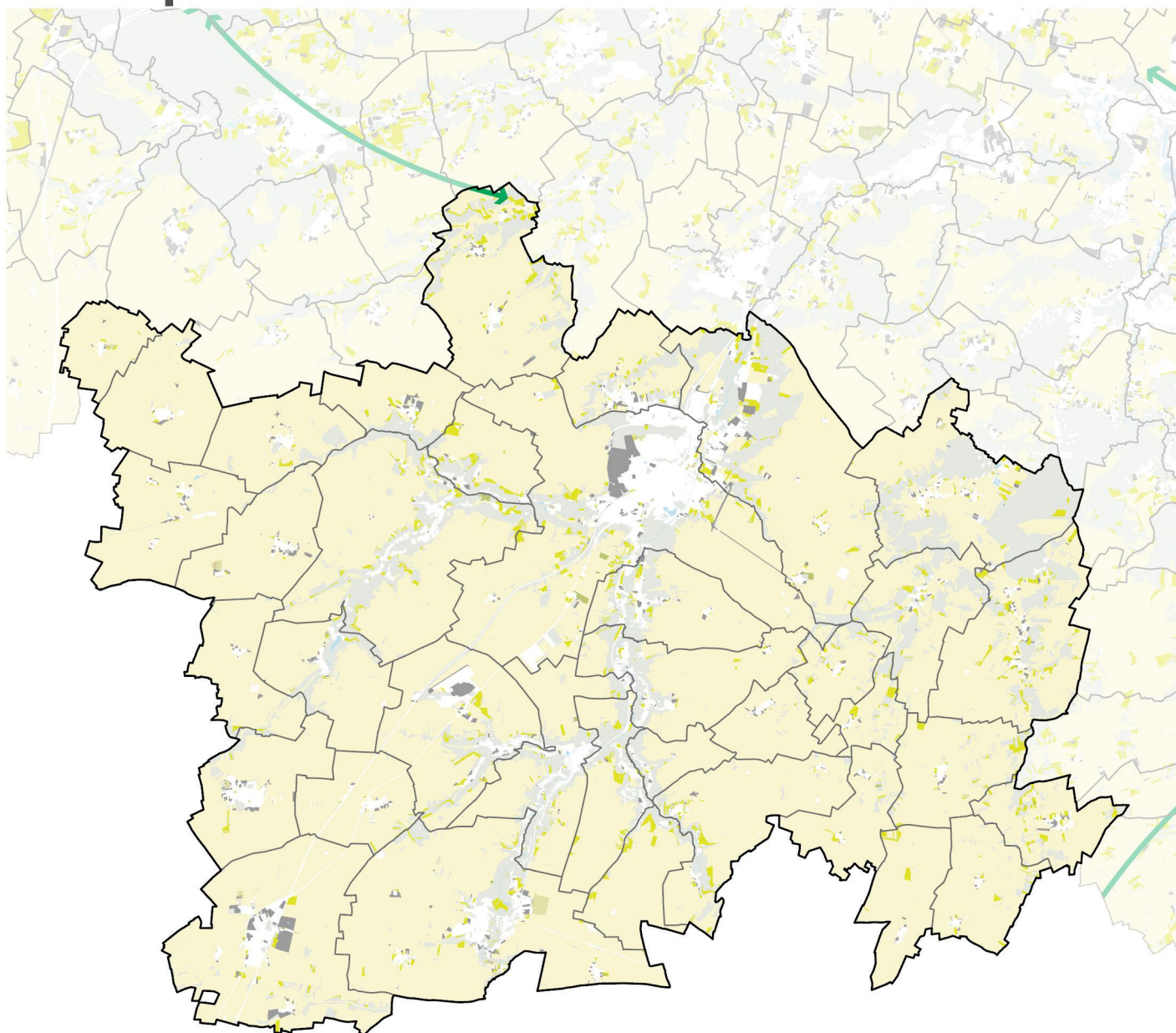
Plus l'indice est proche de 1, plus la surface contribue au ruissèlement, plus l'indice est proche de 0, plus celle-ci est susceptible de favoriser l'infiltration des eaux pluviales.

L'Etampois Sud Essonne



Enjeux agronomiques

L'Etampois Sud Essonne



Limites intercommunales

Limites communales

liaisons agricoles

Zones de protections agricoles

Consommation récente depuis 1982

Nomenclature des espaces agricoles

Terres labourées

Prairies

Vergers, pépinières

Maraîchage, horticulture

Culture intensives sous serres

Occupation des sols

Espaces naturels, agricoles et forestiers

Eau

Espaces urbains

0 2 km

© L'INSTITUT PARIS REGION, 2025
Sources : L'Institut Paris Region (MOS 2021, SDRIF-E)

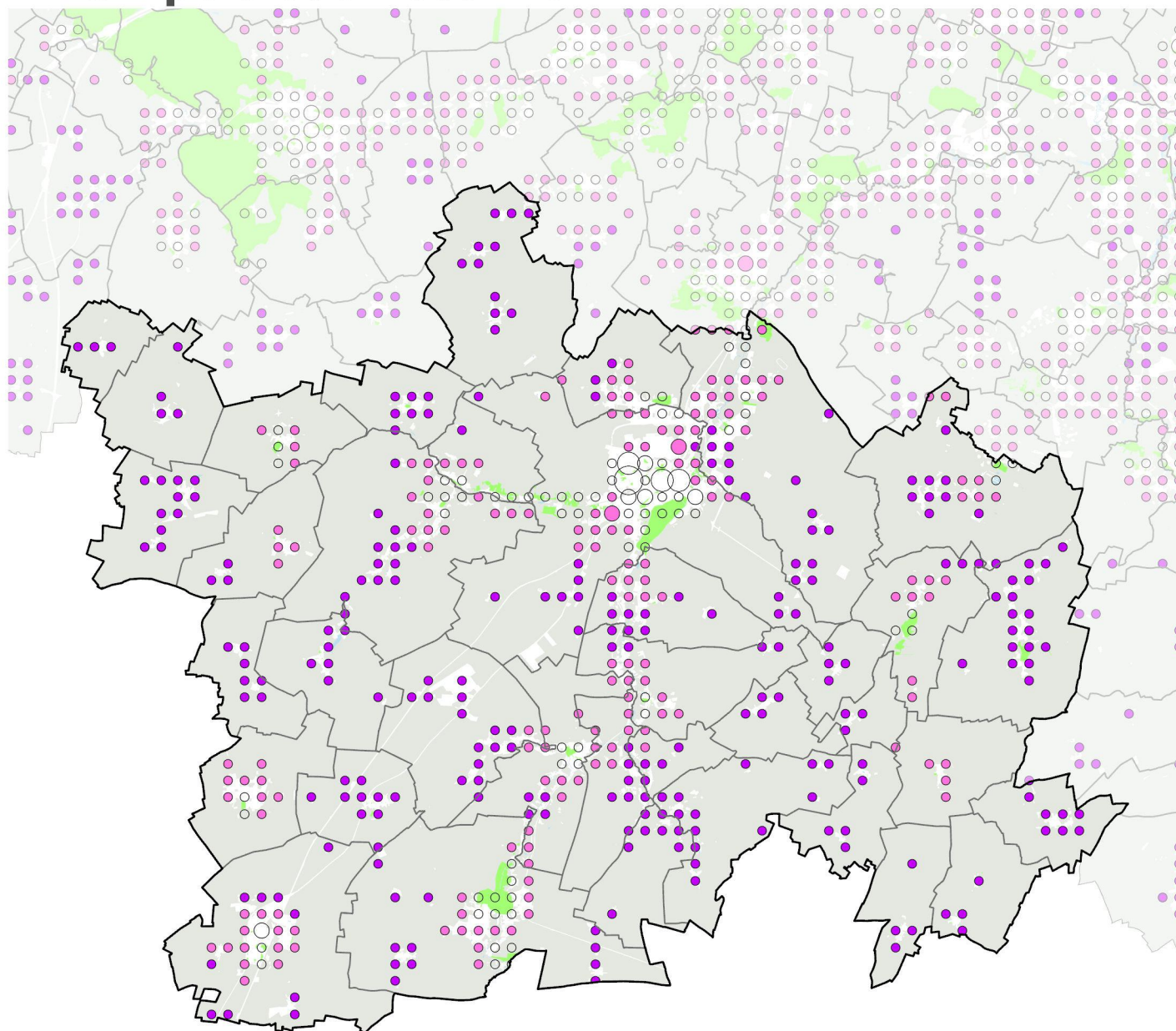


Enjeux agronomiques

L'Atlas des sols vise à mettre en avant la nécessité de préservation de ceux-ci au regard des différentes fonctions qu'ils accomplissent. Le potentiel agronomique des sols est une de ces fonctions. Toutefois, c'est une notion difficile à qualifier tant le potentiel agronomique d'un sol dépend de la culture considérée. Par ailleurs, comme mentionné dans la partie concernant la nature des sols, les sols franciliens se caractérisent par une prédominance de limons profonds ayant une fertilité exceptionnelle à l'échelle nationale, européenne voire mondiale.

Compte tenu de ces difficultés à qualifier le potentiel agronomique des sols en Île-de-France, la carte privilégie une approche par les périmètres de protection existants, les types de cultures (terres labourées, prairies, vergers, maraîchage et horticulture, cultures sous serre), et la nécessité de préserver la fonctionnalité des espaces agricoles via le maintien de continuités agricoles inscrites dans le Schéma Directeur de la Région Île-de-France.

Accès et carence en espaces verts L'Etampois Sud Essonne



Limites intercommunales

Limites communales

Population (maille de 25ha)

- moins de 1 000 habitants
- entre 1 000 et 1 500 habitants
- entre 1 500 et 2 000 habitants
- plus de 2 000 habitants

Espaces verts ouverts au public

Occupation des sols

Espaces naturels, agricoles et forestiers

Eau

Espaces urbains

Caractérisation de la carence

Pas de carence

Carence en ratio mais pas en accessibilité

Carence en accessibilité mais pas en ratio

Carence en ratio et en accessibilité

N 0 2 km

Accès et carence en espaces verts

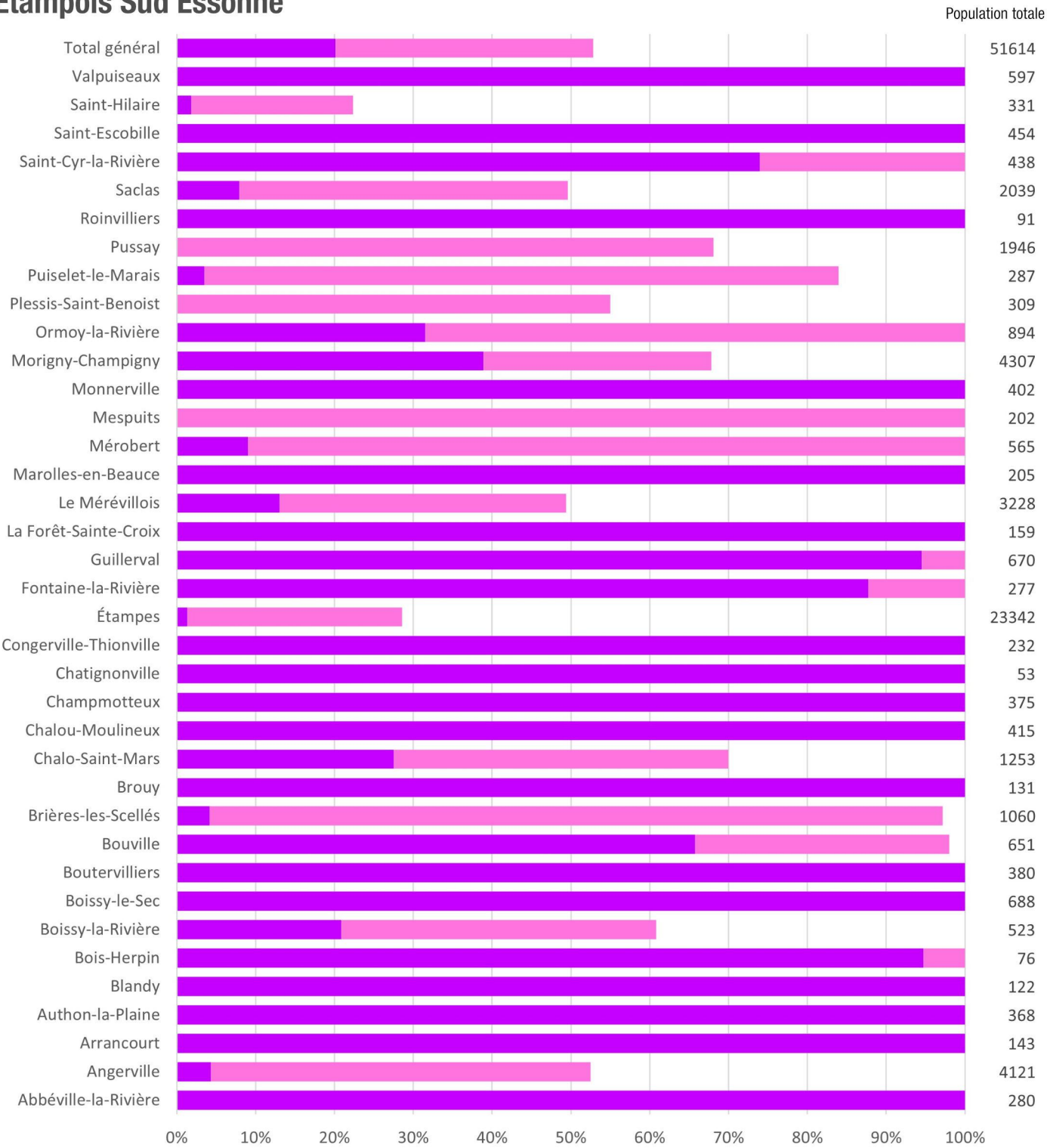
Le SDRIF-E fixe des objectifs en matière d'accès aux espaces verts en Île-de-France. Ainsi, En tenant compte des projections démographiques, les documents d'urbanisme, doivent prévoir une offre permettant :

- (1) à chacun d'avoir accès, à moins de dix minutes à pied de son lieu de résidence ou de son lieu de travail, à un espace vert ou de nature ouvert au public d'au moins un hectare,
- (2) et de tendre vers 10m² d'espaces verts ou de nature ouverts au public par habitant.

La cartographie et les chiffres présentés proposent une méthode de traduction cartographique de ces objectifs. Celle-ci est estimée à l'échelle de mailles de 500 mètres de côté (soit un quartier de 25 hectares).

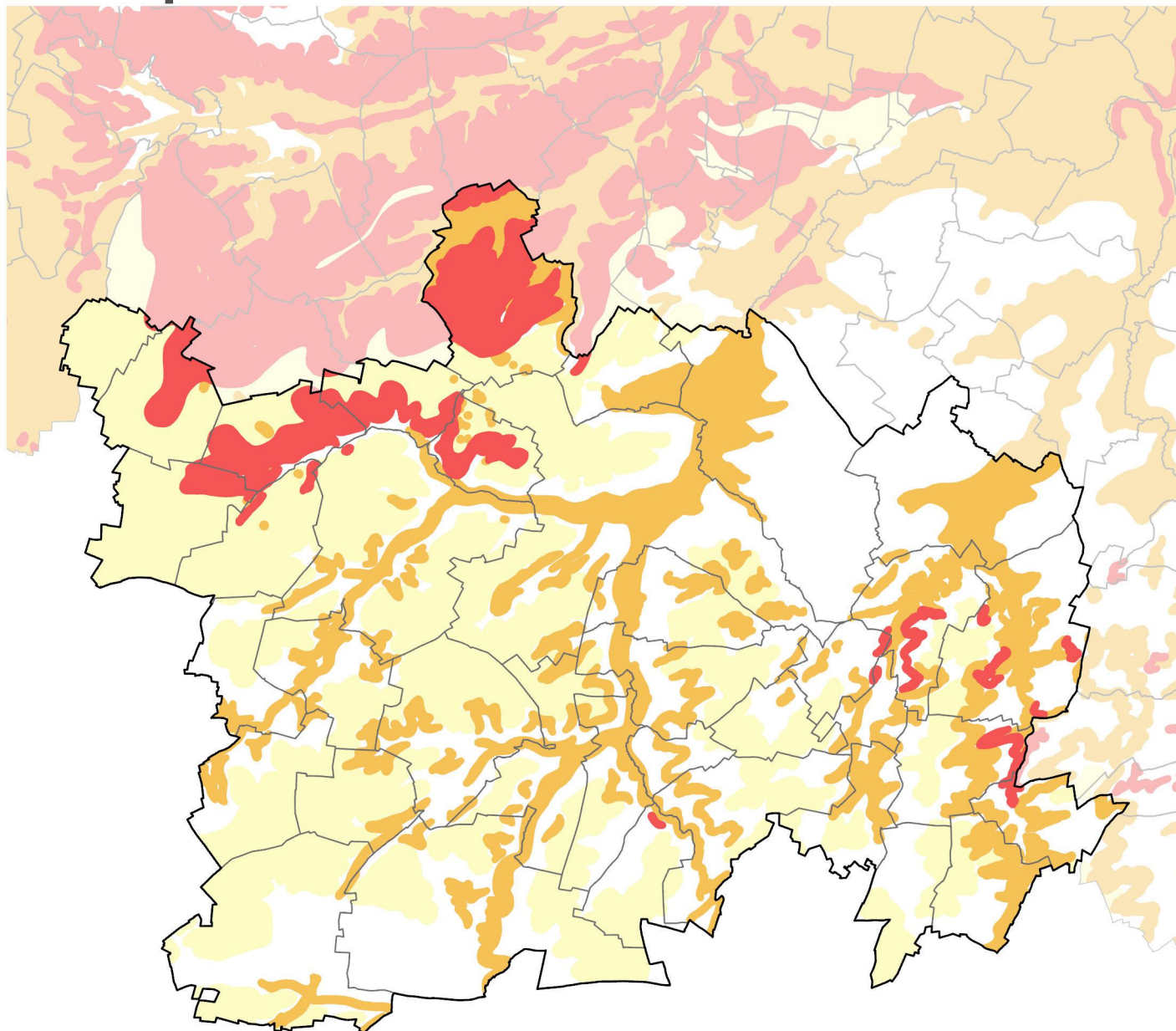
La carence en accessibilité est constatée lorsque les habitants de cette maille n'ont pas accès dans leur maille ou à proximité, à moins de 10 minutes à pied (en intégrant les parcours possibles compte-tenu du réseau viaire), à un espace vert ou de nature ouvert au public d'au moins 1 hectare. La carence en ratio est constatée quand, dans un rayon de 9 km² autour de la maille (superficie équivalente à la taille moyenne d'une commune en Île-de-France), il n'est pas possible d'avoir accès à 10m² d'espace vert par habitant. Cette méthodologie qui replace chaque maille au sein d'un périmètre virtuel ne correspondant pas aux limites de la commune dans laquelle elle est située, permet d'éviter « l'effet frontière » qui voudrait que les habitants de Vincennes soient carencés en ratio alors qu'ils ont en réalité accès au Bois de Vincennes, situé à Paris.

L'Etampois Sud Essonne



Enjeux liés au retrait et gonflement des argiles

L'Etampois Sud Essonne



Limites intercommunales

Limites communales

Zone d'aléa au retrait-gonflement des argiles

Faible

Moyen

Fort

Légende du graphique

Logement soumis à un aléa moyen ou fort

N 0 2 km

© L'INSTITUT PARIS REGION, 2025
Sources : BRGM, DGFIP (MAJIC), L'Institut Paris Region

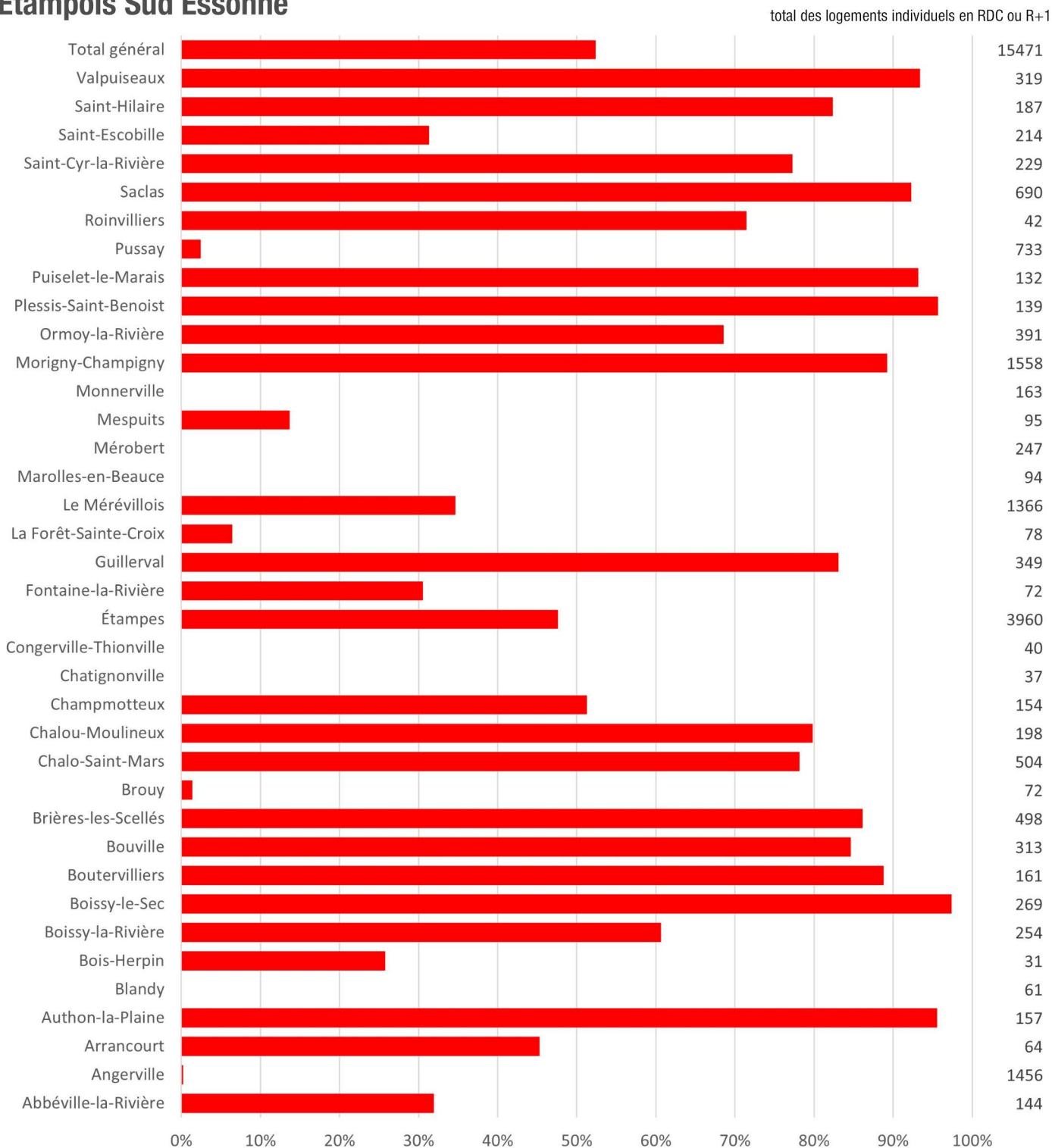


Enjeux liés au retrait et gonflement des argiles

Les phénomènes de retrait-gonflement de certains sols argileux, en période de sécheresse, affectent l'ensemble du territoire régional. En période de déficit hydrique prolongé, certaines argiles se rétractent de manière importante, ce qui induit localement des mouvements différentiels de terrain pouvant atteindre plusieurs centimètres, allant jusqu'à provoquer la fissuration en façade de certaines habitations. Plusieurs milliers de maisons ont déjà été sinistrées en Île-de-France à la suite des vagues de sécheresse des années 1989-1991, 2003-2007 ou 2017-2018. Les dommages sur le bâti se traduisent par des coûts d'indemnisation très élevés (16 700 euros en moyenne). En Île-de-France, les coûts moyens annuels des dommages assurés s'élèvent à 62 millions d'euros sur la période 1995-2016, première source de sinistralité devant les inondations.

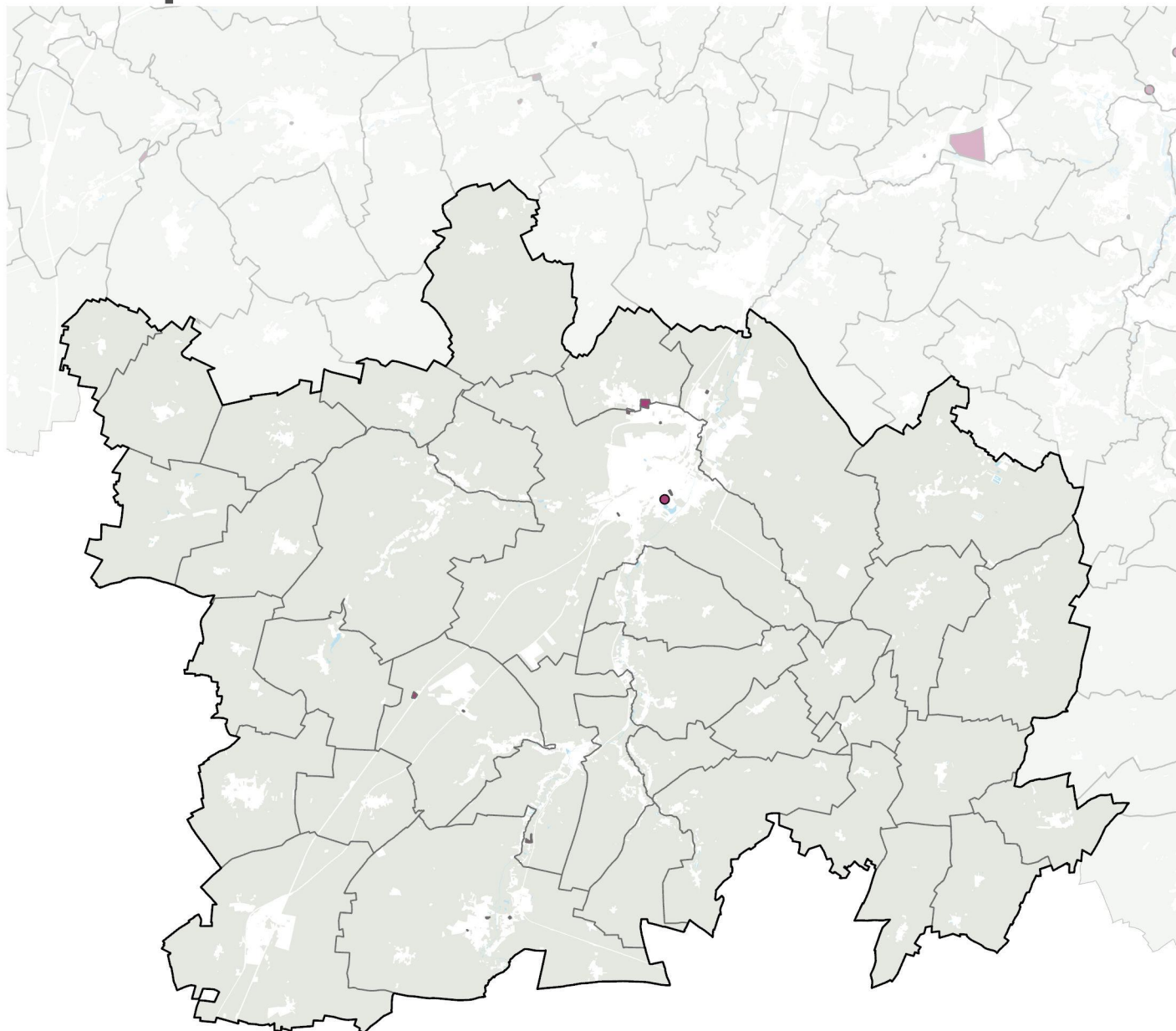
Les dommages concernent avant tout les maisons individuelles de plein pied ou avec des fondations peu profondes. Environ 40 % des maisons individuelles franciliennes sont réparties sur des zones d'aléa moyen à fort. Il est important d'intégrer cet aléa dans les constructions nouvelles via des adaptations des techniques de construction, la législation impose depuis peu la réalisation d'études de sol préalablement à la construction dans les zones exposées au retrait-gonflement des argiles. La carte présente les zones d'exposition à l'aléa retrait et gonflement des argiles, à partir des données du BRGM. Le graphique présente le nombre de maisons individuelles de plain-pied ou d'un étage situées dans les zones selon ces différents niveaux d'aléa.

L'Etampois Sud Essonne



Sites et sols pollués

L'Etampois Sud Essonne



 Limites intercommunales

 Limites communales

 Sites et sols pollués (ponctuel)

 Sites et sols pollués (surfacique)

Occupation des sols

 Espaces naturels, agricoles et forestiers

 Eau

 Espaces urbains

N 0 2 km

© L'INSTITUT PARIS REGION, 2025
Sources : DRIEAT, BRGM

L'INSTITUT
PARIS
REGION

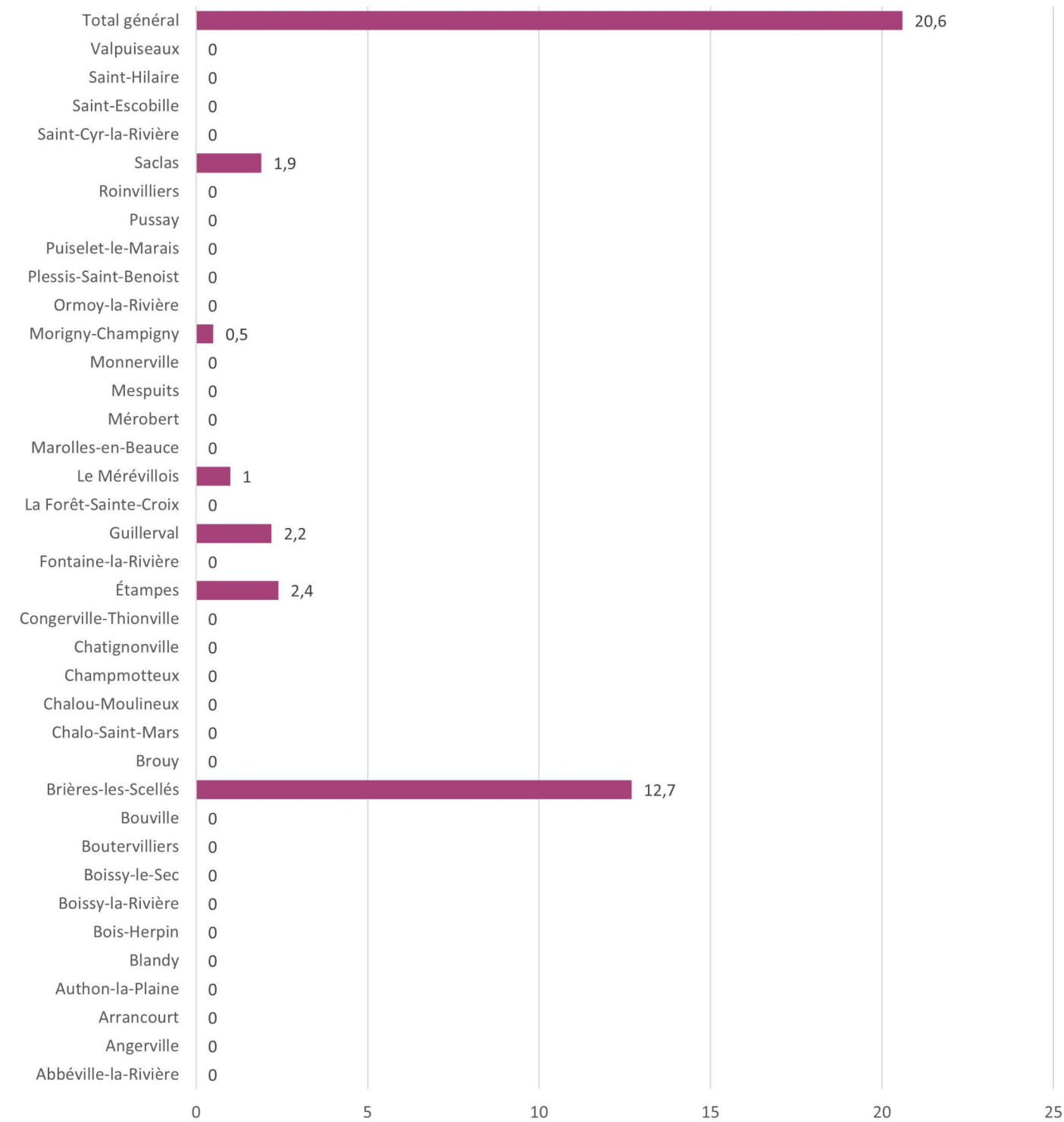
Sites et sols pollués

Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement. Ces situations sont souvent dues à d'anciennes pratiques sommaires d'élimination des déchets, mais aussi à des fuites ou à des épandages de produits chimiques, accidentels ou pas. Il existe également autour de certains sites des contaminations dues à des retombées de rejets atmosphériques accumulés au cours des années voire des décennies.

La pollution présente un caractère concentré, à savoir des teneurs souvent élevées et sur une surface réduite (quelques dizaines d'hectares au maximum). Elle se différencie des pollutions diffuses, comme celles dues à certaines pratiques agricoles ou aux retombées de la pollution automobile près des grands axes routiers. De par l'origine industrielle de la pollution, la législation relative aux installations classées est la réglementation la plus souvent utilisée pour traiter les situations correspondantes. (MTES)

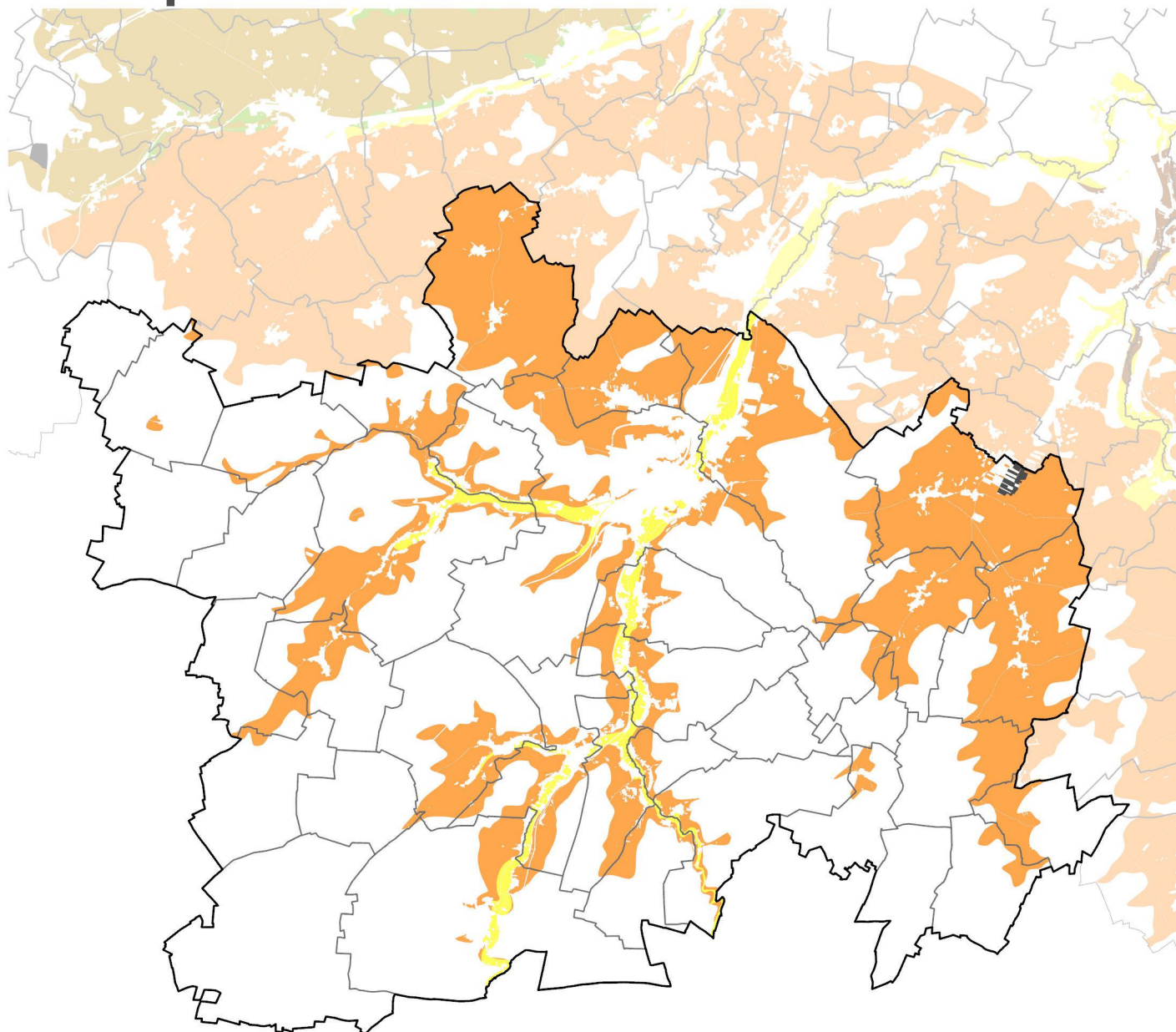
L'Etampois Sud Essonne

total des surfaces en ha



Ressources géologiques

L'Etampois Sud Essonne



Limites intercommunales

Limites communales

Emprise des carrières

Bassin stratégique

Gisement bruts de matériaux

Granulats alluvionnaires

Calcaires pour granulats et pierres dimensionnelles

Sablons

Silex et chailles

Silice ultrapure

Calcaires, marnes et argiles à ciment

Calcaires industriels

Argiles nobles pour céramiques et réfractaires

Argiles communes pour matériaux de construction

Gypse

Pierres dimensionnelles

N 0 2 km

© L'INSTITUT PARIS REGION, 2025
Sources : DRIEAT, BRGM

L'INSTITUT
PARIS
REGION

Ressources géologiques

Au cœur d'un vaste bassin sédimentaire, l'Île-de-France bénéficie d'une grande richesse géologique et minérale, et accueille en particulier des gisements de gypse, d'argile et de silice importants au niveau national. La construction francilienne, largement fondée sur l'emploi du béton, fait notamment appel aux ressources locales en sables et graviers alluvionnaires (granulats), dont les gisements exploitables tendent à se raréfier. La région dépend ainsi de plus en plus d'autres régions pour répondre à ses besoins de consommation en granulats.

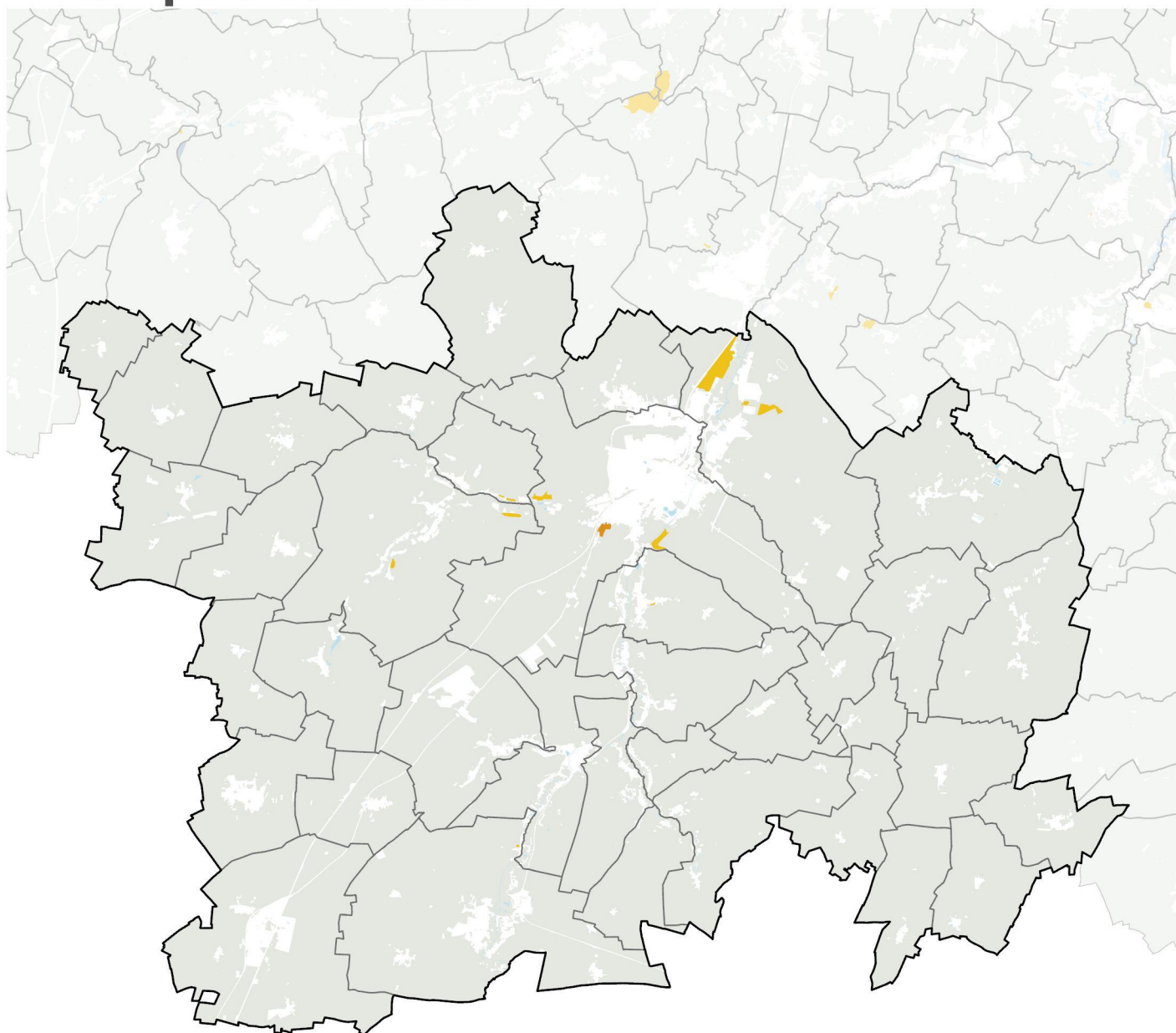
Bien que les activités d'extraction fassent partie des pressions pesant sur la préservation des sols vivants, le maintien de l'accès aux gisements est un enjeu dans une approche hiérarchisée de l'usage des sols : en cas de projet d'urbanisation, il convient d'y exploiter préalablement les matériaux.

La carte représente les bassins d'exploitation de gisements stratégiques identifiés par le SDRIF-E définis selon trois niveaux d'enjeux :

- bassins d'enjeu national et européen : buttes de l'Aulnay, de Montmorency et de Cormeilles, Monts de la Goële et de l'Orxois pour le gypse; Provinois pour les argiles kaoliniques ; Gâtinais pour les sables extra-siliceux ;
- bassins d'enjeu interrégional: Mantois et Côte de Montereau pour les calcaires cimentiers; Bassée, Boucle de Guernes, secteur d'Achères pour les sables et graviers alluvionnaires;
- bassins d'enjeu régional : Bocage gâtinais pour les chaïlles, Brie centrale et Coteaux du Loing pour les calcaires.

Patrimoine géologique

L'Etampois Sud Essonne



 Limites intercommunales

 Limites communales

Inventaire régional du patrimoine géologique (Périmètre)

 Affleurement

 Carrière

 Géosite

 Musée

 Point de vue

 Réseau Karstique

 Site aménagé - cavité

 Source

Occupation des sols

 Espaces naturels, agricoles et forestiers

 Eau

 Espaces urbains

N 0 2 km

© L'INSTITUT PARIS REGION, 2025
Sources : Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN)



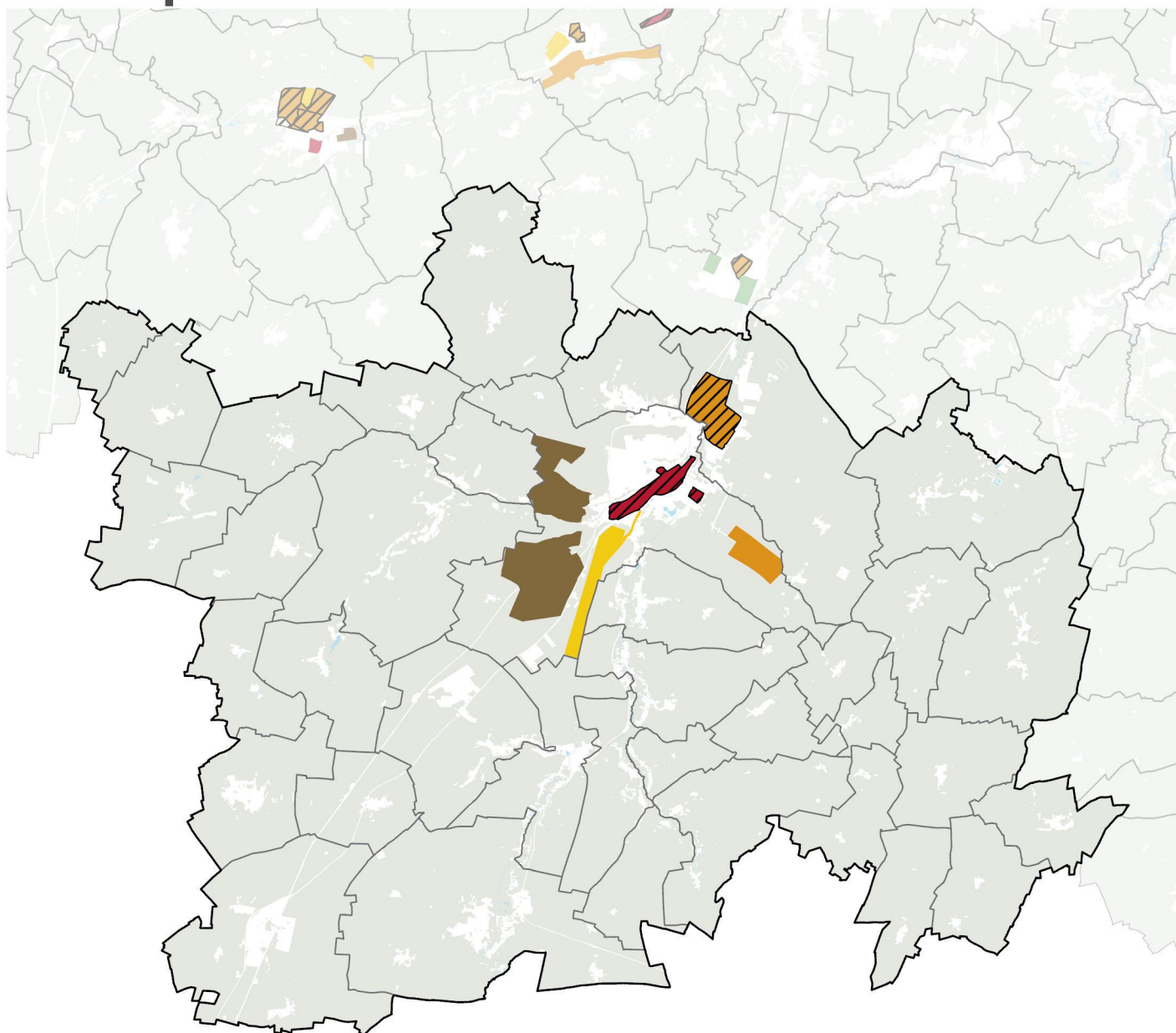
Patrimoine géologique

Du fait de son histoire de 250 millions d'années, l'Île-de-France présente un patrimoine géologique unique et accueille plusieurs centaines de sites géologiques reconnus. Toutefois, l'émergence de protections au titre de ce patrimoine est très récente et seuls deux sites géologiques, situés à Beynes et à Thiverval-Grignon (Yvelines), bénéficient de ces nouveaux dispositifs.

En 2018, une étape préliminaire de pré-inventaire a permis de recenser 705 sites géologiques, présentant une grande diversité de configurations : carrières, affleurements naturels, sites étendus, réseaux karstiques, sources, etc. Leur distribution spatiale est hétérogène, avec une concentration de sites particulièrement forte à Paris et dans le Val d'Oise. 275 sites ont été sélectionnés pour l'Inventaire régional du patrimoine géologique, dont 136 sites ont été expertisés entre 2018 et 2020. Ce sont ces derniers qui figurent sur la carte.

Patrimoine archéologique

L'Etampois Sud Essonne



Limites intercommunales

Limites communales

Personnalisé

Non spécifié (Périmètre communal)

Site alluvial

Site préhistorique

Site antique

Site médiéval

Site moderne

Site préhistorique et antique

Site préhistorique et médiéval

Site préhistorique et moderne

Site préhistorique, antique et médiéval

Site préhistorique, médiéval et moderne

Site préhistorique, antique, médiéval et moderne

Site antique et médiéval

Site antique, médiéval et moderne

Site médiéval et moderne

Occupation des sols

Espaces naturels, agricoles et

Eau

Espaces urbains

N 0 2 km

© L'INSTITUT PARIS REGION, 2025
Sources : Ministère de la Culture

L'INSTITUT
PARIS
REGION

Patrimoine archéologique

La donnée représentée rassemble la délimitation des zones de présomption de prescription de fouilles archéologiques en Île-de-France. Les seuils des projets soumis à prescription de fouille archéologique varient en fonction des périmètres et ne sont pas représentés sur la carte. La carte se concentre sur les périodes historiques considérées (préhistorique, antique, médiéval, moderne) ou le caractère alluvial du site.

Cette carte renseigne sur le caractère potentiellement patrimonial de certains sols au sein de ces périmètres. Un même site pouvant rassembler des vestiges de différentes époques, la légende fonctionne sur un principe de synthèse de couleurs entre les époques préhistoriques, antiques et médiévales, à laquelle s'ajoute une hachure pour la période moderne, et un figuré spécifique pour les fouilles alluviales et des berges.



L'INSTITUT PARIS REGION
ASSOCIATION LOI 1901.

CAMPUS PLEYAD - PLEYAD 4
66-68 RUE PLEVEL
93200 SAINT-DENIS